



Assurances du Crédit Mutuel Nord Vie

Rapport financier annuel 2014

1. Rapport de gestion du conseil d'administration
2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
4. Comptes sociaux
5. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
6. Comptes consolidés établis en normes IFRS

1.

Rapport de gestion du conseil d'administration

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2014

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports toutes les informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations prévues par la réglementation.

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Marché de l'Assurance

L'assurance vie a connu sa meilleure année depuis 2010. Elle le doit en particulier à ses bons rendements, ce placement étant l'un des plus attractifs (rendement moyen de 2,5% pour les supports euros et 4,7% pour les supports unités de compte).

Sur l'année, les cotisations de la branche assurance vie ont progressé de 8% et les prestations sont demeurées stables. La collecte nette est restée positive sur chacun des douze mois pour s'élever à 21,3 milliards d'euros à fin décembre tout en restant éloignée des niveaux atteints en 2009 et 2010 (supérieurs à 50 milliards d'euros).

L'encours progresse de 4% sur un an pour s'établir à 1 515 milliards d'euros.

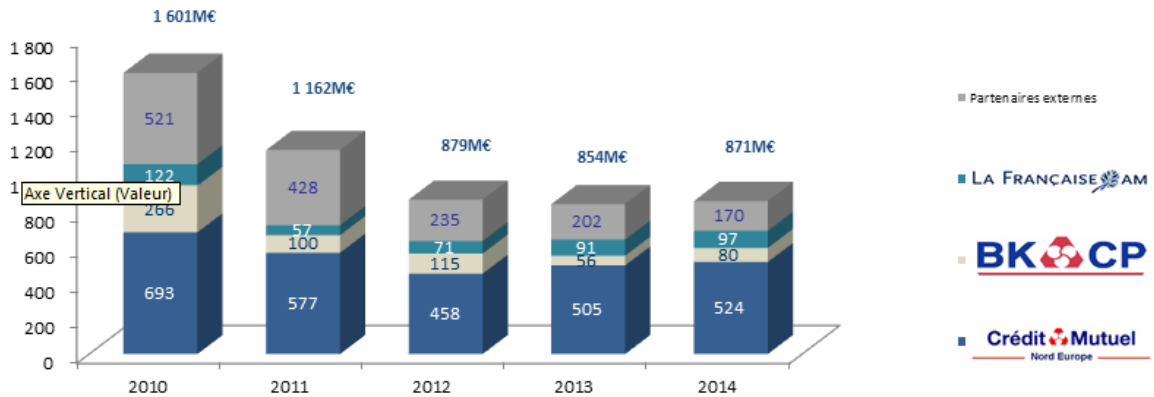
ACMN Vie

Tout au long de l'année ACMN Vie a maintenu le cap fixé, en développant ses activités de prévoyance et d'assurance vie en unités de compte et en stabilisant sa collecte en assurance vie euros. Les programmes de transformation et de préparation à la mise en œuvre de la Directive Solvabilité 2 se sont poursuivis tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement. Enfin, grâce à la qualité de l'allocation d'actif, le rendement des placements financiers a permis d'obtenir d'excellents résultats.

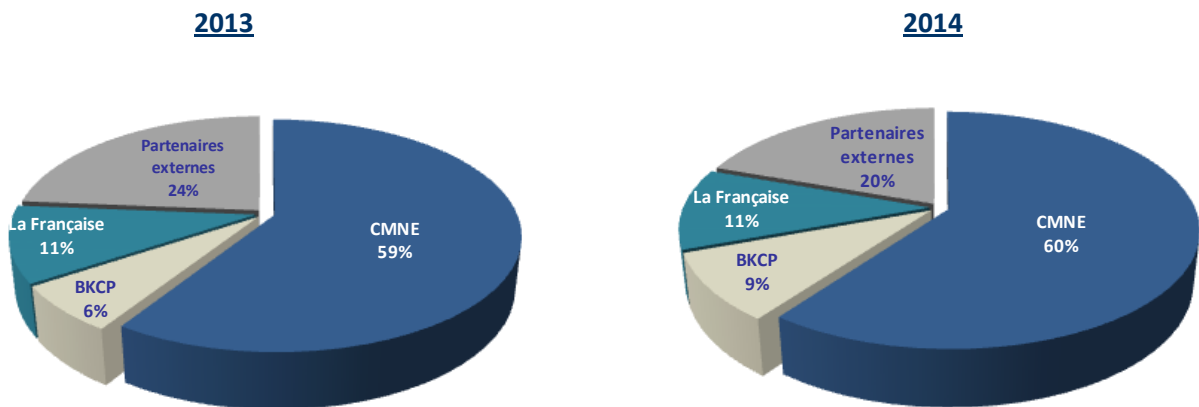
1/ Evolution du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'ACMN Vie ressort à 871,4M€ au terme de l'exercice 2014 en progression de 2% sur un an.

Evolution du chiffre d'affaires (en M€)



Composition du chiffre d'affaires



La part des partenaires groupe (CMNE, BKCP et La Française) se renforce de 4pts à 80% de la production globale. La part du CMNE dans le chiffre d'affaires continue à progresser en 2014 (+1pt).

Répartition du chiffre d'affaires (en M€)

CA	2013			2014			Var CA sur un an	Contribution au CA	
	CA UC	Dont en UC		CA UC	Dont en UC	2013		2014	
CMNE	504,6	60,2		524,0	63,2		4%	59%	60%
Epargne	430,4	60,2	14,0%	448,3	63,2	14,1%	4%	50%	51%
Réseau Bancaire	279,1	31,3	11,2%	292,6	33,8	11,6%	5%	33%	34%
Gestion Patrimoniale	151,2	28,9	19,1%	155,7	29,4	18,9%	3%	18%	18%
Prévoyance	74,2			75,7			2%	9%	9%
BKCP	55,8	0,0	0,0%	80,5	0,2	0,2%	44%	7%	9%
La Française	90,9	29,4	32,3%	96,8	31,1	32,2%	6%	11%	11%
Partenaires externes	202,3	36,0		170,2	28,0		-16%	24%	20%
Dont épargne	201,8	36,0	17,8%	169,6	28,0	16,5%	-16%	24%	19%
Courtage	148,0	21,1	14,3%	129,4	13,7	10,6%	-13%	17%	15%
Dont épargne	147,5	21,1	14,3%	128,8	13,7	10,7%	-13%	17%	15%
Dont prévoyance	0,4			0,6			36%	0%	0%
Canal Internet	51,8	14,8	28,5%	39,2	14,3	36,4%	-24%	6%	5%
Autres réseaux bancaires	2,5	0,1	3,1%	1,6	0,0	0,6%	-38%	0%	0%
CA ACMN Vie	853,6	125,6	14,7%	871,4	122,5	14,1%	2%	100%	100%
Dont épargne	778,9	125,6	16,1%	795,2	122,5	15,4%	2%		

Le chiffre d'affaires ACMN Vie ressort à 871,4M€ en hausse de 2% sur un an. Le CMNE représente 60% de ce montant soit en volume 524M€.

La production de la BKCP en 2014 ressort à 80,5M€ (+44%).

La Française réalise 11% de la collecte globale d'ACMN Vie avec un chiffre d'affaires de 96,8M€.

La collecte des Partenaires Externes s'élève à 170,2M€ dont 129,4M€ pour le Courtage.

Suivi du chiffre d'affaires par catégorie de produit

	Chiffre d'affaires en M€			Contribution en %		
	2013	2014	% sur un an	2013	2014	Variation en pts
Supports en Euros	653,4	672,7	3%	77%	77%	+1 pts
Supports en UC	125,6	122,5	-2%	15%	14%	-1 pts
Prévoyance	74,6	76,3	2%	9%	9%	+0 pts
Total	853,6	871,4	2%	100%	100%	

Le chiffre d'affaires provenant des **supports en euros** ressort à **672,7M€**, en hausse de 3% par rapport à 2013. Leur part dans le chiffre d'affaires global continue à progresser de 1pt pour atteindre 77%.

Le total des versements sur les supports en unités de compte s'élève à **122,5M€** contre à 125,6M€ en 2013. La part de la collecte UC dans la collecte épargne ressort à 15,4% contre 16,1% en 2013.

L'activité **prévoyance** est en hausse de 2% avec une production de **76,3M€**. Elle représente 9% de la collecte globale d'ACMN Vie. Le chiffre d'affaires sur les contrats emprunteurs ressort à **52,6M€**.

2/ Prestations

Le volume des prestations s'élève à **794,2M€**. Ce montant est en baisse de 5%, faisant ressortir **une collecte nette** de prestations **positive** de **77,3M€** contre 21,1M€ en 2013.

En prévoyance le montant des sinistres ressort à 26,9M€ contre 32,8M€ en 2013. Le S/P prévoyance ressort à 8%.

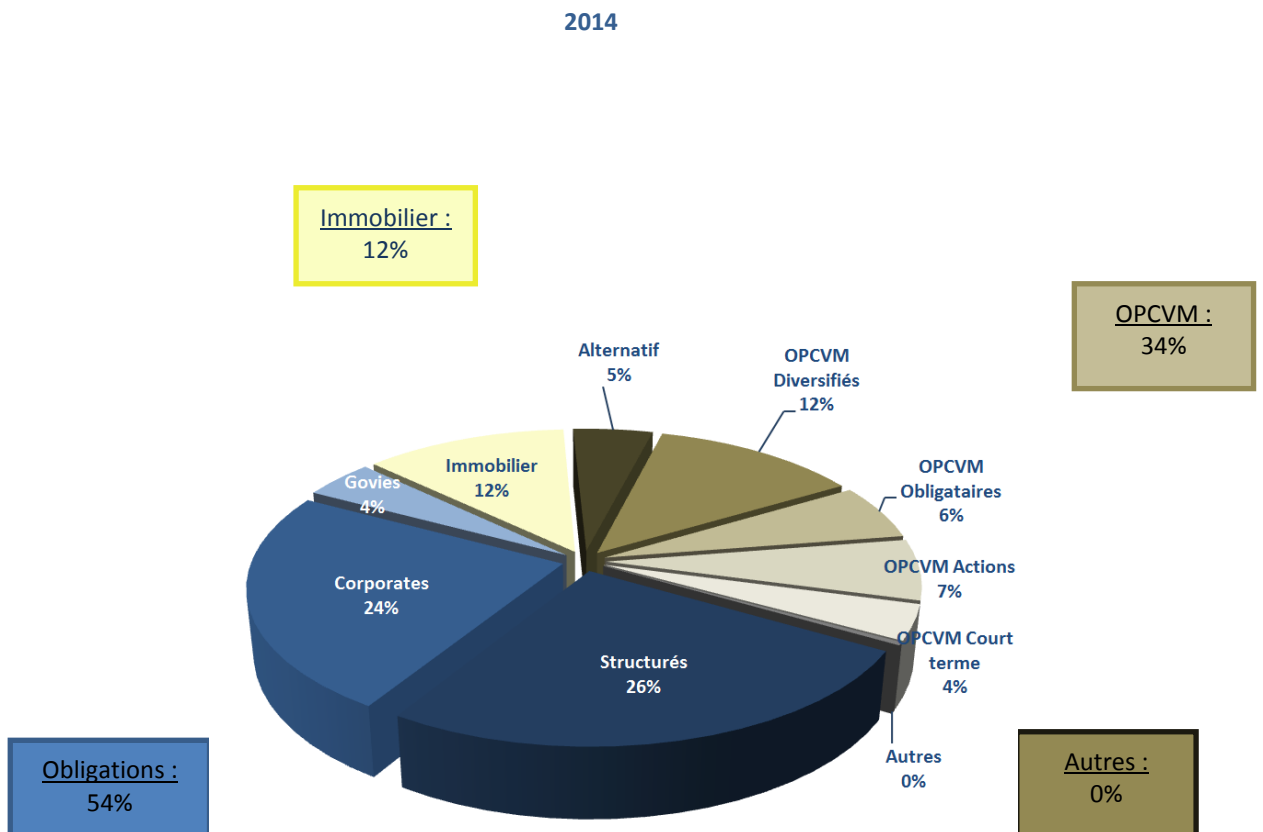
Suivi des prestations et de la collecte nette

	2013	2014	% variation sur un an
Prestations	832,5	794,2	-5%
Dont rachats	625,1	586,6	-6%
Dont sinistres	207,4	207,6	0%
Collecte nette	21,1	77,3	267%
Epargne	-20,2	28,4	NS
Prévoyance	41,3	48,9	18%

3/ Actifs gérés

Le montant global des actifs gérés (VNC) par ACMN Vie à fin 2014 s'élève à **11,7 milliards d'euros** contre 11,3 milliards d'euros à fin 2013, soit une hausse de 4%.

Evolution de la répartition des placements (En valeur nette – hors UC)



Plus-values latentes ACMN Vie

La provision pour dépréciation des actifs (PDD) s'élève à 7,7M€ au 31/12/2014, contre 7,3M€ au 31/12/2013.

Après dépréciation, les plus-values résiduelles s'élèvent à 970,9M€.

	31/12/2013	31/12/2014	variation
Obligataire	295,0	483,0	188,0
Structurés	106,9	287,1	180,2
OPCVM	44,8	113,1	68,3
Immobilier	104,5	87,8	- 16,7
Total	551,1	970,9	419,8

Les OPCVM sont en plus-values latentes de 113,1M€ (44,8M€ au 31/12/2013). La plus-value latente de 87,8M€ sur les actifs immobiliers est en baisse de 16% sur un an.

Au 31/12/2014, les actifs financiers relevant de l'article R.332-20 sont en plus-value latente de 236,9M€.

4/ Provisions

Les provisions techniques brutes d'ACMN Vie au 31 décembre 2014 s'élèvent à **11 000 millions d'euros** contre 10.743 millions à fin 2013, soit une progression de 2%.

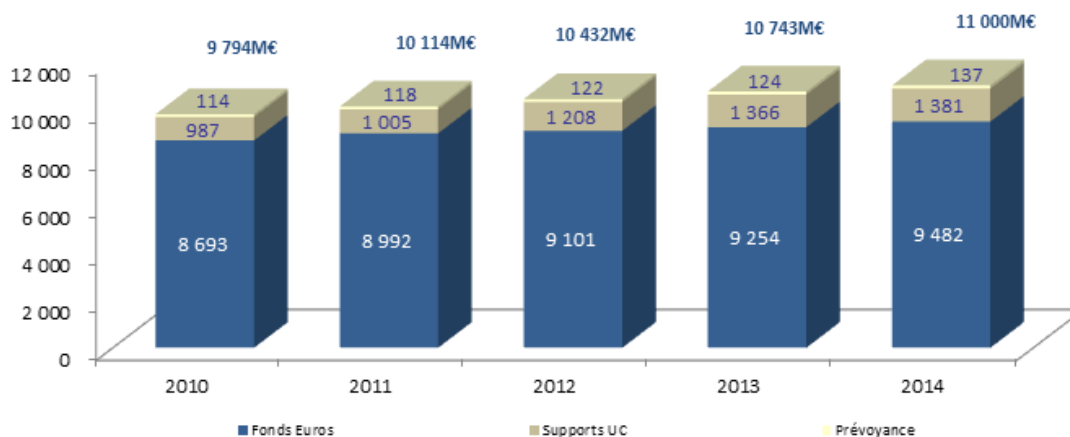
Suivi de la PPE et des provisions techniques

M€	2013	2014	Evolution (en %)
PPE	130,2	204,9	+74,8
Provisions mathématiques	10 743,5	11 000,0	2%
Dont Libellés en euros	9 123,8	9 277,0	2%
Dont Libellés en UC	1 365,6	1 381,4	1%
Dont prévoyance/Rente	123,9	136,6	10%
Dont PPE	130,2	204,9	57%
PPE en % des encours libellés en euros	1,43%	2,21%	

La Provision pour Participation aux Excédents (PPE) a été dotée à hauteur de 74,8M€. Au 31/12/2014, celle-ci s'élève à **204,9M€**. La PPE représente désormais **2,21% des provisions mathématiques libellées en Euros**.

Les principaux taux servis aux clients sur les fonds en euros sont en recul de 0,30cts sur un an soit un taux moyen nets de frais de gestion de 2,47%.

Evolution des provisions techniques (en M€)



En 2014, le taux d'unités de compte dans les provisions mathématiques baisse de 0,1pt sur un an et ressort à 12,6%. Concernant les fonds en euros, ce taux ressort à 86,2% (+0,1pt).

5/ Affaires nouvelles / stock de contrats

Affaires nouvelles (en nombre)

Affaires nouvelles Epargne (nb)	2013	2014	% Evolution
CMNE	18 773	18 993	1%
BKCP	1 099	1 591	45%
La Française	865	870	1%
Partenaires	1 689	726	-57%
Total	22 426	22 180	-1%

Le **nombre d'affaires nouvelles épargne** est en baisse de 1% pour atteindre 22.180 soit en volume 297M€.

On enregistre 1.126 affaires sur les produits de la gamme patrimoniale du CMNE (2%) contre 17.863 adhésions pour la gamme grand public CMNE (1%).

Stock de contrats (en nombre)

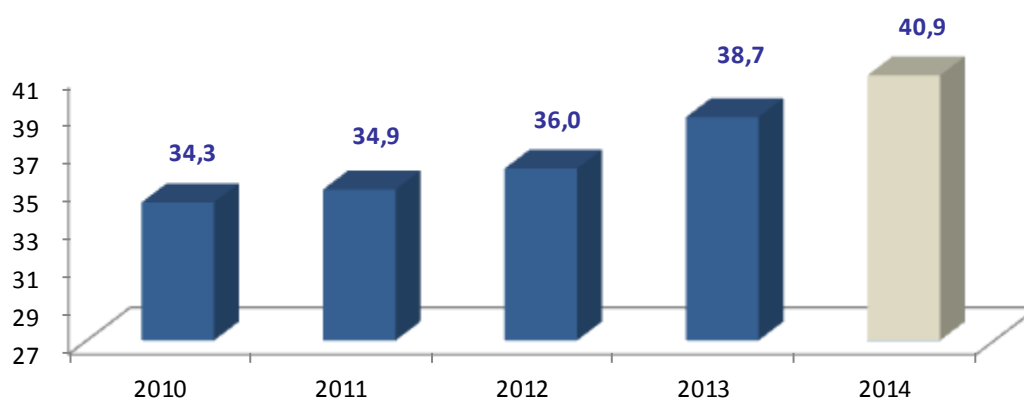
Stock de contrats (nb)	2013	2014	% évolution
Epargne	379 854	386 389	2%
Prévoyance individuelle	281 081	273 801	-3%
Emprunteurs	445 456	474 710	7%
Rente	550	689	25%
Total contrats	1 106 941	1 135 589	3%

Ainsi, le total des contrats gérés par ACMN VIE est passé en 2014 de 1.106.941 à **1.135.589**, soit une progression de **3%**.

6/ Commissions

Le montant versé au titre des **commissions** progresse et s'élève à **66,5M€** contre 64,7M€ pour l'exercice 2014. **Les commissions versées au CMNE représentent 40,9M€ contre 38,7M€ en 2013 (+6%).**

Evolution des commissions CMNE (en M€)



Répartition des Commissions CMNE par branche

	2013	2014	variation (%)
Epargne (en M€)			
Commissions d'acquisition	3,4	3,0	-10%
<i>En % des primes</i>	<i>0,78%</i>	<i>0,68%</i>	<i>-1,1 cts</i>
Commissions sur encours	22,0	22,9	4%
<i>En % des encours</i>	<i>0,35%</i>	<i>0,36%</i>	<i>0,1 cts</i>
Commissions Epargne	25,4	25,9	2%
Prévoyance (en M€)			
Commissions d'acquisition	12,0	13,4	12%
<i>En % des primes</i>	<i>16,20%</i>	<i>17,75%</i>	<i>15,5 cts</i>
Commissions variables	1,3	1,6	22%
Commissions Prévoyance	13,3	15,0	13%
Total Commissions CMNE	38,7	40,9	6%

Les commissions en épargne sont en hausse de 2% pour ressortir à 25,9M€. En prévoyance les commissions progressent de 13% sur un an et s'établissent à 15M€.

7/ Frais généraux

Les frais généraux s'élèvent à **43,3M€**, en hausse de 11% par rapport à l'exercice précédent.

Hors frais de migration des outils, ce montant reste stable sur 1 an pour un montant total de 36.823K€.

Les charges de personnel représentent 41% des frais généraux soit en volume 17,7M€. Ce poste est en baisse de 1% sur un an.

Répartition des frais généraux

Montants en K€	2013	part en %	2014	part en %	Evolution
Charges de personnel	17 863	46%	17 734	41%	-1%
Charges Externes	15 646	40%	21 282	49%	36%
<i>Dont travaux informatiques</i>	6 022	16%	5 668	13%	-6%
<i>Dont autres travaux</i>	2 870	7%	7 410	17%	158%
<i>Dont location immobilière</i>	3 300	8%	3 503	8%	6%
<i>Dont honoraires généraux</i>	783	2%	1 736	4%	122%
Impôts et taxes	3 564	9%	3 666	8%	3%
Amortissements	1 768	5%	583	1%	-67%
Autres charges de gestion					
TOTAL Frais Généraux	38 841	100%	43 265	100%	11%
Encours moyen	10 363 121		10 871 722		
Frais généraux / Encours Moyen	0,375%		0,398%		
Ratio FG (hors prjets migration) / Encours moyen	0,355%		0,339%		

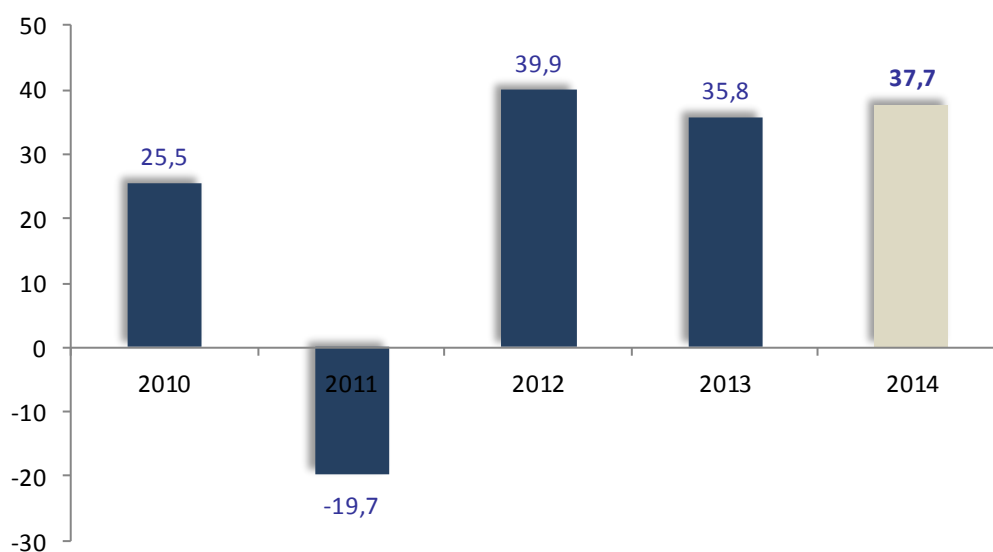
Le ratio frais généraux/encours moyen ressort à 0,398% contre 0,375% en 2013.

8/ Résultat d'exploitation

Résultat net

Le résultat net 2014 d'ACMN Vie est de **37,7M€** contre 35,8M€ enregistré au 31/12/2013.

Résultat net (en M€)



Composition du résultat net

	2013	2014
Marge technique	72,3	89,6
Marge prévoyance	27,9	20,9
Marge épargne	44,4	68,7
Frais généraux	- 38,8	- 43,3
Résultat technique	33,5	46,3
Résultat Fonds propres	22,6	25,0
Autres non technique	3,3	4,2
Résultat brut	59,4	75,6
Autres éléments & IS	- 23,6	- 37,9
	35,8	37,7

Marge épargne (fonds euros) :

La marge brute des fonds euros (après mouvement sur la PPE libre) s'élève à 61,7M€.

Le résultat financier des fonds euros ressort à 4,40% à comparer à un taux de PB moyen de 2,47% (en baisse de 0,36% par rapport à 2013). Le résultat financier est impacté très favorablement par la réalisation de plus-values (cf. point sur les actifs)

Après prise en compte de la PB, des frais de gestion et des marges financières, la PPE contractuelle est dotée de 63M€. Le stock de PPE contractuelle est donc de 103M€.

Marge épargne (UC) :

La marge brute des produits en UC est de 7,1M€.

Les commissions de gestion conservées s'élèvent à 5,3M€. Sur un total de frais de gestion de 0,80% ACMN Vie conserve en moyenne 0,39% et sont stables.

Les commissions sur primes conservées sont négatives de 0,5M€ en raison des avances de commissions réalisées sur les produits de courtage (fortement investis en UC). Cette marge négative tend à se réduire en raison du recul de la part du courtage dans la collecte.

La marge technique et financière, essentiellement composée de rétrocessions nette de reversement, de frais financiers et de la variation de la PGG sur le produit CAPITAL est positive de 2,2M€. Cette marge est impactée par l'incident constaté sur les arbitrages internet.

Marge prévoyance :

La marge brute en prévoyance s'élève à 20,9M€ contre 27,9M€ en 2013. Cette baisse s'explique par rapport à 2013 (-7M€) s'explique par :

- une modification du mode de provisionnement en assurance des emprunteurs.
- une hausse du taux de commission moyen (2% du CA).

Le résultat avant impôt est en progression de 27% et ressort à 75,5M€ (hausse de la marge brute d'assurance et des frais généraux).

9/ Comptes IFRS

Obligations liées à l'émission d'un TSR

Dans le but de conforter sa marge de solvabilité ACMN Vie a procédé à une émission de titres subordonnés remboursables d'une durée de 10 ans pour un montant de 150 millions d'euros, avec un coupon de 4,625 % et une échéance le 4 juin 2024.

Cette émission de titres subordonnés place ACMN Vie dans le champ d'application obligatoire des normes IFRS à compter du 1er janvier 2014.

Les caractéristiques sont les suivantes :

En K€	ACMN Vie
Nature	Titre subordonné remboursable
Date d'émission	4 juin 2014
Durée	10 ans
Devise	Euro
Montant	150 000
Nombre de titres	1 500
Nominal	100
Taux nominal	4,625%
Prix de remboursement	Nominal
Frais d'émission	800
Amortissement	Remboursement au pair le 4 juin 2024
Dérivés associés	néant

Ces titres sont classés en « Dettes subordonnées » au niveau du bilan IFRS.

Le prospectus est disponible sur le site internet de ACMN Vie (<https://www.acmnvie.fr/fr/conseils/tsr/index.html>)

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation regroupe la consolidante (ACMN Vie), la SCI Pérennité Pierre ainsi que des OPCVM et OPCI détenus à plus de 35% par la compagnie. La consolidation de ces entités conduit à une augmentation du bilan d'ACMN Vie de 1.090M€ au 31 décembre 2014 (1.033M€ au 31 décembre 2013). Au passif la part des minoritaires dans les OPCVM contrôlés est constatée en « autres passifs » pour 1.090M€ au 31 décembre 2014 (1.033 M€ au 31 décembre 2013).

Rétraitements liés à la production des comptes IFRS

Les principaux retraitements entre les comptes sociaux et les comptes IFRS d'ACMN Vie portent sur :

- L'annulation des dotations à la provision d'égalisation
- L'annulation des mouvements sur la réserve de capitalisation
- La mise en valeur de marché des actifs financiers de la compagnie
- Le constat d'une provision pour Participation aux Bénéfices Différés qui reflète la part des assurés dans les plus-values comptabilisées à l'actif.
- Les impôts différés liés aux ajustements ci-dessus.
- La consolidation des OPCVM et SCI contrôlés.

Les méthodes et principes sont développés dans les annexes aux comptes consolidés.

Résultat IFRS

Le résultat IFRS 2014 s'élève à 56,0M€ contre 46,0M€ en 2013 (en M€).

	2013	2014
Résultat social	35,8	37,7
Variation Provision d'égalisation	2,3	0,5
Variation Réserve de capitalisation	4,4	6,2
Var. de la Juste Valeur titres en HFT	243,3	253,6
Variation PB Différée HFT	-232,8	-234,8
Variation Impôts Différés	-7,0	-7,2
Résultat IFRS	46,0	56,0

Provisions techniques IFRS

Le total des provisions techniques s'élève à 11.889M€ au 31 décembre 2014.

	2013	2014
Total provisions norme locale	10 743	11 000
Provision d'égalisation	- 6	- 6
Participation aux bénéfices différés	514	895
Total provisions norme IFRS	11 251	11 889

Fonds propres IFRS

Le total des fonds propres ressort à 738,6M€ contre 691,0M€ en 2013. L'évolution des capitaux propres IFRS entre les deux exercices provient du résultat et de l'effet favorable des marchés financiers.

10/ Solvabilité

Au 31/12/2014, l'exigence de marge de solvabilité d'ACMN Vie se situe à 425,4M€ contre 416,1M€ en 2013.

La marge constituée s'élève à 785,2M€. Conformément à la réglementation le TSR est pris en compte à hauteur de 25% de l'exigence de marge de solvabilité soit 106,4M€.

Le ratio de couverture, hors plus values latentes, ressort donc à 185%.

11/ Avancement de ACMN Vie dans son projet S2

La Directive Européenne Solvabilité II modifie les modalités de calcul de la marge de solvabilité et prévoit les bases d'une gouvernance composée de fonctions et de règles servies par des instances et des modes de prise de décisions adéquats. Les dispositions de la Directive sont classées en trois piliers :

Pilier 1 : Exigences quantitatives financières

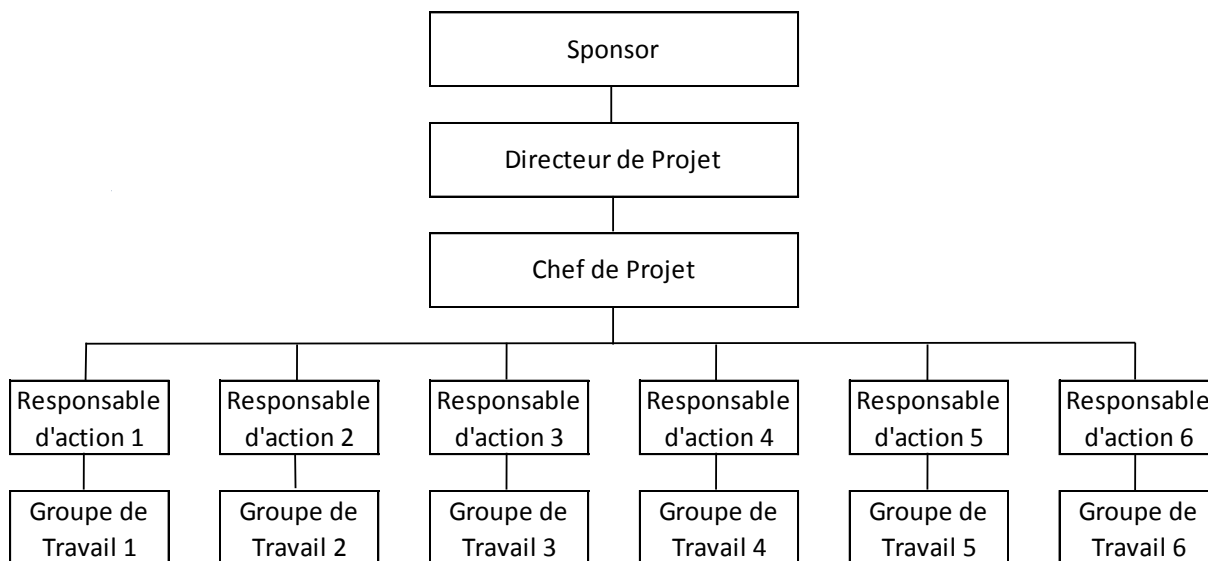
Pilier 2 : Gouvernance des risques et dispositifs de contrôle et de supervision

Pilier 3 : Exigences en matière de discipline de marché et de reporting

Solvabilité II généralise la mesure des besoins en fonds propres selon la nature des risques : souscription, marché, opérationnels, contrepartie,

ORGANISATION DU PROJET SOLVABILITE II

Le projet Solvabilité II fait partie, au sein d'ACMN Vie, du Plan à Moyen Terme (PMT) 2012-2015 et est programmé comme action à réaliser sur cette période.



Le Sponsor du Projet Solvabilité II est le Directeur Général ACMN Vie.

Le Directeur de Projet est responsable du projet depuis le cahier des charges jusqu'à la mise en œuvre (délais, budget, qualité, etc.). Il constitue l'équipe projet, prend les décisions opérationnelles, acte l'affectation des ressources internes et externes (priorité, montant, ...) et rend compte au Sponsor. Le Directeur du Projet Solvabilité II est le Directeur Finance, Solvabilité et Pilotage de la Performance de ACMN Vie.

Les Responsables d'action constituent leur groupe de travail en s'assurant des qualités, des compétences et de la disponibilité des acteurs concernés (en accord avec leur responsable hiérarchique) et de leur implication. Ils animent leur groupe de travail respectif et valident les décisions qui sont soumises au Comité de Pilotage. Ils rendent compte au Directeur et au Chef de Projet.

Les Groupes de Travail sont classés en deux modes :

- Mode « projet » ;
- Mode « pérenne ».

Les travaux d'un Groupe de Travail classé en mode « projet » sont réalisés dans le cadre du Projet Solvabilité II. Il s'agit d'action nécessitant le pilotage et le suivi de la structure du projet de par leur maturité et la stabilité de la Directive.

Responsable	N°du Groupe de Travail et intitulé de l'action	Objectifs
Chargée d'études, Normes et Process ACMN Vie	1 Intégrité et qualité des données	Obtenir l'intégralité et la qualité des données
Responsable Actuariat Central ACMN Vie	2 Calcul et Mesures des Risques (SCR/MCR)	Calculer et Mesurer le Risque
Responsable Contrôle Permanent ACMN Vie	3 Dispositif de contrôle des risques opérationnels	Répondre aux obligations de Solvabilité II Réduire l'impact des risques Garantir la transparence et la traçabilité dans l'ensemble du processus

Responsable Pilotage des Risques ACMN Vie	4 ORSA (Own Risk and Solvabilité Assessment) et Politique des Risques	Développer un outil de calcul prospectif du risque en termes de MS et d'aide aux décisions stratégiques. Définir le ou les profils de risque de l'entreprise et proposer des limites de risques
Responsable de Projets, Normes et Process ACMN Vie	5 Reporting Information aux marchés (Rapport sur la solvabilité et situation financière) et au superviseur (RTS) et MVBS	Reporter au management, informer le public et l'Autorité de Contrôle. Assurer la cohérence des reporting entre les normes CNC, Solvabilité II et IFRS.
Responsable Contrôle Permanent ACMN Vie	6 Sous-traitance	Mettre en place les règles & contrôles pour que les activités déléguées soient conformes aux exigences de Solvabilité II
Responsable Pilotage des Risques ACMN Vie	7 Gouvernance	Compléter le système de gouvernance actuel par la création ou l'ajout de nouvelles fonctions ou règles de gouvernance au sein de l'entreprise

Les travaux d'un Groupe de Travail classé en mode « pérenne » sont réalisés dans le cadre de l'activité courante de leurs participants. Leur pilotage et leur suivi sont assurés par leur hiérarchie. Leur budget est indépendant de celui du Projet Solvabilité II.

Responsable	N°du Groupe de Travail et intitulé de l'action	Objectifs
Responsable Actuariat Central ACMN Vie	1.3 Provisions Techniques	Définir et Documenter le mode de calcul et de validation des provisions techniques
Responsable ALM ACMN Vie	1.4 A.L M (Asset Liability Management)	Développer une méthodologie & un outil de Gestion Actif/Passif en vue de produire des études / Reporting nécessaires à l'ALM
Responsable Contrôle Conformité ACMN Vie	2.2 Vérification de la Conformité	Etre garant du respect par l'entreprise des lois, règles, codes, recommandations de toutes natures
Directeur Clients et Secrétariat général ACMN Vie	2.6 Politique et tarification des Produits	Proposer de nouveaux produits plus adaptés aux exigences de la réglementation SII

Responsable Actuariat Central ACMN Vie	2.7 Rentabilité Produit	Vérifier la rentabilité des produits assurance vie en normes SI et Solvabilité II
--	-------------------------	---

GOVERNANCE DU PROJET

COMITE OPERATIONNEL

Le Comité Opérationnel a pour objectif de suivre l'exécution des actions du projet Solvabilité II avec une vision opérationnelle et de préparer la revue effectuée au Comité de Pilotage. Ce Comité a une fréquence mensuelle et réunit le Directeur de Projet, le Chef de Projet, les Responsables d'action, un représentant de la Direction des Systèmes d'Information.

COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de Pilotage réunit le Sponsor, les Directeurs de Projet, les Directeurs des Départements concernés ainsi que des représentants du CMNE et de La Française AM et est organisé trimestriellement.

AVANCEMENT DU PROJET S2 EN 2014

Les principales réalisations de l'année sont les suivantes :

Intégrité et qualité des données

- Model Point Actif :
 - Dictionnaire des données
 - Lexique des données
 - Cartographie des flux de données SCR/EEV et cartographie des flux de données ALM
- Model Point Passif :
 - Dictionnaire des données
 - Lexique des données
 - Cartographie des flux de données (existant et cible du Q4 2015)

Calcul et Mesures des Risques

- Les calculs Pilier 1 pour ACMN Vie
- Audit par un cabinet externe du Bilan S2 et du SCR
- Les travaux de convergence des modèles utilisés par l'Actuariat Central par le service ALM

Dispositif de contrôle des risques opérationnels

- Mise à jour de la cartographie des risques
- Finalisation du dispositif de contrôles des risques opérationnels pour ACMN Vie.

ORSA

- Production du rapport ORSA d'ACMN Vie.
- Certification du processus ORSA par un cabinet externe

Reporting

- Retour à l'exercice ACPR du 24/09
- Travaux de cartographie des principaux QRT
- Acquisition de l'outil FAS d'Invoke qui sera utilisé pour la remise 2015 (format XBRL).

Sous-traitance

- Cartographie des processus de contrôle des risques et de la performance de LFAM
- Version du SLA avec MMSL validée par les métiers de MMSL et à faire valider par les métiers internes

- Echange avec LFAM sur une version 0 du SLA

Gouvernance

- Rédaction des politiques suivantes :

- Honorabilité et compétences
- Souscription
- Réassurance et atténuation des risques,
- Sous-traitance
- Gestion des risques
- Contrôle Interne
- Conformité
- Gestion du Risque Opérationnel
- Audit Interne

- Les fonctions clés (actuarielle et gestion des risques, audit interne et conformité) et les politiques restantes seront finalisées au premier semestre 2015.

12 / Activité des filiales

Néant

13 / Activités en matière de recherche et développement

Eu égard à l'article L.232-1 du Code du Commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

14/ Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

II. PERSPECTIVES D'AVENIR

L'exercice 2015 a commencé avec des perspectives meilleures, suite notamment à l'annonce par la Banque Centrale Européenne fin Janvier de l'engagement d'un programme étendu d'achats d'actifs (ou « quantitative easing ») de 1.140 milliards d'€ de Mars 2015 à Septembre 2016.

L'injection sur les marchés de liquidités importantes qui en résultera, qui représenteront 12% du PIB de la zone Euro, devrait produire des effets dynamisants pour l'économie, et devrait permettre d'éviter un trop faible niveau d'inflation (voire une tombée dans la déflation) dans la zone Euro.

Viennent de plus s'ajouter les effets bénéfiques potentiels de :

- La baisse de l'Euro face au dollars US, qui devrait favoriser les exportations des pays membres de la zone Euro.
- La baisse de près de la moitié du cours du baril de pétrole survenue lors du 4e trimestre de 2014.

Dans ce nouvel environnement, l'assurance vie restera un placement attractif pour les clients du Pôle Assurance avec des rémunérations qui, si elles ont baissé du fait de la forte baisse des taux sur les marchés, procurent toujours un rendement réel significativement supérieur à l'inflation, ce rendement reste compétitif en comparaison de ceux offerts par les placements réglementées.

Autre facteur positif : il n'est pas annoncé d'évolution de la fiscalité associée, laquelle vise à continuer à promouvoir l'épargne longue.

Le secteur va être cependant contraint de respecter la nouvelle réglementation d'exigence en fonds propres, dite Solvabilité 2, à compter du 1er Janvier 2016.

La baisse des taux sur les marchés devrait conduire les épargnants à arbitrer leurs placements des fonds en Euro vers les Unités de Comptes plus rémunératrices, avec une prise de risque assumée qu'il conviendra que chaque client se fixe en fonction de ses objectifs.

La Belgique devrait de son côté connaître une stabilisation de son marché, avec des offres qui vont être appelées à être plus innovantes.

Enfin le besoin croissant de protection des Français et des Belges constitue un atout majeur pour les assureurs, sur lequel le Pôle Assurances devra capitaliser à l'avenir.

Les orientations 2015 de la Compagnie sont les suivantes :

- Améliorer en permanence la qualité des services rendus.
- Promouvoir de nouvelles offres produits et/ou des aménagements des offres existantes.
- Accompagner les réseaux de distribution dans la gestion de la relation et des contrats des clients.
- Mener à leurs termes les migrations informatiques et les transformations organisationnelles qui en résultent.
- Accompagner les évolutions et les exigences réglementaires.
- Elaborer le un plan stratégique 2016 - horizon 2020, dans le cadre des directives du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe.

Proximité, modernité, rentabilité et responsabilité constituent les objectifs que nous engageons à poursuivre.

III. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2014, le capital social de la société s'élève à 270.120.720 euros, soit 236.948 actions de 1.140 euros de valeur nominales. La répartition est la suivante :

➤ NORD EUROPE ASSURANCES (NEA) :	236.942	99,9975%
➤ Divers :	6	0,0025%

IV. SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que notre Société contrôle les sociétés suivantes :

- SCI PERENNITE PIERRE à 100%

V. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que la participation des salariés au capital de la société ne dépasse pas 3% au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2014.

Les actionnaires ayant été consulté sur une augmentation de capital réservée aux salariés de la société lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2011, il n'y a pas lieu de renouveler la consultation cette année.

VI. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

VII. AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 37 712 306,31 euros de la manière suivante :

Affectation du résultat 2014	
Résultat 2014	37 712 306,31
Report à nouveau	15 680 479,76
Résultat distribuable	53 392 786,07
Réserve fonds de garantie	56 883,00
Dividende	40 992 004,00
Report à nouveau	12 343 899,07
Total	53 392 786,07

Le dividende ressort ainsi à 173€ par action.

Paiement du dividende en actions :

Nous vous proposons d'octroyer aux actionnaires, conformément à l'article 10 des statuts, l'option de recevoir le paiement du dividende en numéraire ou en action.

Votre Conseil d'Administration a procédé à la fixation du prix d'émission de l'action, en se basant sur la valorisation économique de la société à la date du 31 décembre 2014. Le prix d'émission de l'action ressort ainsi à 3 833 euros.

Vous entendrez la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur la détermination du prix d'émission.

Si les dividendes perçus ne donnent pas droit à un nombre entier d'actions, l'actionnaire indiquera lors de l'exercice de l'option le nombre entier d'actions immédiatement inférieur complété par une soulte versée par la Société.

Les actionnaires qui demanderont le paiement du dividende en actions pourront exercer leur option du 04 mai 2015 au 05 juin 2015. Après expiration de ce délai, le dividende sera payé en numéraire, le règlement intervenant à partir du 05 juin 2015. Les actions émises en paiement du dividende seront créées jouissance du 05 juin 2015.

Le dividende payé en numéraire ouvre droit pour les personnes physiques à l'abattement fiscal de 40% ou au Prélèvement Forfaitaire Libératoire de 21%

Le tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices est repris à l'annexe 1.

VIII. RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes distribués	Dividende par action
2013	20 140 580	85,00
2012	20 592 909	89,00
2011		

IX. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

X. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous communiquons en annexe 2 la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société.

XI. CONVENTIONS

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

XII. CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de vos Commissaires aux comptes.

XIII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Aucun mandat de commissaire aux comptes n'est à échéance cette année.

XIV. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun mandat de commissaire aux comptes n'est à échéance cette année.

XV. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENTS

Conformément à la Loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 les délais de paiement sont les suivants :

Date d'échéance	Solde des dettes Fournisseurs à 30 jours	Solde des dettes Fournisseurs à 60 jours	Solde des dettes Fournisseurs à 90 jours	Solde des dettes Fournisseurs à 120 jours
31/12/2014	771 432	630 814		535 385
31/12/2013	161 201			214 810

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration

RESULTATS DE LA SOCIETE
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications en K€	2010	2011	2012	2013	2014
1/ Capital en fin d'exercice					
. Capital social	211 377	263 774	263 774	270 121	270 121
. Nombre d'actions ordinaires existantes	185 418	231 381	231 381	236 948	236 948
2/ Résultats de l'exercice					
. Chiffre d'affaires hors taxes	1 601 457	1 161 757	878 730	853 559	871 431
. Résultat avant impôts et charges calculées	44 401	-17 628	50 931	60 189	68 400
. Impôt sur les bénéfices & IFA	-15 965	333	-8 771	-22 326	-29 527
. Résultat après impôts et charges calculées	25 502	-19 731	39 944	35 793	37 728
. Résultat distribué	22 250		20 593	20 141	40 992
3/ Résultats par Action					
. Résultat après impôts, et avant charges calculées	239,46	-76,19	182,21	159,79	164,06
. Résultat après impôts et charges calculées	137,54	-85,28	172,63	151,06	159,22
. Dividende attribué à chaque action	120,00		89,00	85,00	173,00
4/ Personnel					
. Effectif moyen des salariés	225	230	221	219	206
. Montant de la masse salariale de l'exercice	9 759	11 132	11 729	11 693	11 048
. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	5 156	5 817	6 189	7 026	6 391

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN 2014 PAR

Eric CHARPENTIER	
En France	
DIRECTEUR GENERAL	
CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA COOPERATIVE) Lille	
PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
ACMN Vie (SA) Paris	
BAIL ACTEA (SA) Arras	
PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
LA FRANCAISE AM Finance Services (SAS) Paris	
LA FRANCAISE Real Estate Managers (SAS) Paris	
ADMINISTRATEUR	
SDR DE NORMANDIE (SA) Rouen	<i>(fin de mandat 27/11/2014)</i>
MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
BANQUE COMMERCIALE DU MARCHE NORD EUROPE (SA) Lille	
GROUPE LA FRANCAISE (SA) Paris	
LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT (SAS) Paris <i>(ex La Française des Placements)</i>	
NORD EUROPE ASSURANCES (SA) Paris - Vice-Président	
LFP PIERRE (SCPI) Paris	
UFG PIXEL 1 (SCPI) Paris	
REPRESENTANT PERMANENT	
ACM IARD (SA) Strasbourg - RP de CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (Administrateur)	
CCCM PARIS (SA Coopérative) Paris - RP de CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (Administrateur)	
ACMN IARD (SA) Lille - RP de NORD EUROPE ASSURANCES (Administrateur)	
NORD EUROPE LEASE (SA) Lille - RP de CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (Administrateur)	
CMNTEL (SAS) Lille - RP de CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (Membre du Comité de Direction)	
COURTAGE CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SAS) Lille - RP de NORD EUROPE ASSURANCES (Membre du Comité de la Présidence)	
EURO INFORMATION (SAS) Strasbourg - RP de CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (Membre du Comité de Direction)	
LA FRANCAISE INVESTMENT SOLUTIONS (SAS) Paris - RP GROUPE LA FRANCAISE (Membre du Conseil de Surveillance)	
PERENNITE ENTREPRISES (SA) Paris - RP de NORD EUROPE ASSURANCES (Administrateur)	<i>fin de mandat 31/12/2014</i>
VIE SERVICES (SAS) Paris - RP de NORD EUROPE ASSURANCES (Membre du Comité de Direction)	
A l'étranger	
PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
BEOBANK (SA) Belgique	
BKCP BANQUE SA (SA) Belgique <i>(ex Crédit Professionnel SA)</i>	
BKCP IMMO IT Belgique <i>(ex BKCP SCRL)</i>	
NORD EUROPE LIFE LUXEMBOURG (SA) Luxembourg	
NORTH EUROPE LIFE BELGIUM (SA) Belgique	
ADMINISTRATEUR	
CREDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM (SA) Belgique et Président du Comité de Direction	
MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
LA FRANCAISE BANK (SA) Luxembourg	
REPRESENTANT PERMANENT	
SOFIMPAR (SA) Belgique - RP de CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (Administrateur)	
MOBILEASE (SA) Belgique - RP de BANQUE COMMERCIALE DU MARCHE NORD EUROPE (Administrateur)	
OBK BANK Belgique - RP DE BKCP BANQUE SA (Administrateur)	

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN 2014 PAR

Tristan GUERLAIN
En France
PRESIDENT DU DIRECTOIRE
NORD EUROPE ASSURANCES (SA) Paris
DIRECTEUR GENERAL
ASSURANCES CREDIT MUTUEL NORD VIE (SA) Paris
PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ASSURANCES CREDIT MUTUEL NORD IARD (SA) Lille
PERENNITE ENTREPRISES (SA) Paris <i>Fin de mandat 31/12/2014</i>
PRESIDENT
COURTAGE CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SAS) Lille
VIE SERVICES (SAS) Paris
REPRESENTANT PERMANENT
CREDIT MUTUEL PIERRE 1 (SCPI) Paris – RP de ACMN VIE et SCI PERENNITE PIERRE - Membre du C.S.
IMMOFONDS 4 (SCPI) Paris – RP ACMN VIE – Membre du C S
MULTIMMOBILIER 1 (SCPI) Paris – RP de ACMN VIE - membre du C.S.
MULTIMMOBILIER 2 (SCPI) Paris – RP de SCI PERENNITE PIERRE – RP ACMN VIE - membre du C.S.
SCI PERENNITE PIERRE (SCI) Paris – RP de ACMN VIE - Gérant
SELECTINVEST 1 (SCPI) Paris – RP de ACMN VIE et SCI PERENNITE PIERRE - Membre du C.S.
SILVERSTONE (SPPICAV) Paris – RP de ACMN Vie - Administrateur.
LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT (SAS) Paris – RP de NEA - Membre du C.S.
LFP OPPORTUNITE IMMO (SCPI) PARIS – RP ACMN VIE – Membre du C S
LFP PIERRE (SCPI) Paris – RP de ACMN VIE - Membre du C.S.
UFG PIXEL 1 (SCPI) Paris –RP de ACMN Vie – Membre du C S
VIVASHOPS (SPPICAV) Paris – RP ACMN VIE – Membre du Comité de Supervision
A l'étranger
ADMINISTRATEUR
CP-BK REINSURANCE (SA) Luxembourg
NORTH EUROPE LIFE BELGIUM (SA) Belgique
ADMINISTRATEUR DELEGUE
NORD EUROPE LIFE (SA) Luxembourg

Denis VANDERSCHULDEN
En France
ADMINISTRATEUR
ASSURANCE CREDIT MUTUEL NORD VIE (SA) Paris
ASSURANCE CREDIT MUTUEL NORD IARD (SA) LILLE

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN 2014 PAR

Christian NOBILI
En France
DIRECTEUR GENERAL DELEGUE
CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
L'IMMOBILIERE DU C.M.N (SA) Lille
PRESIDENT
ACTEA ENVIRONNEMENT (SAS) Arras
NORD EUROPE PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS (SAS) Lille
SOFIMMO III (SAS) Lille
TRANSACTIMMO (SAS) Lille
ADMINISTRATEUR
BAIL ACTEA (SA) Arras
MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
BANQUE COMMERCIALE DU MARCHE NORD EUROPE (SA) Lille
MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION
CMNTEL (SAS) Lille
REPRESENTANT PERMANENT
ACMN IARD (SA) Lille - RP de CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (Administrateur)
ACMN VIE (SA) Paris - RP de CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (Administrateur)
GRUPE LA FRANCAISE (SA) Paris - RP de CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (Membre du CS)
NORD EUROPE ASSURANCES (SA) Paris - RP de CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (Membre du CS)
PERENNITE ENTREPRISES (SA) Paris - RP de ACMN VIE (Administrateur) (fin de mandat le 31/12/2014)
VIE SERVICES (SAS) Paris - RP de ACMN VIE (membre du comité de Direction)
LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT (ex LA FRANCAISE DES PLACEMENTS) (SAS) Paris - RP de CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (Membre du CS)
LA FRANCAISE AM Finance Services (SAS) Paris - RP de CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (Membre du CS)
LA FRANCAISE Real Estate Managers (SAS) Paris - RP de CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (Membre du CS)
COURTAGE CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SAS) Lille – RP de CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (Membre du Comité de la Présidence)
SCI CMN (SCI) Lille - RP L'IMMOBILIERE DU C.M.N (Gérant statutaire)
SCI CMN 1 (SCI) Lille - RP de L'IMMOBILIERE DU C.M.N (Gérant statutaire)
SCI CMN 2 (SCI) Lille - RP de L'IMMOBILIERE DU C.M.N (Gérant statutaire)
SCI CMN 3 (SCI) Lille - RP de L'IMMOBILIERE DU C.M.N (Gérant statutaire)
SCI CMN LOCATIONS (SCI) Lille - RP de L'IMMOBILIERE DU C.M.N (Gérant statutaire)
SCI CMN LOCATIONS II (SCI) Lille - RP de L'IMMOBILIERE DU C.M.N (Gérant statutaire)
SCI CENTRE GARE (SCI) Lille - RP de NORD EUROPE PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS (Gérant)
SCI RICHEBE INKERMAN (SCI) Lille - RP de L'IMMOBILIERE DU C.M.N (Gérant)
GERANT NON ASSOCIE
CMN ENVIRONNEMENT (SNC) - Lille
A l'étranger
ADMINISTRATEUR
BEOBANK (SA) Belgique
BKCP BANQUE SA (SA) Belgique
CMNE BELGIUM (SA) Belgique
REPRESENTANT PERMANENT
NORD EUROPE LIFE Luxembourg (SA) Luxembourg - RP de CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (Administrateur)
SOFIMPAR (SA) Belgique - RP de NORD EUROPE PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS (Administrateur)

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN 2014 PAR

Nicolas SALMON
En France
MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
BANQUE COMMERCIALE DU MARCHE NORD EUROPE (SA) Lille
NORD EUROPE ASSURANCES (SA) Paris
GROUPE LA FRANCAISE (SA) Paris
UFG PIXEL 1 (SCPI) Paris
ADMINISTRATEUR
ACMN IARD (SA) Lille
ACMN VIE (SA) Paris
PRESIDENT
FININMAD (SAS) Paris
REPRESENTANT PERMANENT
LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT (SAS) Paris - RP de GROUPE LA FRANCAISE (Membre du Conseil de Surveillance)
LA FRANCAISE AM Finance Services (SAS) Paris - RP de GROUPE LA FRANCAISE (Membre du Conseil de Surveillance)
LA FRANCAISE Real Estate Managers (SAS) Paris - RP de GROUPE LA FRANCAISE (Membre du Conseil de Surveillance)
A l'étranger
MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
LA FRANCAISE BANK (SA) Luxembourg

Christian DESBOIS
En France
PRESIDENT
FINANCIERE NORD EUROPE (SASU) Lille
ADMINISTRATEUR
ACMN IARD (SA) Paris
BAIL ACTEA (SA) Arras
MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
GROUPE LA FRANCAISE (SA) Paris
LA FRANCAISE INVESTMENT SOLUTIONS (SAS) Paris
REPRESENTANT PERMANENT
ACMN Vie (SA) Paris - RP de NORD EUROPE ASSURANCES (Administrateur)
SILVERSTONE (SPPICAV) Paris - RP de CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (Administrateur)
A l'étranger
PRESIDENT
CP BK REINSURANCE (SA) Luxembourg
MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
LA FRANCAISE BANK (SA) Luxembourg
ADMINISTRATEUR
NORTH EUROPE LIFE BELGIUM (SA) Belgique

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN 2014 PAR

Xavier LEPINE	
En France	
PRESIDENT DU DIRECTOIRE	
GROUPE LA FRANCAISE (SA) Paris	
LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT (SAS) Paris	
LA FRANCAISE REAL ESTATE MANAGERS (SAS) Paris	
LA FRANCAISE AM INVESTMENT SOLUTIONS (SAS) Paris	
VICE-PRESIDENT DU DIRECTOIRE	
LA FRANCAISE AM FINANCE SERVICES (SAS) Paris	
PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
SIPAREX PROXIMITE INNOVATION (SAS) Paris	
LA FRANCAISE INFLEXION POINT (SAS)	<i>Fin de mandat le 02/06/2014</i>
DIRECTEUR GENERAL DELEGUE	
FRANKLIN GERANCE (SA) Paris	
PRESIDENT	
LA FRANCAISE AM INTERNATIONAL CLAIMS COLLECTIONS (SAS) Paris	
MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
LA FRANCAISE AM GESTION PRIVEE (SAS)	
NOUVELLES EXPERTISES ET TALENTS (SAS) Paris	<i>Fin de mandat le 30/06/2014</i>
NEW ALPHA ASSET MANAGEMENT (SAS) Paris	
ADMINISTRATEUR	
ASSURANCES CREDIT MUTUEL NORD VIE (SA) Paris	
FRANKLIN GERANCE (SA) Paris	
SIPAREX ASSOCIES (SA) Paris	
LFP NEXITY SERVICES IMMOBILIERS (SAS) Paris	
GROUPE CHOLET DUPONT (SA) Paris	
CHOLET DUPONT (SA) Paris	
REPRESENTANT PERMANENT	
ALMA CAPITAL MANAGEMENT (SAS) Paris 6 RP NEXT AM membre du Comité de Surveillance	
A l'étranger	
ADMINISTRATEUR	
NORD EUROPE PATRIMONIUM (SICAV) Luxembourg	<i>(fin de mandat en 2013)</i>
MEMBRE DU DIRECTOIRE	
LA FRANÇAISE AM BANK (SA) Luxembourg	
MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
LA FRANCAISE AM INTERNATIONAL (SA) Luxembourg	
PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
LA FRANCAISE IC FUND (SICAV) Luxembourg	
COMPAGNY DIRECTOR	
LA FRANCAISE GLOBAL REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED (PLC) Royaume Uni	
MEMBER OF BOARD OF DIRECTORS	
FORUM HOLDING B.V. (PLC) Royaume Uni	
INFLECTION POINT CAPITAL MANAGEMENT UK LTD (PLC) Royaume Uni	

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN 2014 PAR

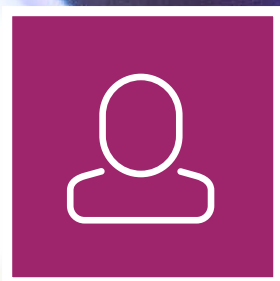
CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE	
En France	
ADMINISTRATEUR	
ACM IARD SA (STRASBOURG)	
ACMN IARD SA (LILLE)	
ACMN VIE SA (PARIS)	
NORD EUROPE LEASE SA (LILLE)	
CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL SA (PARIS)	
CREDIT MUTUEL PAIEMENTS ELECTRONIQUES SAS (PARIS)	<i>fin de mandat le 23 décembre 2014</i>
CRITEL SA (NANCY)	
GACM SA (STRASBOURG)	
SEM ZENITH AMIENS METROPOLE SA (AMIENS)	
SOCIETE D'EXPLOITATION DE LILLE GRAND PALAIS SA (LILLE)	
L'IMMOBILIERE DU C.M.N. SA (LILLE)	
SOCIETE POUR L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES DE L' AISNE – SIMEA SA (LAON)	
SILVERSTONE SPPICAV (PARIS)	
MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
BCMNE SA (LILLE)	
GROUPE LA FRANCAISE SA (PARIS)	
MULTIHABITATION SCPI (PARIS)	<i>fin de mandat le 12 mai 2014</i>
NORD EUROPE ASSURANCES SA (PARIS)	
LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT (ex LA FRANCAISE DES PLACEMENTS SAS (PARIS))	
LA FRANCAISE AM FINANCE SERVICES SAS (PARIS)	
LFP PIERRE SCPI (PARIS)	
LA FRANCAISE REM SAS (PARIS)	
MEMBRE DU COMITE DE LA PRESIDENCE	
COURTAGE CREDIT MUTUEL NORD EUROPE SAS (LILLE)	
MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION	
CMNTEL SAS (LILLE)	
EURO INFORMATION EUROPEENNE DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION SAS (STRASBOURG)	
CENSEUR	
LOSC LILLE METROPOLE SA (LILLE)	
SAFER FLANDRES ARTOIS S.A. (LILLE)	
A l'étranger	
ADMINISTRATEUR	
CMNE Belgium (Belgique)	
NORD EUROPE LIFE LUXEMBOURG (Luxembourg) SA	
SOFIMPAR (Belgique) SA	

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN 2013 PAR

NORD EUROPE ASSURANCES	
En France	
ADMINISTRATEUR	
ACMN VIE S.A. (PARIS)	
ACMN IARD S.A. (LILLE)	
PERENNITE ENTREPRISES S.A. (PARIS)	<i>Fin de mandat : le 31/12/2014</i>
MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
LA FRANCAISE DES PLACEMENTS SAS (PARIS)	
MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION	
Vie services SAS (PARIS)	
MEMBRE DU COMITE DE LA PRESIDENCE	
Courtage Crédit Mutuel Nord Europe SAS (LILLE)	
A l'étranger	
ADMINISTRATEUR	
NORD EUROPE LIFE LUXEMBOURG (SA) Luxembourg	

RAPPORT RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES POUR L'ANNÉE 2014

AU SENS DE L'ARTICLE R 225-105-1 DU CODE DE COMMERCE



SOMMAIRE



**1- INFORMATIONS
SOCIALES 3**



**2- INFORMATIONS
ENVIRONNEMENTALES 11**



**3- INFORMATIONS RELATIVES
AUX ENGAGEMENTS
SOCIÉTAUX EN FAVEUR
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE 14**



NOTE MÉTHODOLOGIQUE 17



1 - INFORMATIONS **SOCIALES**



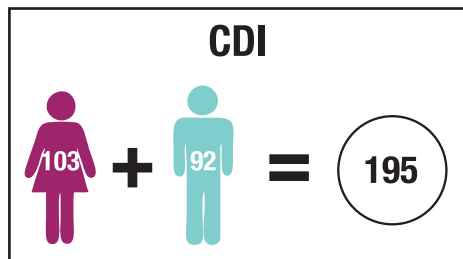
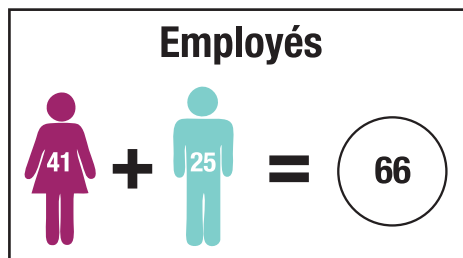
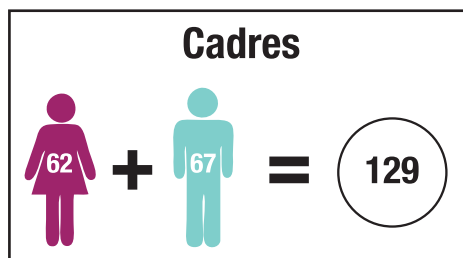
a) Emploi

■ L'effectif total et la répartition des salariés par sexe et par âge :

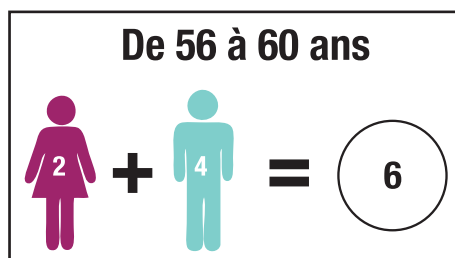
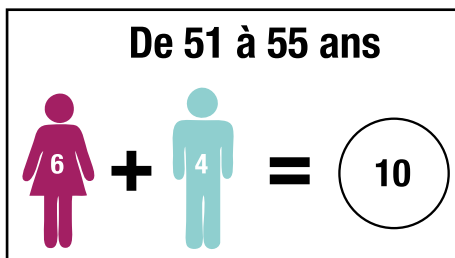
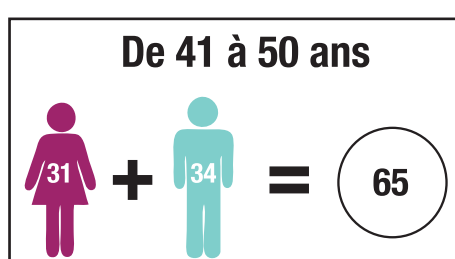
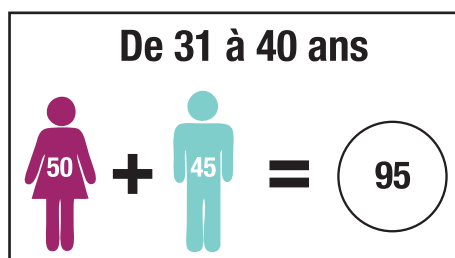
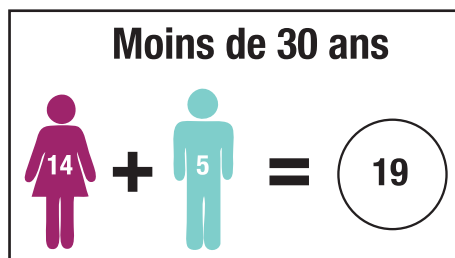
Répartition des effectifs par zone géographique :

La grande majorité des effectifs est basée en Ile-de-France, 3 salariés sont en Belgique.

- Nombre de salariés titulaires d'un contrat de Travail à durée indéterminée au 31 décembre 2014 par sexe



- Répartition par âge de l'effectif CDI au 31 décembre 2014

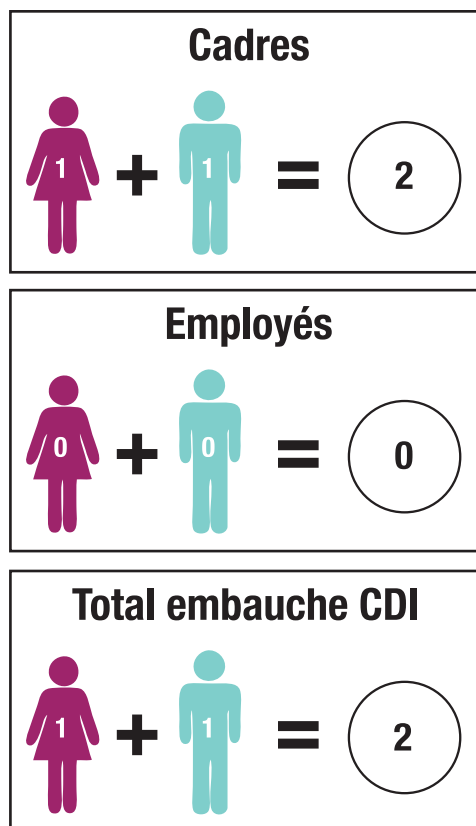


Au 31 décembre 2014, ACMN VIE comptait 195 collaborateurs (103 femmes et 92 hommes) en Contrat à Durée Indéterminée, pour une moyenne d'âge de 39 ans (France + Belgique).

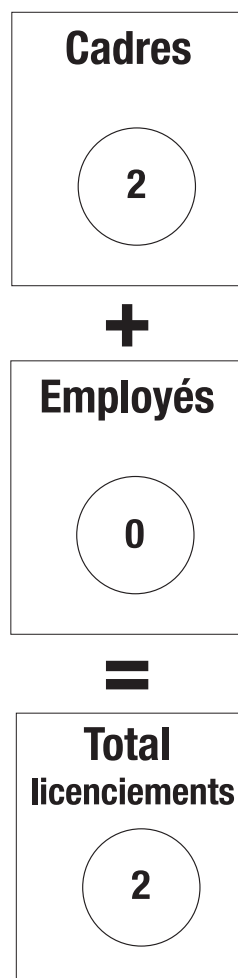


■ Les embauches et les licenciements :

• Les Embauches en 2014



• Les Licenciements en 2014



En 2014, ACMN VIE a procédé à deux recrutements en Contrat à Durée Indéterminée et à deux licenciements pour des motifs non économiques.

Encourager la mobilité et favoriser toutes les évolutions

La multiplicité des métiers exercés chez ACMN VIE ouvre aux collaborateurs de réelles opportunités d'évolution de carrière tout au long de leur vie professionnelle.

De nombreuses passerelles existent entre les différents départements et les entités du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe et ces échanges sont synonymes d'enrichissement mutuel pour le salarié et l'entreprise.

En 2014, ACMN VIE a encouragé la mobilité de 15 de ses salariés vers d'autres postes ou d'autres entités du Groupe.



b) Organisation du travail



■ L'organisation du temps de travail :

- Organisation du temps de travail – CDI en 2014

L'HORAIRE STANDARD	9 h -12 h 13 h - 17 h 30
vendredi	9 h -12 h 13 h - 16 h 27
L'HORAIRE AVANCÉ	8 h 30 -12 h 13 h - 16 h 52
vendredi	8 h 30 -12 h 13 h - 16 h 29
L'HORAIRE DÉCALÉ	9 h 30 -12 h 13 h - 18 h
vendredi	9 h 30 -12 h 13 h - 16 h 57

En 2014,
83 collaborateurs ont
choisi l'horaire avancé,
82 ont choisi l'horaire
standard et 30 l'horaire
décalé.

Les collaborateurs d'ACMN VIE peuvent suivre l'un des trois horaires proposés par l'entreprise. En 2014, 15% des salariés étaient à temps partiel.



■ L'absentéisme

- Nombre de jours d'absences en 2014 (en jours ouvrés)

TOTAL DES ASBENCES DES 195 COLLABORATEURS D'ACMN VIE

TOTAL MALADIE	2 234
TOTAL MATERNITÉ / PATERNITÉ /ALLAITEMENT/ADOPTION	602
TOTAL ACCIDENT DU TRAVAIL/TRAJET	14
TOTAL CONGÉS SANS SOLDE	16
TOTAL AUTRES ABSENCES	192

Le total des absences des 195 collaborateurs d'ACMN VIE pour l'année 2014 était de 3 058 jours, dont 2 234 jours de maladie.





c) Relations sociales

■ L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci :

ACMN VIE compte trois institutions représentatives du personnel :



Les projets d'évolution d'organisation de l'entreprise font l'objet de consultations préalables des institutions compétentes : le CHSCT et le Comité d'Entreprise.

ACMN VIE compte également une Déléguée Syndicale (CFDT). Deux négociations (salaire et contrat de génération) ont été ouvertes avec la Déléguée Syndicale en 2014.

En 2014, 40 réunions avec les représentants du personnel ont été organisées (CE, CHSCT et DP) ainsi que 131 points d'information et de consultation avec le Comité d'Entreprise et le CHSCT.

Par ailleurs, aucune condamnation pour délit d'entrave n'a été prononcée en 2014 à l'encontre d'ACMN VIE.

■ Le bilan des accords collectifs :

Plusieurs négociations ont été engagées en 2014 :

- Des négociations sur le volet 2014 de l'intéressement avec le Comité d'Entreprise, qui ont débouchées sur un accord signé le 19 juin 2014 ;
- Des négociations sur le contrat de génération avec la délégation syndicale de la CFDT qui ont débouché sur un plan d'action signé le 27 février 2014.



d) Santé et sécurité

■ Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail :

Il n'existe pas chez ACMN VIE d'accord en matière de santé et de sécurité au travail.

■ Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles :

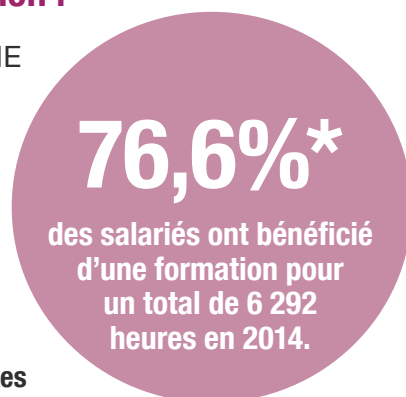
Trois accidents du travail bénins et deux accidents de trajet ont eu lieu en 2014. Aucune maladie professionnelle n'est déclarée sur l'exercice.

e) Formation

■ Les politiques mises en œuvre en matière de formation :

Pour s'adapter aux évolutions de son environnement, ACMN VIE favorise le développement continu des compétences de ses collaborateurs. Ainsi, depuis toujours, ACMN VIE consacre une part importante de sa masse salariale à la formation professionnelle continue.

En 2014, le budget alloué à la formation des collaborateurs représente 4,79% de la masse salariale. 76,6% des salariés ont bénéficié d'une formation pour un total de 6 292 heures en 2014.



Les politiques de formation chez ACMN VIE reposaient en 2014 sur trois axes majeurs :

- Les formations « Métiers de l'assurance » à destination des Gestionnaires de contrat ;
- Les formations « Accompagnement du changement » à destination des managers ;
- Les formations « Métiers de l'informatique et des Systèmes d'Information » et « Développement personnel », à destination des collaborateurs du Département « Systèmes d'Information ».

*Dans les formations sont inclus les CDI, CDD, intérim et contrats professionnels.



f) Masse salariale

- Masse **salariale** brute : 11 037 831 €
 - Total rémunérations annuelles bruts des CDI groupe cadres et non-cadres : 10 848 831 €
 - Total rémunérations annuelles bruts des CDI groupe non-cadres : 2 106 484 €
 - Total rémunérations annuelles bruts des CDI groupe cadres : 8 742 347 €
-

g) Égalité de traitement

■ Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes :

En 2014 ACMN VIE a débloqué une enveloppe financière permettant la réduction des écarts salariaux entre les femmes et les hommes chez ACMN VIE.

■ Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées :

Un salarié handicapé est déclaré dans les effectifs.
ACMN VIE a par ailleurs occasionnellement recours à de la sous-traitance et prestations par des travailleurs handicapés par l'intermédiaire d'organismes protégés.
A titre d'exemple, ACMN VIE se fournit régulièrement en papier blanc et papier à en-tête auprès de l'Atelier Protégé Bléone-Durance, qui n'emploie que des personnes en situation de handicap.
En 2014, ACMN VIE a ainsi fait appel à l'ESAT une fois par trimestre.



2- INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Compte tenu de la taille et de la nature de l'activité d'ACMN VIE, certaines thématiques environnementales ou encore sociétales ne s'avèrent pas pertinentes. Les exclusions sont identifiées dans la note méthodologique présentée en fin du présent rapport.



a) Politique générale en matière environnementale

■ L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement :

La société, de par sa taille et son activité, n'est pas organisée pour prendre en compte les questions environnementales. Les exclusions sont identifiées dans la note méthodologique présentée en fin du présent rapport. Toutefois, des analyses de la qualité de l'eau et de l'air du bâtiment, 9 boulevard Gouvion-Saint-Cyr à Paris, ont été réalisées par des techniciens indépendants, en partenariat avec le CHSCT.

b) Pollution et gestion des déchets

■ Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement :

L'activité d'ACMN VIE ne génère aucun de rejet dans l'air, l'eau et le sol.

■ Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets :

Les eaux usées sont évacuées dans le réseau géré par la Ville de Paris, les déchets ménagers sont collectés par la Ville de Paris.

■ La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité :

Les nuisances sonores sont prises en compte dans l'infrastructure du bâtiment (isolation phonique et vibratoire des groupes froid en terrasse supérieure).



c) Utilisation durable des ressources

■ La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales :

ACMN VIE est alimentée par un contrat de fourniture d'eau avec la Ville de Paris.

- Consommation en 2014 : 1 323 M³

■ La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation :

- Consommation de papier au global en 2014 : 6,8 T
- Consommation de papier en interne en 2014 : 5,6 T
- Consommation de papier en externe en 2014 : 1,2 T
- Nombre de cartouches de toner achetés en 2014 : 70

ACMN VIE consomme du papier en interne ou en externe, selon le type de document, l'utilisation qui en est faite, et les destinataires.

Le papier en interne concerne toutes les impressions de papier blanc et de papier à en-tête, qui sont fournis aux contributeurs au sein-même du Siège Social.

Le papier en externe concerne toutes les impressions de documents officiels à destination des clients (avenants de contrats, documents contractuels ou encore documents informatifs).

Par ailleurs, ACMN VIE limite sa consommation de papier grâce à la mise en place de la Gestion Électronique des Documents (GED).

■ La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables :

Des études sont menées avec la société Dalkia pour changer la technologie d'éclairage en faveur de LED, et pour la réduction de la consommation d'énergie pour la climatisation et le chauffage.

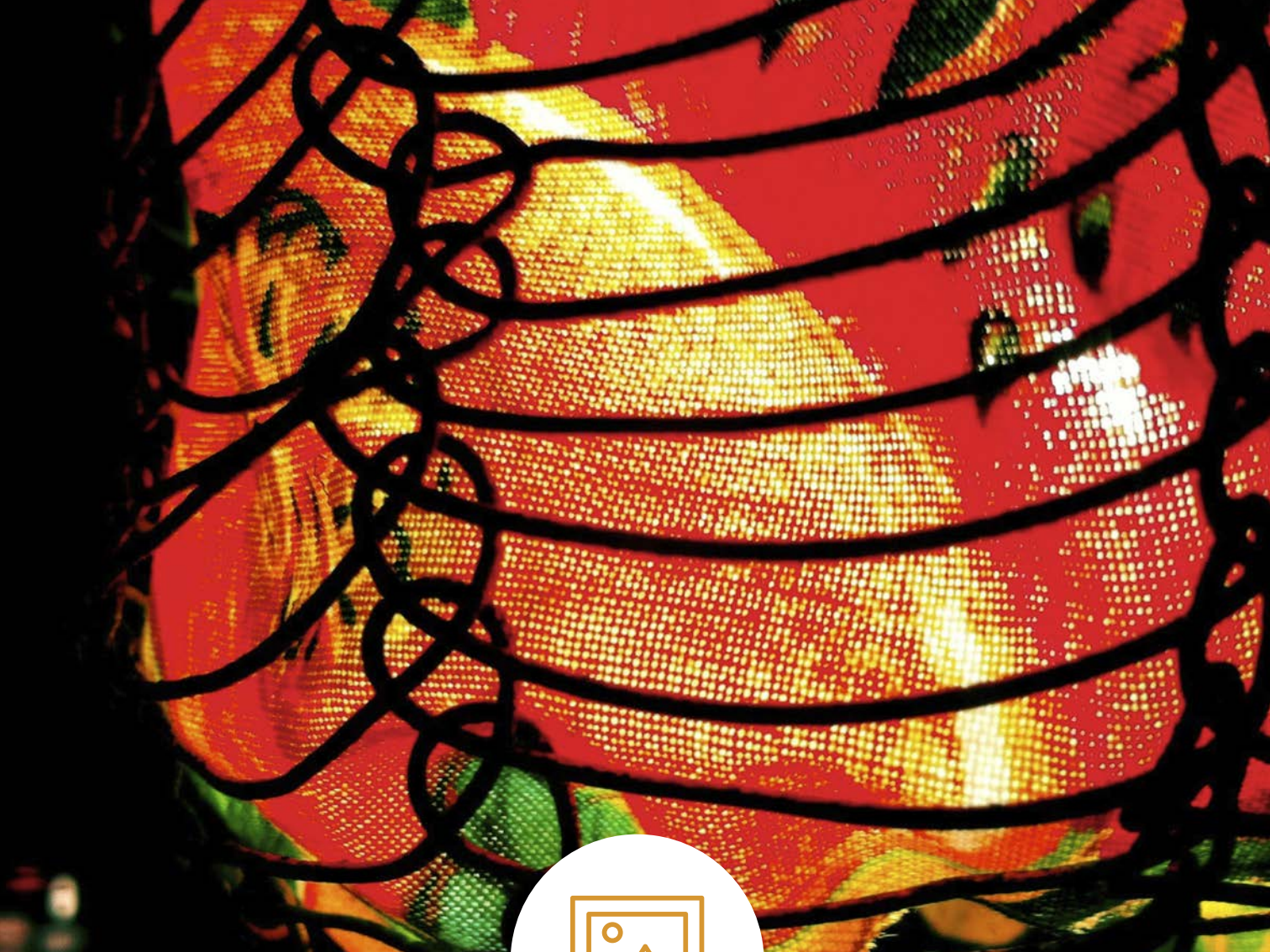
- Consommation totale d'énergie en 2014 : 722 525 kWh
- Consommation d'électricité en 2014 : consommation totale d'énergie = 722 525 kWh

ACMN VIE encourage ses collaborateurs à préférer les visio-conférences aux déplacements pour des réunions.

d) Changement climatique

■ Les rejets de gaz à effet de serre :

En 2014, ACMN VIE a émis 34 681,20 kgeqCO₂. Les émissions de GES 2014 ont été calculées sur la base des consommations d'électricité. Les facteurs de conversion utilisés sont ceux publiés par l'ADEME.



3- INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

■ En matière d'emploi et de développement régional :

- Montant global des charges patronales versées par ACMN VIE en 2014 : 7 926 160 €

■ Sur les populations riveraines ou locales :

Les salariés sont essentiellement résidents en région parisienne.

b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

■ Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations :

ACMN VIE étudie les sollicitations éventuelles et répond au cas par cas.

■ Les actions de partenariat ou de mécénat :

Mécénat culturel : ACMN VIE accompagne de jeunes artistes et les aide à se faire connaître. De nombreuses œuvres sont exposées dans nos locaux, dont quelques-unes ont été acquises par la société ou par des employés à titre personnel – notamment des œuvres du sculpteur Boldi et du peintre Marc Ash.

ACMN VIE a ainsi noué un partenariat en 2014 avec la photographe Nathalie Seroux, dont les œuvres ont été exposées dans les locaux pendant 2 mois.

- Budget mécénat en 2014 : 13 000 €

c) Sous-traitance et fournisseurs

■ La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux :

ACMN VIE, dans le cadre de ses projets d'évolution COPA et VEGA, a de plus en plus recours à de la gestion électronique des documents (GED), ce qui tend à réduire la consommation de papier.

Par ailleurs la plupart des communications commerciales sont imprimées sur du papier recyclé et nous travaillons avec une imprimerie, Iropa, labellisée «Imprim'Vert».

■ L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale :

Non concerné.



d) Loyauté des pratiques

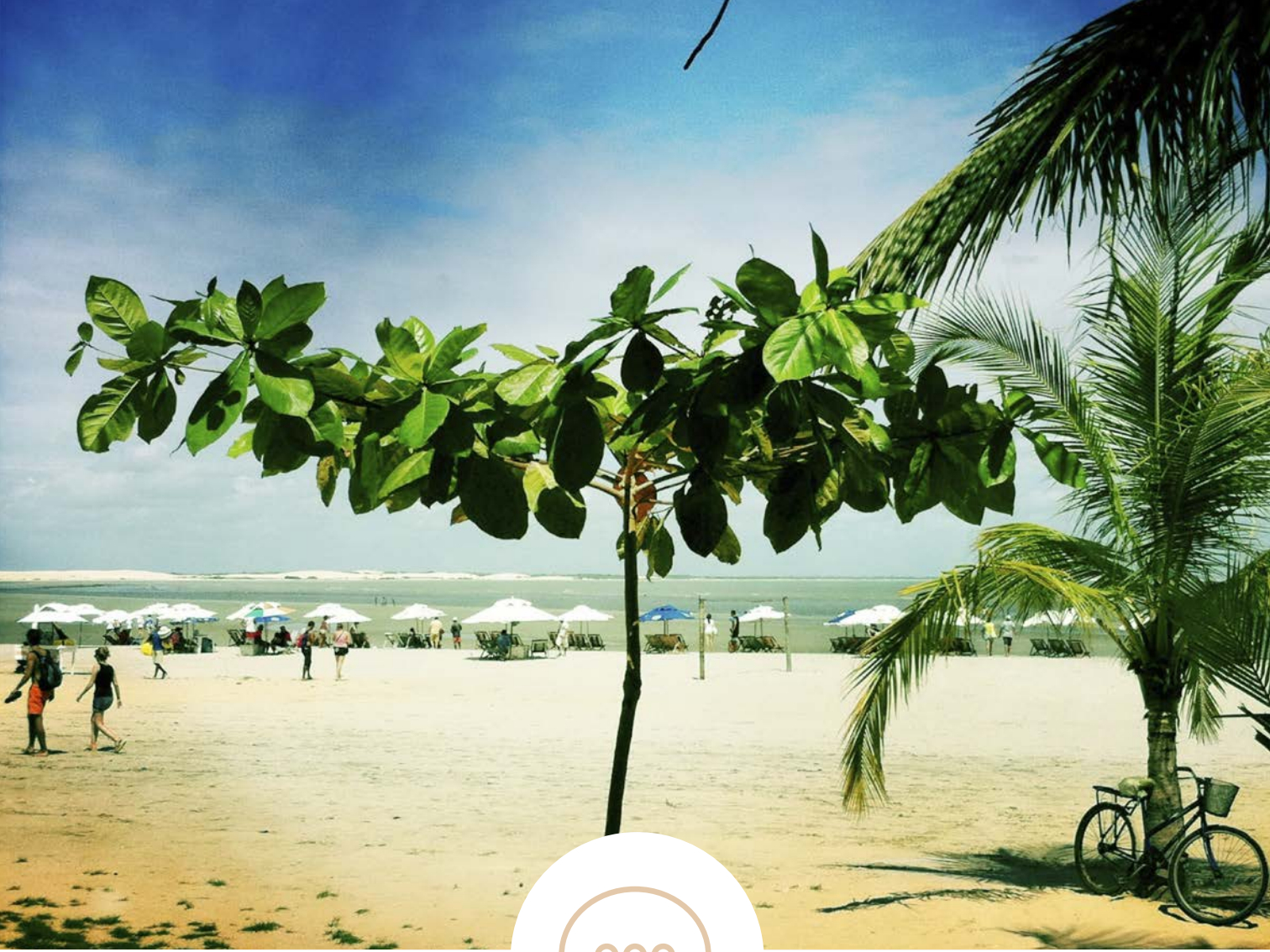
■ Actions engagées pour prévenir la corruption :

ACMN VIE applique le Code de déontologie du groupe Nord Europe Assurances. La surveillance de la bonne application des règles de déontologie est assurée par les différents services de contrôle : Contrôle de la Conformité, Contrôle Permanent et Contrôle Périodique. Aucun cas de corruption n'a été détecté en 2014.

ACMN VIE a également entrepris, dans le cadre de sa mise en conformité avec les nouvelles exigences de la Directive Solvabilité 2, la formalisation de sa Politique de Conformité, ainsi que des politiques spécifiques relatives à la gestion des conflits d'intérêts, à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, contrôle interne, etc.

■ Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs :

- Nombre de dossiers éligibles en médiation ASSURANCE : Concernant le Médiateur FFSA : 12
- Nombre de décisions favorables au client et appliquées systématiquement : Concernant le Médiateur FFSA : 0
- Pourcentage de décisions favorables ou partiellement favorables au client et appliquées systématiquement : Concernant le Médiateur FFSA : 0%.



NOTE MÉTHODOLOGIQUE



Note méthodologique

Le groupe Crédit Mutuel considère la responsabilité sociétale de l'entreprise comme une façon de réaffirmer son identité et de renforcer sa distinction coopérative.

ACMN VIE s'inscrit dans la démarche initiée par le groupe et envoie chaque année les indicateurs les plus pertinents concernant son activité au Crédit Mutuel Nord Europe.

■ La RSE dans le Groupe Crédit Mutuel

Au sein du Crédit Mutuel, la méthodologie de mesure et de reporting, élaborée depuis 2006, a été étendue progressivement à l'ensemble du périmètre bancassurance du groupe et actualisée régulièrement par un groupe de travail national sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale réunissant les différentes Fédérations régionales du Crédit Mutuel et les principales filiales du groupe. Au niveau national, la mission RSE est rattachée au service Relations institutionnelles de la Direction générale de la Confédération nationale du Crédit Mutuel. Un réseau d'une vingtaine de correspondants des Fédérations et des principales filiales du groupe se réunit régulièrement pour élaborer les modalités de reporting et proposer des objectifs. Au sein des entités régionales ou filiales, plusieurs personnes peuvent être concernées et mobilisées par la RSE, tant dans sa réflexion générale que par son aspect reporting.

Le groupe national se réunit au minimum six fois par an et permet aux différentes entités du groupe Crédit Mutuel de mettre en commun les initiatives internes, les bonnes pratiques et de réfléchir sur la bonne mise en œuvre de la RSE dans les entreprises. Dans ce cadre, des échanges avec les parties prenantes et les autres banques coopératives ont aussi permis d'échanger notamment

sur les indicateurs de gouvernance. Il a permis de définir un socle commun d'indicateurs.

Cette méthodologie, fruit d'un travail collectif, organise les règles de collecte, de calcul et de consolidation des indicateurs, leur périmètre, et les contrôles effectués. Elle s'adresse aux collecteurs nationaux des Fédérations de Crédit Mutuel et des filiales contribuant au reporting, et peut solliciter différents experts. Elle formalise la piste d'audit tant pour les vérifications internes et externes.

■ Note méthodologique ACMN VIE

Concernant l'effectif d'ACMN VIE, il s'agit des salariés en CDI inscrits au 31 décembre hors CDD, stagiaires, intérimaires, prestataires extérieurs. Concernant les données sociales, le nombre total de jours d'absence inclut toutes les absences suivantes des collaborateurs en CDI, CDD, intérimaires et contrats professionnels : les congés maladie indemnisés, les congés maladie non indemnisés, les congés maladies sans certificat médical, les accidents de travail et de trajet, les congés spéciaux, les congés maladie enfant, les congés sans solde de longue durée (durée supérieure à un mois), les congés sabbatiques, les congés parentaux, les congés maternité et paternité, et les congés



d'invalidité. Les absences non comptabilisées sont les congés payés ou jours conventionnels (RTT). Enfin, la masse salariale dédiée à la formation n'intègre pas les subventions Fongecif et la formation en alternance.

Compte tenu de sa taille, la société n'est pas organisée pour prendre en compte les questions environnementales ni, le cas échéant, les démarches d'évaluation et de certification en matière d'environnement. Il n'y a pas d'actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement. Il n'y a pas non plus de moyens spécifiques consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions ou encore de mesures spécifiques prises dans le cadre de l'adaptation au changement climatique.

Du fait de la nature des activités d'ACMN VIE, les nuisances sonores, pollutions des sols ou autres formes de pollutions sur les lieux d'implantation ainsi que l'utilisation de sols n'apparaissent pas significatives. De par la configuration de ses bureaux, son emprise au sol est inférieure à des activités industrielles étendues sur un même plan. ACMN VIE n'a enregistré aucune provision ou garantie dans sa comptabilité en matière d'environnement. ACMN VIE n'a pas non plus d'impact majeur sur la biodiversité.

Du fait de ses activités et de la localisation de ses sites, ACMN VIE n'est pas directement exposé aux enjeux d'élimination du travail forcé ou obligatoire et à l'abolition effective du travail des enfants. ACMN VIE n'a pas non plus pris d'autres engagements en faveur des droits de l'homme. Toutefois, il est néanmoins conscient des engagements pris dans le cadre de Global Compact (dont le groupe Crédit Mutuel est membre depuis avril 2003) et s'interdit de recourir au travail des enfants comme au travail forcé, au sens des conventions de l'OIT. Enfin, ACMN VIE ne prend pas en compte la responsabilité sociale et environnementale de ses sous-traitants, compte tenu des faibles volumes d'activité en ce sens.

Au total, le périmètre global retenu intègre toutes les activités assurances d'ACMN VIE.



ACOMN
VIE

SA d'assurances sur la vie
Au capital de 270 120 720 €
Entreprise régie par le Code des assurances
9 boulevard Gouvion-Saint-Cyr – 75017 PARIS
Siren 412 257 420 RCS Paris

www.acmnvie.fr

MAZARS SAS

GROUPE ACMN VIE

9 Boulevard Gouvion-Saint-Cyr
75017 Paris

**Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les
informations sociales, environnementales et sociétales
consolidées figurant dans le rapport de gestion**

Exercice clos le 31 décembre 2014

MAZARS SAS
61, rue Henri Regnault
92075 Paris – La Défense Cedex

GROUPE ACMN VIE

9 Boulevard Gouvion-Saint-Cyr
75017 Paris

Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société ACMN VIE, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1058¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure au chapitre « Note méthodologique » dans le rapport de gestion

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

¹ dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 4 personnes entre mi-mars et fin mars 2015 pour une durée d'environ 2 semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au chapitre « Note méthodologique » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené cinq entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE, auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³, nous avons au niveau des différentes Directions du Groupe⁴ :

- consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données, et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente en 100 % des effectifs et 100 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

³ **Informations sociales** : effectif total ventilé par sexe et par âge, nombre total d'embauches et de licenciements, nombre total de jours d'absence en jours ouvrés et leur ventilation par type d'absence, pourcentage de la masse salariale dédiée à la formation, nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés, pourcentage de femmes parmi les cadres, rémunération annuelle moyenne brute (en euros) des CDI, des CDI non cadres et des CDI cadres ;

Informations environnementales : consommation totale d'eau, consommation totale d'énergie, consommation de papier au global (interne et externe) ;

Informations sociétales : description des actions engagées pour la lutte contre la corruption, description des actions engagées pour le mécénat, dont le budget global dédié au mécénat ;

⁴ Direction des Moyens Généraux & Logistique, Direction Communication, Direction des Ressources Humaines.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Paris La Défense, le 9 Avril 2015

L'organisme tiers indépendant
Mazars SAS



Michel Barbet-Massin
Associé



Emmanuelle Rigaudias
Associée RSE &
Développement Durable

2.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes
annuels

Assurances Crédit Mutuel Nord Vie

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2014)

Deloitte & Associés
185, Avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

MAZARS
61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2014)

Aux Actionnaires
Assurances Crédit Mutuel Nord Vie
9 Boulevard Gouvion Saint-Cyr
75017 PARIS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ACMN VIE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre société, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans l'annexe aux comptes.

Nous avons en particulier apprécié le caractère raisonnable des méthodes employées et des hypothèses retenues, au regard notamment de l'environnement réglementaire de la société ACMN VIE et de son expérience.

- Les provisions pour dépréciation des actifs financiers sont évaluées selon les modalités relatées de l'annexe aux comptes. Nous avons en particulier examiné les modalités de recensement des expositions de la société, ainsi que les modalités de valorisation et de dépréciation des instruments financiers.
 - Nous avons vérifié que l'évaluation des provisions portant sur les actifs relevant de l'article R.332-20 du code des assurances était cohérente avec l'intention de détention de ces titres par ACMN VIE et nous avons examiné, en tant que de besoin, les données, les hypothèses retenues et la documentation préparées dans le cadre de celle-ci.
 - Nous avons pris connaissance des analyses effectuées par la société sur les risques éventuels attachés aux actifs relevant de l'article R.332-19 du code des assurances.
 - Nous avons examiné les informations données par la direction sur l'activité et les perspectives d'avenir envisageables ainsi que les critères et hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'utilité des différents titres de participations et les provisions qui en résultent.

Nous avons par ailleurs vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les annexes relatives aux instruments financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et La Défense, le 9 avril 2015

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



JEROME LEMIERRE

MAZARS



MICHEL BARBET-MASSIN

3.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les
conventions et engagements réglementés

Assurances Crédit Mutuel Nord Vie

Rapport Spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Assurances Crédit Mutuel Nord Vie

Société Anonyme au capital de 270 120 720 €
Siège social : 9 Boulevard Gouvion-Saint-Cyr, 75017 PARIS

RCS PARIS 412 257 420

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration le 13 novembre 2014.

Personnes concernées : la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe & M. Eric Charpentier

Objet : convention conclue dans le cadre d'un projet d'intégration de la société Pérennité Entreprises par ACMN Vie sous forme de Transmission Universelle de Patrimoine.

Modalités : cession de 14 998 actions de la société Pérennité Entreprises détenues par Nord Europe Assurances au profit de la société Assurances Crédit Mutuel Nord Vie sur la base de l'actif net comptable par action au 30 septembre 2014 (soit un prix de l'action à 112,98 €) pour un montant de 1 844 454 €. La société Nord Europe Assurances détenait 99,9733% des actions de la société Pérennité Entreprises.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et à La Défense, le 9 avril 2015

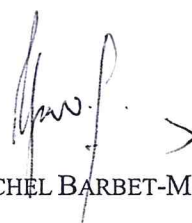
Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES



JEROME DEMIERRE

MAZARS



MICHEL BARBET-MASSIN

4.

Comptes sociaux

ACTIF

En Euro	31 12 2014	31 12 2013
1. Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège	-	-
2. Actifs incorporels	63 785	269 490
3. Placements	10 395 251 024	9 928 436 218
3a. Terrains et constructions	1 237 174 223	1 257 201 083
3b. Placements dans des entreprises liées	3 569 874	3 484 073
3c. Autres placements	9 154 506 926	8 667 751 062
3d. Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	-	-
4. Placements représentant les provisions techniques des contrats en unités de compte	1 376 697 319	1 359 345 091
5. Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques	4 093 603	4 300 406
5a. Provisions pour primes non acquises et risques en cours	-	-
5b. Provisions d'assurance-vie	919 957	841 522
5c. Provisions pour sinistres Vie	60 879	144 480
5d. Provisions pour sinistres Non Vie	348 716	699 337
5e. Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes Vie	-	-
5f. Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes Non Vie	-	-
5g. Provisions d'égalisation	231 901	193 502
5h. Autres provisions techniques (Vie)	-	-
5i. Autres provisions techniques (Non Vie)	2 532 150	2 421 566
5j. Provisions techniques des contrats en unités de compte	-	-
6. Créances	23 854 275	17 782 150
6a. Créances nées d'opérations d'assurance directe	3 138 822	3 806 387
6aa. Primes acquises non émises	-	-
6ab. Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	3 138 822	3 806 387
6b. Créances nées d'opérations de réassurance	14 945	14 945
6c. Autres créances	20 700 508	13 960 818
6ca. Personnel	26 402	21 434
6cb. Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	165 675	176 619
6cc. Débiteurs divers	20 508 431	13 762 765
6d. Capital appelé non versé	-	-
7. Autres actifs	36 908 731	61 975 833
7a. Actifs corporels d'exploitation	2 439 836	2 854 134
7b. Comptes courants et caisses	34 468 895	59 121 700
7c. Actions propres	-	-
8. Comptes de régularisation - Actif	169 820 126	184 263 359
8a. Intérêts et loyers acquis non échus	145 330 583	157 143 314
8b. Frais d'acquisition reportés	-	-
8c. Autres comptes de régularisation	24 489 543	27 120 045
Différence de conversion		
TOTAL DE L'ACTIF	12 006 688 862	11 556 372 547

PASSIF

En Euro	31 12 2014	31 12 2013
1. Capitaux propres	687 861 598	664 092 389
1a. Capital social ou fond d'établissement et fond social complémentaire ou compte de liaison	270 120 720	270 120 720
1b. Primes liées au capital social	334 304 591	334 304 591
1c. Réserves de réévaluation	-	-
1d. Autres réserves	30 043 500	23 799 753
1e. Report à nouveau	15 680 480	74 388
1f. Résultat de l'exercice	37 712 306	35 792 937
2. Passifs subordonnés	150 000 000	-
3. Provisions techniques brutes	9 620 602 654	9 380 209 367
3a. Provisions pour primes non acquises et risques en cours	-	-
3b. Provisions d'assurance vie	9 146 263 708	8 962 317 090
3c. Provisions pour sinistres (Vie)	13 256 889	14 789 330
3d. Provisions pour sinistres (Non Vie)	18 022 246	37 205 487
3e. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)	360 882 250	299 490 395
3f. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non Vie)	-	-
3g. Provisions pour égalisation	6 315 092	5 688 666
3h. Autres provisions techniques (Vie)	22 662 637	24 945 279
3i. Autres provisions techniques (Non Vie)	53 199 833	35 773 120
4. Provisions techniques des contrats en unités de compte	1 379 364 347	1 363 266 975
5. Provisions pour risques et charges	8 746 489	2 237 365
6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	206 210	206 210
7. Autres dettes	109 496 733	97 891 852
7a. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	71 723 516	68 963 357
7b. Dettes nées d'opérations de réassurance	2 526 692	1 274 918
7c. Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d. Dettes envers des établissements de crédits	2 756 136	1 895 958
7e. Autres dettes	32 490 389	25 757 620
7 Titres de créances négociables émis par l'entreprise	-	-
7 Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	-	-
7 Personnel	4 263 469	4 034 692
7 Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	15 682 608	12 543 695
7 Créanciers divers	12 544 312	9 179 234
8. Comptes de régularisation - Passif	50 410 831	48 468 388
9. Différence de conversion	-	-
TOTAL DU PASSIF	12 006 688 862	11 556 372 547

En Euro	31 12 2014			31 12 2013
	Opérations Brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
1. Primes	851 244 734	- 639 981	850 604 753	832 205 979
2. Produits des placements	526 382 759	-	526 382 759	459 279 364
2a. Revenus des placements	389 366 936	-	389 366 936	370 109 868
2b. Autres produits des placements	37 814 949	-	37 814 949	61 993 551
2c. Profits provenant de la réalisation des placement	99 200 874	-	99 200 874	27 175 945
3. Ajustements ACAV (Plus values)	83 090 082	-	83 090 082	110 994 895
4. Autres produits techniques	559 845	-	559 845	478 789
5. Charges des sinistres	- 903 640 280	- 24 249	- 903 664 529	- 848 488 627
5a. Prestations et frais payés	- 905 172 721	59 352	- 905 113 369	- 847 464 401
5b. Charges des provisions pour sinistres	- 1 532 441	83 601	- 1 448 840	- 1 024 226
6. Charges des provisions d'assurance-vie & autres	28 221 551	39 020	28 260 571	- 33 950 804
6a. Provisions d'assurance-vie	40 776 255	621	40 776 876	121 259 965
6b. Provisions sur contrats en unités de compte	- 15 957 547	-	- 15 957 547	- 154 013 175
6c. Autres provisions techniques	3 402 843	38 400	3 441 242	1 197 594
7. Participation aux résultats	- 297 575 736	-	- 297 575 736	- 278 106 203
8. Frais d'acquisition et d'administration	- 87 020 557	222 369	- 86 798 188	- 67 552 932
8a. Frais d'acquisition	- 21 827 644	-	- 21 827 644	- 19 837 983
8b. Frais d'administration	- 65 192 913	-	- 65 192 913	- 47 821 101
8c. Commissions reçues des réassureurs	-	222 369	222 369	106 152
9. Charges des placements	- 75 860 485	-	- 75 860 485	- 61 429 125
9a. Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	- 9 636 032	-	- 9 636 032	- 8 780 537
9b. Autres charges de placements	- 16 690 828	-	- 16 690 828	- 7 462 953
9c. Pertes provenant de la réalisation des placements	- 49 533 624	-	- 49 533 624	- 45 185 636
10. Ajustements ACAV (Moins values)	- 41 636 740	-	- 41 636 740	- 33 576 812
11. Autres charges techniques	- 12 566 871	-	- 12 566 871	- 25 690 109
12. Produits des placements transférés	- 26 937 889	-	- 26 937 889	- 27 079 866
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	44 260 414	- 402 841	43 857 573	27 084 548

COMPTE DE RESULTAT - TECHNIQUE NON VIE -

En Euro	31 12 2014			31 12 2013
	Opérations Brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
1. Primes acquises	20 186 111	- 1 448 991	18 737 119	19 244 176
1a. Primes	20 186 111	- 1 448 991	18 737 119	19 244 176
1b. Variations des primes non acquises	-	-	-	-
2. Produits des placements alloués	2 020 398	-	2 020 398	1 927 339
3. Autres produits techniques	234 548	-	234 548	222 504
4. Charges des sinistres	8 014 773	- 59 429	7 955 344	- 10 875 170
4a. Prestations et frais payés	- 11 168 467	291 192	- 10 877 275	- 12 321 607
4b. Charges des provisions pour sinistres	19 183 240	- 350 621	18 832 619	1 446 437
5. Charges des autres provisions techniques	- 18 063 891	188 399	- 17 875 492	2 021 573
6. Participation aux résultats	-	-	-	-
7. Frais d'acquisition et d'administration	- 5 070 971	294 310	- 4 776 661	- 3 711 016
7a. Frais d'acquisition	- 3 099 941	-	- 3 099 941	- 3 432 049
7b. Frais d'administration	- 1 971 030	-	- 1 971 030	- 608 744
7c. Commissions reçues des réassureurs	-	294 310	294 310	329 777
8. Autres charges techniques	- 1 524 106	-	- 1 524 106	- 2 608 398
9. Variation de la provision pour égalisation	19 051	-	19 051	- 688 007
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	5 815 913	- 1 025 711	4 790 202	5 533 002

COMPTE DE RESULTAT - NON TECHNIQUE -

En Euro	31 12 2014	31 12 2013
1. Résultat technique de l'assurance non vie	4 790 202	5 533 002
2. Résultat technique de l'assurance vie	43 857 573	27 084 548
3. Produits des placements	35 035 126	30 080 788
3a. Revenu des placements	22 869 044	20 749 025
3b. Autres produits des placements	2 975 051	3 132 443
3c. Produits provenant de la réalisation des placements	9 191 031	6 199 321
4. Produits des placements alloués	-	-
5. Charges des placements	- 8 097 236	- 3 000 922
5a. Frais de gestion internes et externe des placements et frais financiers	- 4 608 353	- 460 511
5b. Autres charges des placements	- 869 135	- 844 843
5c. Pertes provenant de la réalisation des placements	- 2 619 749	- 1 695 568
6. Produits des placements transférés	- 2 020 398	- 1 927 339
7. Autres produits non techniques	4 324 079	3 309 988
8. Autres charges non techniques	- 2 317 823	- 1 715 273
9. Résultat exceptionnel	- 5 809 865	1 414 492
9a. Produits exceptionnels	1 165 822	1 460 300
9b. Charges exceptionnelles	- 6 975 687	- 45 808
10. Intéressement des salariés	- 2 506 655	- 2 650 316
11. Impôt sur les bénéfices	- 29 542 697	- 22 336 030
RESULTAT DE L'EXERCICE	37 712 306	35 792 937

Hors bilan

En milliers d'euros

Engagements reçus et donnés	2014	2013
1. Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège		
1. Engagement reçus	600 000	600 000
2. Engagements donnés	275 763	206
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-	-
2b. Titres et actif acquis avec engagement de revente	-	-
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	275 763	206
2d. Autres engagements	-	-
3. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	3 939	4 204
4. Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire		
5. Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
6. Autres valeurs détenues pour compte de tiers		



**ANNEXE AU BILAN,
ET COMPTE DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE
2014**

La présente Annexe est établie conformément aux dispositions des articles 8 à 16 du code de commerce, du décret du 8 juin 1994 et de l'arrêté du 20 juin 1994, respectivement art. R 341-2 et A 344-3 et 3° de son annexe spéciale, du code des assurances.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. EMISSION D'UN TSR PAR ACMN VIE

♦ Dans le but de conforter sa marge de solvabilité ACMN Vie a procédé à une émission de titres subordonnés remboursables d'une durée de 10 ans pour un montant de 150 millions d'euros, avec un coupon de 4,625 % et une échéance le 4 juin 2024.

1.2. TRANSFERTS DE PORTEFEUILLES

La compagnie ACMN Vie a réalisé 2 cessions de portefeuille d'assurance au cours de l'exercice :

♦ Le portefeuille du PERP Indépendant a été transféré à Suravenir avec une date d'effet au 01/01/2014. L'encours était de 9,1M€ à la date du transfert.

♦ Le portefeuille UFG5 a été cédé à l'assureur AGEAS fin 2014. L'avis de transfert a été publié au Journal Officiel du 30/12/2014. Ce portefeuille présentait un encours total de 97,9M€ à la date du transfert.

1.3. CHANGEMENT DE MODALITE D'ESTIMATION DES PROVISIONS EN ASSURANCES DES EMPRUNTEURS

♦ Suite aux préconisations de l'ACPR la compagnie a adaptée son mode de calcul des provisions mathématiques et provisions pour risques croissants des contrats emprunteurs.

Les principales modifications sont les suivantes :

- Pas de compensation inter-provision (entre Co-assurés)
- Pas de compensation intra-provision (entre vie et non vie)
- Utilisation de tables BCAC en remplacement des tables d'expérience.

♦ La compagnie a également revu le mode de calcul des provisions pour sinistres en adoptant une approche statistique globale prudente, fondée sur des triangles de liquidation.

1.4. EVENEMENT SIGNIFICATIF SURVENU, POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE

Néant

2. PRESENTATION DES COMPTES

2.1. AU BILAN

♦ Les placements sont regroupés dans un même poste admis ou non en représentation des provisions techniques. Cependant, les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte, les actifs incorporels et les actifs corporels d'exploitation figurent à des postes spécifiques. Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation sont isolés au sein des placements. Les entreprises liées sont celles incluses par intégration globale ou susceptibles de l'être, dans les comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel Nord Europe.

- ♦ Les provisions techniques sont classées selon leur nature et celles afférentes aux contrats en unités de compte figurent à un poste spécifique. Les parts des cessionnaires et rétrocessionnaires suivent la même présentation. La provision pour égalisation des risques décès et incapacité est portée à un poste distinct du passif du bilan.
- ♦ Les provisions réglementées autres que les provisions techniques et la réserve de capitalisation sont portées au poste des provisions pour risques et charges.

2.2. AU COMPTE DE RESULTAT

- ♦ Le compte de résultat est ventilé entre un compte technique de l'assurance Vie, un compte technique de l'assurance Non-Vie et un compte non technique. Les produits et les charges sont en principe techniques. Le compte non technique comprend les produits et les charges exceptionnelles, certains éléments non techniques et l'impôt sur les sociétés.
- ♦ Les commissions et les autres charges sont classées par destination au sein des comptes techniques. Les différentes destinations sont la gestion des placements, les frais de règlement des sinistres qui sont inclus dans les prestations payées, les frais d'acquisition, les frais d'administration et les autres produits et charges techniques.
- ♦ Les produits et les charges de placements comprennent les revenus et les frais financiers, les plus ou moins-values de cessions de placements, les mouvements des amortissements et des provisions financiers, le résultat de change et les frais de gestion de placements.
- ♦ La participation aux résultats comprend les intérêts crédités aux provisions techniques et aux prestations au cours de l'exercice, plus la dotation de l'exercice aux provisions pour participation aux bénéficiaires. En conséquence, les autres postes du compte technique sont présentés nets des intérêts crédités dans l'exercice et des charges des participations aux bénéficiaires.

3. INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES METHODES UTILISEES

3.1. PRINCIPES ET MODES D'EVALUATION RETENUS

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis dans le code des assurances et lorsque ledit code ne le prévoit pas, ceux appliqués par le plan comptable général.

3.1.1. Postes de bilan

A) Actifs incorporels

Ce poste comprend notamment :

Les logiciels amortis sur une durée de trois ans.
Les logiciels métiers amortis sur une durée de cinq ans.
Les droits financiers amortis sur une durée de dix ans.

B) Placements immobiliers

Les parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrites à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts. La valeur de réalisation des parts de sociétés immobilières qui figure dans l'état des placements, est déterminée à partir des comptes sociaux des dites sociétés.

C) Participations (entreprises liées et autres)

Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciées ligne à ligne si leur valeur d'usage est inférieure.

D) Autres placements

Les titres à revenus fixes sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêt couru. Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. Pour les obligations ayant une valeur de remboursement indexée (OATi), la surcote ou la décote apparaissant à la date d'achat est amortie linéairement. De plus la progression de la valeur de remboursement due à l'évolution de l'indice de référence est rapportée chaque année au résultat.

Les actions sont inscrites au bilan sur la base du prix d'achat. L'évaluation de ces titres en valeur de réalisation est effectuée conformément à l'article R 332-20, c'est-à-dire pour les titres cotés : le dernier cours coté au jour de l'inventaire ; pour les OPCVM : la dernière valeur de transaction, et pour les titres non cotés : leur valeur d'utilité pour l'entreprise.

La société est détentrice de produits structurés dans une optique de rendement. Inscrits sur un marché reconnu, ils font l'objet de clauses de liquidité et une majorité d'entre eux dispose d'une garantie en capital. Leur classification repose sur l'analyse, entre produits ayant un capital garanti à l'échéance (classés en R332-19 du code des assurances) et produits ne disposant pas d'un capital garanti à l'échéance (classés en R332-20 du code des assurances).

Ces produits structurés sont inscrits à leur prix d'achat. La valorisation retenue par la compagnie est soit celle fournie par le structureur, soit celle fournie par notre société de gestion (LFAM). Une procédure a été mise en place afin de fixer les règles de détermination de la valeur à retenir pour la production des comptes sociaux. Les valeurs liquidatives et le choix de la valeur retenue par LFAM font l'objet d'une revue par ACMN Vie. En complément, ces produits font l'objet d'une contre-valorisation effectuée par une société externe, permettant de s'assurer de la pertinence et de la cohérence des méthodes

Le montant des produits structurés s'élève à 2.888 M€ (prix de revient brut) dont 308M€ sont classés en R332-20 du code des assurances. Au 31 décembre 2014, les produits structurés affichent une plus-value latente de 336M€, dont 27M€ de plus-value latente pour les titres classés selon l'article R332-20.

S'agissant des titres à revenus fixes et des autres titres, OATi notamment, classés en application de l'article R332-19 du code des assurances, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts et remboursement du principal). Au 31 décembre 2014, une provision pour dépréciation est constatée pour un montant de 3,2M€.

S'agissant des autres titres classés en application de l'article R332-20 du code des assurances, principalement actions et produits structurés ne disposant pas d'une garantie en capital, une provision pour dépréciation est constatée seulement si la dépréciation a un caractère durable. Le caractère durable de cette dépréciation est présumée lorsqu'un titre classé en R 332-20 connaît une moins-value latente supérieure à 20% de son prix de revient pendant une durée de 6 mois consécutifs (30% si le marché de référence doit être considéré comme volatile). En outre si la valeur de réalisation est inférieure à 30 % au 31 décembre, une dépréciation durable est également présumée. La provision pour dépréciation durable est alors calculée en fonction de la valeur de réalisation de l'instrument. La provision pour dépréciation durable est constatée pour un montant de 4,5M€.

En application du règlement N° 2013-03 du 13 décembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables, lorsque l'entité n'a pas l'intention ou la capacité de détenir les valeurs amortissables du R 332-20 à un horizon déterminé, la dépréciation éventuelle de ces placements correspond à la différence entre leur valeur comptable corrigée des amortissements des surcotes ou des décotes et leur valeur vénale si cette dernière est inférieure à la valeur comptable. La valeur vénale s'apprécie en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ces placements en fonction de l'horizon de détention envisagé. Lorsque l'organisme a l'intention et la capacité de détenir ces placements à un horizon déterminé, la dépréciation éventuelle s'analyse au regard du seul risque de crédit.

E) Placements représentatifs des contrats en unités de compte

Ces placements figurent au bilan pour leur valeur de réalisation. Ils sont représentés à l'actif du bilan par un nombre de parts de SICAV et SCPI égal au nombre de parts immatriculées aux noms des assurés. Les plus ou moins-values latentes sont inscrites dans les comptes d'ajustement ACAV et ACAVI.

F) Autres actifs

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

- Agencements	:	8 à 10 ans *
- Matériel	:	5 ans
- Matériel informatique	:	3 ans
- Mobilier	:	10 ans
- Matériel de transport	:	4 ans

* Durée établie en fonction du bail de l'immeuble

G) Différence de conversion

Les opérations en devises sont converties en Euros d'après les cours de change du jour d'inventaire.

H) Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées brutes de la réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

◆ Provisions Vie

- Provisions pour primes non acquises et risques en cours

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Elle est calculée au *pro rata temporis* contrat par contrat ou sur la base de méthodes statistiques.

La provision pour risques en cours est destinée à couvrir pour chacun des contrats à primes payables d'avance la charge des sinistres et des frais afférents au contrat pour la période s'écoulant entre la date d'inventaire et la première échéance de prime ou de terme du contrat pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises. Le calcul est effectué contrat par contrat ou selon des méthodes statistiques.

Les provisions pour primes non acquises et risques en cours sont portées au bilan au poste « autres provisions techniques Vie ».

- Provisions d'assurance vie

Le poste « provisions d'assurance vie » comprend les provisions mathématiques et la provision globale de gestion. Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris par l'assureur et ceux pris par l'assuré. Elles ne sont pas « zillmétrisées ». Les provisions mathématiques sont calculées par référence aux tables légales homologuées établies sur la base de données publiées.

La Provision Globale de Gestion permet de couvrir la charge de gestion future des contrats qui ne serait pas couverte par des chargements sur primes ou des prélèvements sur produits financiers. La provision constatée, s'élève à 8,5 M€ au 31 décembre 2014.

- Provisions pour sinistres

Elles correspondent aux capitaux échus et aux sinistres survenus non encore réglés au 31 décembre. Elles incluent une provision pour frais de gestion en fonction d'un taux observé au cours de l'exercice.

- Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes.

Elles correspondent aux participations des assurés aux bénéfices techniques et financiers réalisés par la compagnie. Ces participations sont destinées à être versées aux assurés. Elles sont incorporées l'année N+1 aux provisions mathématiques à l'ouverture

- Provisions pour égalisation

Ce sont des provisions destinées à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurances de groupe contre le risque décès. La provision constatée dans les comptes au 31 décembre 2014 s'élève à 5,0 M€.

- Provisions techniques des contrats en unités de comptes.

Il s'agit essentiellement de provisions mathématiques ; celles-ci sont réévaluées en fin d'exercice en fonction de la valeur de réalisation des unités de compte.

- Autres provisions techniques

Le poste « Autres provisions techniques » regroupe quatre éléments :

Les provisions mathématiques de rentes.

Les provisions pour garantie décès complémentaire « majorée ».

Les provisions pour garantie en cas de vie des PEP « plancher ».

La provision pour risque d'exigibilité.

Une provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R.332-20, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale. Une moins-value latente nette globale est constatée lorsque la valeur nette comptable de ces placements est supérieure à la valeur globale de ces mêmes placements évalués dans les conditions définies à l'article R331-5-1 du code des assurances.

Lorsque l'entreprise, avant dotation à la provision pour risque d'exigibilité, satisfait à la représentation de ses engagements réglementés et à la couverture de l'exigence minimale de marge de solvabilité, la dotation annuelle à la provision pour risque d'exigibilité au titre de l'exercice est égale au tiers du montant de la moins-value latente nette globale constatée sur les placements mentionnés à l'article R.332-20, sans que cette dotation puisse conduire à ce que le montant total de la provision inscrite au bilan au titre de l'exercice excède le montant de la moins-value nette globale constatée sur les placements mentionnés à l'article R.332-20.

ACMN Vie est en situation de plus-value sur les placements mentionnés à l'article R.332-20. Il n'y a pas de dotation à la provision pour risque d'exigibilité au 31/12.

Ce poste comprend également une provision technique destinée à couvrir le taux garanti sur un contrat en unité de compte.

- Provisions pour aléas financiers

Lors de l'inventaire, une provision pour aléas financiers est calculée si le taux de rendement des actifs abattu de 20% est inférieur au quotient du montant total des intérêts techniques majorés des participations minimales garanties des contrats par le montant moyen des provisions mathématiques constituées.

Néanmoins, les provisions mathématiques calculées par catégories homogènes de contrat, à partir du taux de rendement des actifs précédemment calculé abattu de 20%, sont inférieures aux provisions mathématiques calculées à l'inventaire. En conséquence, le montant de la provision pour aléas financiers est nul.

♦ Provisions non Vie :

- Provisions pour primes non acquises et risques en cours

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Elle est calculée au *prorata temporis* contrat par contrat ou sur la base de méthodes statistiques.

La provision pour risques en cours est destinée à couvrir pour chacun des contrats à primes payables d'avance la charge des sinistres et des frais afférents au contrat pour la période s'écoulant entre la date d'inventaire et la première échéance de prime ou de terme du contrat pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises. Le calcul est effectué contrat par contrat ou selon des méthodes statistiques. Les provisions pour primes non acquises et risques en cours sont portées au bilan au poste « autres provisions techniques non Vie ».

- Provisions pour sinistres

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés.

La provision pour sinistres à payer représente l'estimation du coût de l'ensemble des sinistres survenus et non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elle inclut une provision pour frais de gestion déterminée en fonction d'un taux de frais observé au cours de l'exercice. Les provisions inscrites au bilan comprennent une provision pour sinistres tardifs.

- Provisions pour égalisation

Ce sont des provisions destinées à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de dommages corporels. Le stock au 31/12/2014 est de 1,4 M€.

- Autres provisions techniques

Ce poste est principalement constitué par une provision pour risques croissants au titre des risques incapacité et invalidité en assurances des emprunteurs.

Cette provision est calculée sans compensation inter-provisions (entre Co-assurés), sans compensation intra-provision (avec les garanties vie) et en utilisant les tables du BCAC. Les calculs sont effectués avec un taux d'actualisation de 1,25%.

I) Passifs subordonnés

À l'émission, les dettes de financement sont enregistrées selon la méthode du coût amorti. Cette méthode consiste à amortir par le résultat toutes les différences entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement. Les coûts directement attribuables à l'émission (commission, honoraires...) font l'objet d'un étalement sur la durée de la dette.

INFORMATIONS RELATIVES AUX DETTES DE FINANCEMENT AU 31/12/2014

En K€	ACMN Vie
Nature	Titre subordonné remboursable
Date d'émission	4 juin 2014
Durée	10 ans
Devise	Euro
Montant	150 000
Nombre de titres	1 500
Nominal	100
Taux nominal	4,625%
Prix de remboursement	Nominal
Frais d'émission	800
Amortissement	Remboursement au pair le 4 juin 2024
Dérivés associés	néant

L'intérêt couru comptabilisé à la date d'inventaire est de 3.991K€.

3.1.2. Compte de résultat

A) Primes et commissions

Les primes brutes de réassurance sont comptabilisées à leur émission pour leur montant net de taxes et d'annulations. Les commissions correspondantes sont prises en charges simultanément.

B) Charges de sinistres

Les sinistres payés et leurs frais d'acquisition sont inscrits au poste des prestations et frais payés nets des intérêts techniques incorporés dans l'exercice et des charges de participation. Les contributions sociales prélevées sur les intérêts incorporés aux provisions mathématiques des contrats sont comptabilisées au poste de « prestations Vie ».

C) Frais par destination

L'enregistrement des charges est effectué par nature de dépenses et par centres opérationnels (hormis les frais directement identifiables). Ces frais sont ensuite classés par destination par centre de profits et par produits. Pour les charges ayant plusieurs destinations, il est utilisé des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables.

En outre, dans le cas de produits mixtes, une répartition des frais entre les garanties Vie et non Vie est réalisée sur la base du total des provisions techniques.

D) Opérations de réassurance

Les cessions en réassurance sont comptabilisées conformément aux clauses des traités. Les dépôts en espèces reçus des cessionnaires sont inscrits au poste du passif du bilan.

E) Produits financiers : règle d'allocation

ACMN Vie est une compagnie mixte, le résultat de la gestion des placements est ventilé en 3 parties:

- ♦ Les produits générés par le placement des provisions techniques Vie inscrits au compte de résultat technique Vie.
- ♦ Le solde restant constitué à la fois de la rémunération des capitaux propres et des provisions techniques Non Vie est inscrit au compte non technique.
- ♦ Les produits générés par les provisions techniques Non Vie sont transférés au compte de résultat technique Non Vie.

La gestion financière étant par cantonnement, les montants alloués aux différents comptes techniques et non techniques sont connus précisément. La gestion financière et comptable par Cantons permet de connaître le résultat financier de chacun des cantons et notamment celui des fonds propres. Cette gestion économique des actifs financiers permet l'affectation des produits financiers non technique sans application de règles proportionnelles.

4. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

Tous les montants, sauf mention contraire sont exprimés en **milliers d'euros (K€)**.

4.1. INFORMATION SUR LES POSTES DU BILAN

4.1.1. Évolution des actifs et autres placements

Actifs et placements	Montant brut au 01/01/2014	Augmentations	Diminutions	Montant brut au 31/12/2014
1. Actifs incorporels	12 402		2 561	9 842
2. Terrains & constructions	1 257 201		20 027	1 237 174
3. Placements des entreprises liées	3 484	86		3 570
4. Bons, Obl.et cr./Ent.liés ou L.P.				

Corrections de valeur	Amort. & provisions au 01/01/2014	Dotations de l'exercice aux provisions	reprise de l'exercice aux provisions	Montant brut au 31/12/2014	Amort. & provisions au 31/12/2014	Montant net au 31/12/2014	Montant net au 31/12/2013
1. Actifs incorporels	12 133	-2 355		9 842	9 778	64	269
2. Terrains & constructions				1 237 174		1 237 174	1 257 201
3. Placements des entreprises liées				3 570		3 570	3 484
4. Autres placements	7 350		-325	9 162 182	7 675	9 154 507	8 667 751
5. Placements des contrats U.C.				1 376 697		1 376 697	1 359 345
6. Créances espèces chez cédantes							

4.1.2. Informations sur les placements

A) État récapitulatif des placements

Placements - 1 -	2014			2013		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Placements immobiliers	1 237 174	1 237 174	1 332 770	1 257 201	1 257 201	1 360 149
2. Actions & titres à revenus variables autres que les parts d'OPCVM	87	87	92	88	88	93
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	2 457 118	2 452 605	2 540 865	2 242 075	2 237 849	2 272 684
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	1 084 658	1 084 658	1 101 732	429 178	429 178	440 770
5. Obligations & autres titres à revenus fixes	5 575 446	5 554 575	6 325 413	5 960 427	5 944 146	6 347 027
6. Autres prêts & effets assimilés	38 722	38 722	38 722	37 097	37 097	37 097
7. Actifs représentatifs des contrats en unités de compte	1 376 697	1 376 697	1 376 697	1 359 345	1 359 345	1 359 345
. Placements immobiliers	236 279	236 279	236 279	227 346	227 346	227 346
. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	93 018	93 018	93 018	67 224	67 224	67 224
. Autres OPCVM	707 880	707 880	707 880	777 845	777 845	777 845
. Obligations et titres à revenus fixes	339 520	339 520	339 520	286 930	286 930	286 930
11. Autres instruments financiers à terme	9 720	756		9 720	1 483	275
Total des placements dans l'OCDE	11 779 623	11 745 276	12 716 292	11 295 131	11 266 388	11 817 440

Nb : la valeur de réalisation 2014 est celle au 31/12.

B) État récapitulatif des placements – Autres informations

Placements - 2 -	2014			2013		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Total des placements	11 779 623	11 745 276	12 716 292	11 295 131	11 266 388	11 817 440
Récapitulation par mode d'évaluation						
1. Placements évalués selon l'article R.332-19	5 162 735	5 141 800	5 875 947	5 718 637	5 694 119	6 066 606
2. Placements évalués selon l'article R.332-20	5 230 471	5 226 023	5 463 647	4 207 429	4 211 440	4 391 214
3. Placements évalués selon l'article R.332-5	1 376 697	1 376 697	1 376 697	1 359 345	1 359 345	1 359 345
4. Autres instruments financiers à terme	9 720	756		9 720	1 483	275
Récapitulation par affectation						
1. Valeurs affectées à la Représentation des provisions techniques	11 779 623	11 745 276	12 716 292	11 295 131	11 266 388	11 817 440
2. Valeurs déposées chez les cédants						

Détail des terrains et constructions

Détail des terrains & constructions	2014			2013		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Immeuble d'exploitation						
2. Autres immobilisations	1 237 174	1 237 174	1 332 770	1 257 201	1 257 201	1 360 149
3- Parts de SCI en UC	236 279	236 279	236 279	227 346	227 346	227 346
Total	1 473 453	1 473 453	1 569 049	1 484 548	1 484 548	1 587 495

C) Participations et entreprises liées, sociétés dans lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable

Tableau des filiales & participations

Intitulés	S.C.I. Pérennité Pierre
1. Capital	137 146
2. Réserves et report à nouveaux avant affectation du résultat	
5. Quote part du résultat détenu (en %)	100,0%
6. Valeur comptable des titres détenus	
. Valeur Brute	161 558
. Valeur Nette	161 558
7. Prêts & avances consentis par la société	
8. Montant des cautions & avals donnés par la société	
9. Chiffre d'affaire hors taxes du dernier exercice	
10. Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice écoulé)	6 921
11. Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	6 007
12. Observations	

Opérations avec les entreprises liées

Créances & dettes sur des entreprises du groupe

Opérations entreprises du groupe (1)	2014			2013		
	Entreprises liées	Entreprises participation	Total	Entreprises liées	Entreprises participation	Total
Créances						
1. Opérations d'assurance directes	1 530		1 530	1 576		1 576
2. Débiteurs divers	6 641	7 323	13 965	3 001	5 880	8 880
3. Comptes courants						
4. Comptes bancaires	29 935		29 935	30 131		30 131
Total	38 105	7 323	45 429	34 708	5 880	40 587
Dettes						
1. Opérations d'assurance directes	8 224		8 224	5 564		5 564
2. Débiteurs divers	4 881		4 881	9 886		9 886
3. Comptes courants						
4. Dettes établissements de crédit	2 519		2 519	1 824		1 824
Total	15 623		15 623	17 274		17 274

(1) il s'agit essentiellement d'opérations avec le CMNE

4.1.3. Informations sur les fonds propres et les réserves

A) Composition de l'actionnariat

Le capital social au 31 décembre 2014 est composé de 236 948 actions, de valeur nominale 1 140 euros, donnant toutes droit au dividende de l'exercice. La répartition des actions au 31 décembre 2014 est la suivante :

. Nord Europe Assurances (NEA):	236 942	soit	99,997%
. Divers:	6	soit	0,003%

B) Mouvements Sur fonds propres

	Intitulés	Capital	Dividendes	Primes d'émission	Réserve facultative	Réserve de capi.	Réserve fonds de garantie	Report à nouveaux	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
	Capitaux propres au début de l'exercice	263 774	20 593	320 059	6	17 070	2 307	74		623 883
Exercice 2013	Variation de la réserve de capitalisation					4 417				4 417
	Augmentation de capital	6 346		14 246						20 592
	Distribution de dividende		-20 593							-20 593
	Résultat de l'exercice 2013								35 793	35 793
	Prélèvement Taxe Reserve de Capi									
	Capitaux propres avant affectation	270 121		334 305	6	21 487	2 307	74	35 793	664 092
	Affectation du résultat 2013 (1)		20 141				46	15 606	-35 793	
	Capitaux propres après affectation	270 121	20 141	334 305	6	21 487	2 353	15 680		664 092
Exercice 2014	Variation de la réserve de capitalisation					6 197				6 197
	Augmentation de capital									
	Prélèvement sur report à nouveau									
	Dividendes à payer		-20 141							-20 141
	Résultat de l'exercice 2014								37 712	37 712
	Capitaux propres avant affectation	270 121		334 305	6	27 684	2 353	15 680	37 712	687 862
	Affectation du résultat 2014 (1)		40 992				57	-3 337	-37 712	

(1) Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale - Le dividende sera proposé en action et en numéraire.

4.1.4. Informations sur autres postes du bilan

A) Détails de certains postes du bilan :

Postes du bilan	Actif		Passif	
	2014	2013	2014	2013
1. Comptes de régularisation				
. Intérêts acquis non échus	145 331	157 143		
. Surcote - Décote	23 739	27 075	50 411	48 468
. Autres comptes de régularisation	751	45		
Total comptes de régularisation	169 820	184 263	50 411	48 468
2- Produits à recevoir & charges à payer	19 756	11 146	15 438	11 971
Total produits à recevoir & charges à payer	19 756	11 146	15 438	11 971
3. Provisions pour risques & charges				
. Provisions pour impôts				
. Autres provisions			8 746	2 237
Total provisions pour risques & charges			8 746	2 237

Les provisions pour risques sont constatées dès la naissance du risque pour le montant prévisible de la perte engagée.

En 2000, La Pérennité a fait l'objet d'un contrôle de la Commission de Contrôle des Assurances remettant en cause le niveau des provisions constituées sur les contrats Capital. Afin de prendre en compte l'ensemble des injonctions, la société avait comptabilisé une provision de 3,7M€ au titre du risque lié à la renonciation éventuelle sur les contrats en vigueur et une provision de 7,2M€ pour le risque de renonciation et dédommagement sur les contrats résiliés. A fin 2014 le total de ces provisions s'élève à 2,2M€.

Au 31 décembre 2014 la compagnie a également comptabilisé :

- une provision de 4,2M€ destiné à couvrir les frais lié au projet VEGA2.
- une provision de 1,8M€ pour couvrir le risque de renonciation des contrats transférés à AGEAS.

B) Détail des créances et dettes

Postes du bilan	2014		2013	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
1. Assurés - (compte 402)	900	52 728	83	55 791
2. Intermédiaires - (compte 403)	2 079	10 554	3 563	7 780
3. Coassureurs - (compte 404)	161	8 441	161	5 392
Opérations d'assurances directes	3 139	71 724	3 806	68 963
4. Réassureurs - (compte 410)	15	2 527	15	1 275
5. Cédants - (compte 411)				
Opérations de réassurances	15	2 527	15	1 275
Total	3 154	74 250	3 821	70 238

Créances et dettes ventilées selon leur durée

Postes du bilan	2014		2013	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
1. Durée résid. Jusqu'à un an	3 154	74 250	3 821	70 238
2. Durée résid. Plus de 1 an à 5 ans				
3. Durée résid. Plus de 5 ans				
Total	3 154	74 250	3 821	70 238

4.2. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.2.1. Éléments techniques

A) Résultat technique Vie – Capitalisation

Intitulés	Cat. 01 Capitalisation PU-VL	Cat. 02 Primes périodiques	Cat. 03 Temporaire Décès	Cat. 04 Ass. Vie PU-VL	Cat. 05 Ass. Vie PP	Cat. 06 Collectifs Décès	Cat. 07 Collectifs Vie	Cat. 08 Contrats U.C. PU-VL	Cat. 09 PP	Cat. 11 PERP	TOTAL VIE	LPS	Total
1. Primes	23 314		14 490	557 917	75	37 967	794	120 597	115	15 523	770 791	80 454	851 245
2. Charges de prestations	29 580		4 385	599 041	755	10 898	1 032	60 352	1 474	7 072	714 589	91 222	805 811
3. Charges de provisions d'assurance vie et autres	-6 396		-37	-46 485	-663	14 637	-281	112 248	-461	8 589	81 152	-11 545	69 607
4. Ajustement a.c.a.v.								39 995	1 193	187	41 376	78	41 453
A. - Solde de souscription (1 - 2 - 3 + 4)	129		10 142	5 360	-16	12 431	43	-12 008	294	49	16 424	855	17 279
5. Frais d'acquisition	339		3 491	6 357	5	7 385	37	3 012	10	294	20 930	898	21 828
6. Autres charges de gestion nettes	4 078		3 658	46 505	61	3 047	252	10 546	104	1 313	69 563	7 637	77 200
B. - Charges d'acquisition et gestion nettes (5 + 6)	4 417		7 149	52 862	67	10 432	288	13 558	114	1 607	90 493	8 535	99 028
7. Produit net des placements	14 940		211	318 546	103	1 165	407	25 831	103	3 975	365 283	58 301	423 584
8. Participation aux résultats et intérêts techniques	10 320			240 690	87		274	140		2 487	253 997	43 578	297 576
C. - solde financier (7 - 8)	4 621		211	77 856	16	1 165	134	25 691	103	1 488	111 286	14 723	126 009
9. Primes cédées			392			248					640		640
10. Part des réassureurs dans les charges de prestations			47			-72					-24		-24
11. Part des réassureurs dans les charges de provisions			13			26					39		39
12. Part des réassureurs dans la participation													
13. Commissions reçues des réassureurs			71			151					222		222
D. - solde de réassurance (10 + 11 + 12 + 13 - 9)			-260			-143					-403		-403
RESULTAT TECHNIQUE (A - B + C + D)	334		2 944	30 355	-67	3 021	-112	126	283	-70	36 814	7 043	43 858
HORS COMPTE :													
14. Montants des rachats	28 974			430 552	719		623	45 798	1 439	4 230	512 334	74 255	586 589
15. Intérêts techniques bruts de l'exercice	1 767			36 375	86		119			25	38 373	28 354	66 727
16. Provisions techniques brutes à la clôture	409 908		9 540	7 536 147	2 553	43 059	20 103	1 357 323	8 642	115 942	9 503 217	1 424 165	10 927 382
17. Provisions techniques brutes à l'ouverture	406 240		8 697	7 344 492	3 144	30 845	20 114	1 244 935	9 103	104 891	9 172 461	1 392 674	10 565 135

B) Résultat technique Non Vie

Intitulés	Cat. 20 Individuel Corporels	Cat. 21 Collectif Corporels	Total Non Vie
1. Primes acquises	3 446	16 740	20 186
Primes	3 446	16 740	20 186
Variation des primes non acquises et risques en cours			
2. Charges de prestations	-978	10 371	9 393
Prestations et frais payés	278	10 890	11 168
Charges des provisions pour sinistres et divers	-1 256	-519	-1 776
A. - Solde de souscription (1 - 2)	4 425	6 368	10 793
5. Frais d'acquisition	586	2 514	3 100
6. Autres charges de gestion nettes	1 275	2 622	3 898
B. - Charges d'acquisition et gestion nettes (5 + 6)	1 861	5 137	6 998
7. Produits nets des placements	53	1 968	2 020
8. Participation aux résultats et intérêts techniques			
C. - Solde financier (7 - 8)	53	1 968	2 020
9. part des réassureurs dans les primes acquises	1 100	349	1 449
10. part des réassureurs dans les prestations payées	86	205	291
11. part des réassureurs dans les provisions pour prestations	-373	211	-162
12. part des réassureurs dans la participation			
13. commissions reçues des réassureurs	269	25	294
D. - Solde de réassurance (10 + 11 + 12 + 13 - 9)	-1 118	92	-1 026
RESULTAT TECHNIQUE (A - B + C + D)	1 499	3 292	4 790
HORS COMPTE :			
12. Provisions pour primes non acquises et risques en cours (clôture)			
13. Provisions pour primes non acquises et risques en cours (ouverture)			
14. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	906	17 117	18 022
15. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	1 614	35 592	37 205
16. Autres provisions techniques (clôture)	1 668	52 895	54 563
17. Autres provisions techniques (ouverture)	2 216	34 939	37 155

C) Autres éléments d'exploitation

	2014	2013
A - Charges de personnel		
1. Salaires	12 169	11 878
2. Pensions de retraite		
3. Charges sociales	6 391	7 026
4. Autres	-826	-1 041
Total	17 734	17 863
B - Commissions	66 487	64 693
C - Primes brutes émises		
1. Assurance directe	796 810	785 670
Total	796 810	785 670
D - Entrées en portefeuille		
1. Primes - transfert de provisions	74 621	67 889
2. Sinistres - Transfert de provisions		
Sorties en portefeuille		
1. Primes		
2. Sinistres		

	31/12/2014		31/12/2013	
	Personnel commercial	Autre personnel	Personnel commercial	Autre personnel
A - Effectif moyen du personnel				
1. Direction		6		6
2. Cadres		122		134
3. Non cadres		78		79
Total		206		219
	Membres des administrations	Organes de direction	Membres des administrations	Organes de direction
1. Rémunérations allouées				
2. Autres				
Total				

Les montants distribués à l'ensemble des membres des organes d'administration et à l'ensemble des organes de direction ne peuvent être communiqués pour des raisons de confidentialité. D'autre part, ACMN Vie n'a distribué aucun jeton de présence.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité.

Les engagements de retraite 2014 sont évalués à 449 K€.

Droit individuel à la formation

Le droit individuel à la formation (DIF) a pour objectif de permettre à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de formation de 20 heures par an, cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures.

Au 31/12/2014, le nombre d'heures acquises par les salariés s'élèvent à 20 643 heures. Le nombre d'heures utilisés par les salariés au cours de l'année 2014, soit 348 heures, représentent environ 1,76 % de l'ensemble de ces droits. En augmentation de 1,61 point par rapport à l'année précédente.

	31/12/2014		31/12/2013	
	Nombres d'heures acquises	Nombres d'heures utilisés	Nombres d'heures acquises	Nombres d'heures utilisés
Droit individuel de Formation	19 758	348	20 643	30

Honoraires commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes provisionné au titre de 2014 s'élève à 192 K€ (TTC).

D) Provisions d'assurance Vie & Participation des assurés aux résultats techniques et financiers

Provisions et participation aux bénéfices d'assurance Vie

Détail de la variation des provisions techniques brutes de réassurance	2014	2013
1. Charges des provisions d'assurances Vie	69 607	34 012
2. Intérêts techniques	66 727	79 922
3. Participation aux bénéfices	230 848	198 184
Variation de la provision d'assurance Vie	367 183	312 118

Participation aux bénéfices & intérêts techniques (A 132-2)

Participation aux résultats techniques et financiers	2010	2011	2012	2013	2014
1. Participation aux résultats totale	317 063	247 189	286 247	236 957	253 997
2. Participation attribuée à des contrats	317 063	247 189	286 247	236 957	253 997
3. Variation de la provision pour PB					
Participation aux résultats (A 331-3) hors PERP					
1. Provisions mathématiques moyennes	6 963 092	7 499 238	7 621 193	7 675 101	7 824 440
2. Participation minimum réglementaire	274 378	176 440	251 679	211 665	229 230
3. Montant effectif attribué à des contrats	303 853	239 644	278 651	231 526	251 371
. Participation attribuée à des contrats	283 897	286 705	216 514	205 562	181 192
. Variation prov. Participation aux bénéfices	19 956	-47 061	62 137	25 964	70 179

La gestion financière étant par cantonnement, les montants alloués aux différents comptes techniques et non techniques sont connus précisément. La gestion financière et comptable par cantons permet de connaître le résultat financier de chacun des cantons et notamment celui des fonds propres. Cette gestion économique des actifs financiers permet l'affectation des produits financiers non techniques sans application de règles proportionnelles.

Cette méthode, appliquée depuis l'exercice 1999, permet une réelle vision économique des résultats techniques, non techniques et financiers. La participation aux bénéfices est attribuée aux assurés sur la base des rendements des cantons correspondants aux contrats en application des conditions contractuelles. En outre, la participation aux bénéfices des assurés doit également respecter un montant minimum réglementaire, sans tenir compte de la notion de canton, en application de l'article A 331-5 du code des assurances.

E) Primes acquises et provision pour risques en cours

Provisions techniques Non Vie

Intitulé	2014	2013
1. Provisions pour risques en cours		
2. Provision pour sinistres ouverture	37 205	38 152
3. Prestations payées dans l'exerc. sur exerc. antérieurs	9 339	9 142
4. Provision pour sinistres clôture sur exerc. Antérieurs	5 487	16 042
Bonis / Malis (2 - 3 - 4)	22 380	12 969

F) Evolution des provisions de sinistres Non Vie au cours du dernier exercice

Evolution au cours du dernier exercice des primes acquises et de la charge de sinistres

Année d'inventaire	Exercices de survenance				
	2010	2011	2012	2013	2014
2012 Réglements	10 730	9 823	3 303		
Provisions	4 560	11 356	20 140		
Total des sinistres	15 290	21 179	23 443		
Primes acquises	20 534	20 671	20 907		
Pourcentage	74,46%	102,46%	112,13%		
2013 Réglements	11 509	12 230	9 090	3 529	
Provisions	500	4 200	10 756	21 164	
Total des sinistres	12 009	16 430	19 846	24 693	
Primes acquises	20 494	20 681	20 907	20 840	
Pourcentage	58,60%	79,45%	94,93%	118,49%	
2014 Réglements	11 689	13 126	11 789	8 902	1 830
Provisions	102	319	1 224	3 791	12 535
Total des sinistres	11 791	13 445	13 014	12 693	14 365
Primes acquises	20 503	20 682	20 907	20 840	20 186
Pourcentage	57,51%	65,01%	62,25%	60,91%	71,16%

4.2.2. Ventilation des produits et charges de placements

Revenus Financiers	2014			2013		
	Dans les entreprises liées	Autres	Total	Dans les entreprises liées	Autres	Total
1. Revenus des participations						
2. Revenus des placements immobiliers	6 921	67 751	74 672	5 733	68 768	74 500
3. Revenus des autres placements	23 570	291 125	314 695	21 371	274 238	295 609
4. Autres revenus financiers						
Total	30 491	358 876	389 367	27 104	343 006	370 110
Frais financiers		13 627	13 627		8 781	8 781
<i>Pour mémoire</i>						
Autres produits des placements	24 631	112 385	137 016	20 602	68 568	89 169
Autres charges des placements	3 632	58 601	62 233	1 751	50 898	52 649

4.2.3. Éléments non techniques

	2014	2013
A - Produits & charges non techniques		
1. Produits non techniques	4 324	3 310
2. Charges non techniques	-2 318	-1 715
Résultat non technique	2 006	1 595
B - Produits & charges exceptionnelles		
1. Produits exceptionnels	1 166	1 460
2. Charges exceptionnelles	-6 976	-46
Résultat exceptionnel	-5 810	1 414
C - Charges fiscales		
1. Impôts sociétés sur opérations ordinaires	-29 543	-22 336
2. Impôts société sur opérations exceptionnelles		
Total Charges fiscales	-29 543	-22 336

4.3. INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME OU PRODUITS DERIVES

Les règles de comptabilisation des instruments financiers à terme applicables aux entreprises régies par le Code des assurances à compter du 1er janvier 2003 sont définies par le règlement du CRC n° 2002-09 du 12 décembre 2002, complété par l'avis du CNC n° 2004-04 du 25 mars 2004.

Le cadre définissant les stratégies détermine le traitement comptable :

- stratégie d'investissement ou de désinvestissement : ces stratégies ont pour objectif de fixer la valeur d'un investissement futur ou d'un désinvestissement prévu. Au cours de la vie de l'IFT, les primes ou flux intermédiaires sont enregistrés en compte de régularisation actif ou passif. Au dénouement de la stratégie, les pertes ou profits réalisées sur les IFT font partie intégrante du prix d'achat ou du prix de vente.

- stratégie de rendement : une stratégie qui n'a pas pour objectif de fixer la valeur d'un investissement futur ou d'un désinvestissement prévu est une stratégie de rendement. L'effet de la stratégie est lissé au cours de sa durée de vie et ne modifie pas la comptabilisation des actifs ou passifs concernés par la stratégie. Les charges et les produits relatifs, qu'ils aient été perçus ou réglés ou qu'ils soient latents, sont inscrits au compte de résultat de façon échelonnée sur la durée de la stratégie, en tenant compte du rendement effectif de l'IFT. ACMN Vie détient des IFT dans le seul cadre d'une stratégie de rendement.

4.3.1. Utilisation des IFT – Nature et caractéristiques

ACMN Vie a recours aux produits dérivés afin de gérer plus efficacement les actifs financiers détenus. Ces produits ne sont utilisés que dans une optique de couverture et non de spéculation. Les opérations initiées à ce titre, uniquement de gré à gré, s'inscrivent toutes dans le cadre de stratégies substitutives aux opérations physiques.

4.3.2. Analyse des stratégies significatives et traitement comptable

ACMN Vie détient 3 caps souscrits par le portefeuille SELECTION RENDEMENT.

Code titre	Date de souscription	Prime	Notionnel	Date d'échéance
CAP24062015	24/06/2005	3 580 000	200 000 000	24/06/2015
CAP27062015	27/06/2005	3 580 000	200 000 000	27/06/2015
CAP24082015	24/08/2005	2 560 000	200 000 000	24/08/2015
		9 720 000	600 000 000	

Objectif : Augmenter les revenus des portefeuilles obligataires des fonds Vie en cas de remontée des taux (départ spot). L'acheteur du cap reçoit, à chaque date de paiement annuel, la différence si elle est positive entre le taux variable de référence (CMS 10 ans) et le taux fixe de référence multiplié par le nominal sous-jacent.

Traitement comptable : Tout au long de l'année, le montant de la prime à payer courue est enregistré en résultat. La plus ou moins-value latente est intégrée dans l'état détaillé des placements. L'engagement (le nominal) est pris en compte dans le hors bilan, en engagement reçu. Il s'agit d'une stratégie de rendement dont les résultats sont étalés linéairement, ce traitement étant peu différent d'un étalement actuariel.

Au 31/12/2014, les titres sont en moins-values latentes de 756 k€.

4.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 12 2014, ACMN Vie détient un engagement hors bilan de 275,6M€ lié à des engagements d'investissement.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE POPULAIRE (PERP)

ACMN VIE commercialise un Plan d'Épargne Retraite Populaire (PERP), le « Plan Liberté Retraite ».
Il s'agit d'un contrat d'assurances relevant de l'article 108 de la loi N° 2003-775 du 21/08/2003 et du décret N° 2005-342 du 21/04/2005 portant réforme des retraites. Ce contrat appartient à la catégorie d'opérations d'assurance des contrats d'épargne convertie en rente.

5.1.1. Principes comptables

Conformément à la réglementation, une comptabilité auxiliaire est tenue pour l'ensemble des opérations de ces plans. Toutes les provisions techniques liées à l'activité de ces plans sont inscrites au patrimoine d'affectation des plans (cantonnements spécifiques) ; notamment, les provisions mathématiques, la provision pour participation aux bénéfices, la réserve de capitalisation, la provision pour risque d'exigibilité et le cas échéant, la provision pour dépréciation durable.

En revanche, les opérations réalisées par l'assureur dans le cadre de la gestion du PERP ne font pas partie du canton ; notamment les charges réelles d'acquisition et de gestion, les provisions pour aléas financiers et de gestion, les charges d'impôts non liées aux activités du plan et les éléments relatifs aux garanties complémentaires associées au plan.

Le cantonnement conduit à isoler les actifs du plan de l'actif général. Les plus ou moins-values en cas de cession ou de changement d'affectation sont soumises à la règle du « premier entré – premier sortie »

Un compte de résultat d'affectation, une annexe et un tableau des engagements reçus et donnés est établi pour le « Plan Liberté Retraite ».

5.1.2. Informations sur le PERP

Les principales caractéristiques du Plan Liberté Retraite sont les suivantes :

- a) Frais sur cotisation de 4% maximum
- b) Versement minimal à la souscription : 50€
- c) 2 formules de gestion disponibles : Liberté Retraite Euros (100% fonds euros) et Liberté Retraite Horizon (gestion par horizon avec un fonds euros et deux supports UC)
- d) Chargement sur encours : 0,24% par trimestre du montant du compte retraite.
- e) Frais sur les performances de la gestion financière : 10% maximum du montant des produits nets des placements des actifs représentatifs des engagements exprimés en euros

Au 31/12/2014, 35 928 contrats sont en stock pour un total de provisions techniques de 116 M€.

Le taux net attribué au fonds Euros pour l'année 2014 est de 2,30%.

Les provisions mathématiques se répartissent de la manière suivante :

Provisions techniques brutes en K€	31/12/2014		
	Euros	UC	Total
Provisions d'assurance vie	95 321	14 059	109 379
Provisions pour sinistres (Vie)			
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	3 462		3 462
Autres provisions techniques	3 153		3 153
Total	101 937	14 059	115 995

Les chargements prélevés sur le Plan sont les suivants :

Prélèvements effectués	31/12/2014		
	Euros	UC	Total
Chargements sur primes apporteur	166	22	188
Chargements sur primes ACMN Vie	101	12	113
Ss-total chargements d'acquisition	267	34	301
Chargements sur encours apporteur	384	56	440
Chargements sur encours G.E.R.P.	85	12	98
Chargements sur encours ACMN Vie	384	56	440
Ss-total chargements de gestion	852	125	977
Prélèvement sur le solde du compte technique et financier	383		383
Prélèvement net sur le compte technique et financier	<u>1 502</u>	<u>159</u>	<u>1 661</u>

Le résultat technique des opérations de l'année est donc le suivant :

En K€.	31/12/2014	31/12/2013
1. Primes	15 523	12 002
2. Produits des placements	4 316	3 837
3. Ajustements ACAV (Plus values)	611	2 305
4. Autres produits techniques		0
5. Charges des sinistres	-7 027	-5 170
6. Charges des provisions d'assurance-vie & autres	-8 974	-8 775
7. Participation aux résultats (PB & PPE)	-2 018	-2 355
8. Frais d'acquisition et d'administration	-1 661	-1 401
9. Charges des placements	-315	-382
10. Ajustements ACAV (Moins values)	-424	-41
11. Autres charges techniques	-32	-21
Resultat technique	0,0	0,0

5.2. RISQUE SOUVERAIN ET AUTRE RISQUE DE CONTREPARTIE

5.2.1. Risque souverain

Le risque souverain représente le risque qu'un gouvernement fasse défaut sur sa dette obligataire. L'exposition au risque souverain se définit comme étant l'exposition sur les obligations des Etats et des Banques Centrales.

L'encours détenu par ACMN Vie en obligations d'Etats et Banques Centrales au 31/12/2014 est le suivant:

Pays	Nominal	Prix de Revient Brut	Prix de Revient Net	Valeur Boursière	+/- Value latente	% de l'actif (fonds € + parts libres)
Total	437 690	443 075	440 914	601 365	160 451	4,26%

◆ Pays de la zone euro

L'encours détenu par ACMN Vie en obligations émises par les Etats de la zone euro au 31/12/2014 est le suivant :

Pays	Nominal	Prix de Revient Brut	Prix de Revient Net	Valeur Boursière	+/- Value latente	% de l'actif (fonds € + parts libres)
France	303 045	311 812	307 990	438 432	130 442	3,00%
Italie	30 200	31 729	31 407	40 141	8 734	0,30%
Belgique	20 000	20 142	20 103	25 597	5 494	0,19%
Irlande	17 000	17 446	17 273	21 121	3 847	0,17%
Espagne	15 000	10 038	12 064	14 148	2 084	0,10%
Allemagne	10 000	10 243	10 147	11 621	1 474	0,10%
Portugal	7 000	6 244	6 511	7 776	1 265	0,06%
	402 245	407 653	405 496	558 836	153 340	3,92%
Dont PIIGS	69 200	65 456	67 256	83 186	15 930	0,63%

◆ Autres pays

Pays	Nominal	Prix de Revient Brut	Prix de Revient Net	Valeur Boursière	+/- Value latente	% de l'actif (fonds € + parts libres)
Québec	35 445	35 422	35 418	42 529	7 110	0,34%

5.2.2. Risque lié aux expositions non souveraines

Dès lors que les difficultés d'un pays risquent d'affecter l'économie dans son ensemble, l'évaluation du risque doit comporter un focus particulier sur les contreparties non souveraines. ACMN Vie ne détient directement aucun titre de créance d'un émetteur privé grec.

5.3. PERIMETRE ET REGLE DE CONSOLIDATION

ACMN Vie est consolidée dans la holding Nord Europe Assurances (NEA), dont le siège social est au 9, boulevard Gouvion Saint Cyr 75017 PARIS.

5.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes
consolidés

Assurances Crédit Mutuel Nord Vie

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS

Assurances Crédit Mutuel Nord Vie

Société Anonyme au capital de 270 120 720 €
Siège social : 9 Boulevard Gouvion-Saint-Cyr, 75017 Paris

RCS PARIS B 412 257 420

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de ACMN VIE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2013 retraitées selon les mêmes règles.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre Groupe détaille dans la note III de l'annexe aux comptes consolidés son niveau d'exposition aux risques actuels de marché et de crédit ainsi que les modalités de valorisation retenues pour les actifs financiers.

Nous nous sommes assurés de la mise en œuvre des modalités d'évaluation ainsi que de la cohérence de la classification retenue avec la documentation établie par le Groupe. Nous avons examiné le caractère approprié du dispositif mis en place relatif au recensement de ces expositions, à la valorisation des actifs financiers ainsi que de l'information fournie dans les notes mentionnées ci-dessus.

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes consolidés de votre Groupe, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques, les frais d'acquisition reportés et leurs modalités d'amortissement, et les participations aux bénéfices différés. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note III de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience du Groupe, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans la note III et la note IV.5 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous nous sommes assurés que les modalités d'évaluation ont tenu compte de la nature des différences fiscales, des prévisions établies par le Groupe et, lorsque les principes comptables l'autorisent, de ses intentions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique


Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et à La Défense, le 9 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES


JEROME LEMIERRE

MAZARS


MICHEL BARBET-MASSIN

6.

Comptes consolidés établis en normes IFRS

BILAN
en milliers d'euros
au 31 décembre 2014

Consolidation ACMN Vie

Actif

	Note	31.12.2014	31.12.2013	Variation	
Immobilisations incorporelles	7	64	269	- 205	-76,2%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (€)	1	9 709 746	8 616 007	1 093 739	12,7%
- Obligations et autres titres à revenus fixes - HFT (€)		3 425 630	3 448 356	- 22 726	-0,7%
- Actions et autres titres à revenus variables - HFT (€)		6 284 116	5 167 651	1 116 465	21,6%
Actif en représentation des UC	1	1 376 697	1 359 345	17 352	1,3%
- Obligations et autres titres à revenus fixes - HFT (UC)		339 520	290 852	48 668	16,7%
- Actions et autres titres à revenus variables - HFT (UC)		1 037 177	1 068 493	- 31 316	-2,9%
Actifs financiers disponibles à la vente (€)	2	3 021 205	3 035 217	- 14 012	-0,5%
- Obligations et autres titres à revenus fixe - AFS		3 017 631	3 031 727	- 14 096	-0,5%
- Participations et ATDLT - AFS		3 574	3 490	84	2,4%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3	34 469	59 122	- 24 653	-41,7%
Part des assureurs dans les provisions techniques	4	4 094	4 301	- 207	-4,8%
Créances nées d'opérations d'assurances et réassurance	4	41 093	40 390	703	1,7%
Actifs d'impôt différés	5	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	6	46 494	36 222	10 272	28,4%
- Autres actifs		45 743	36 177	9 566	26,4%
- Comptes de régularisation - Actif		751	45	706	n.s.
Immobilisations corporelles	7	1 875	2 281	- 406	-17,8%
Total de l'actif		14 235 737	13 153 154	1 082 583	8,2%

BILAN
en milliers d'euros
au 31 décembre 2014

Consolidation ACMN Vie

Passif

	Note	31.12.2014	31.12.2013	Variation	
Capitaux propres		738 649	690 969	47 680	6,9%
Capitaux propres - Part du groupe	11	738 649	690 969	47 680	6,9%
- Capital souscrit		270 120	270 120	-	-
- Primes d'émission		334 305	334 305	-	-
- Réserves consolidées - Groupe		51 159	25 291	25 868	102,3%
- Résultat - Groupe		55 966	46 009	9 957	21,6%
- Gains ou pertes latents - Groupe		27 099	15 244	11 855	77,8%
Dettes subordonnées	10	153 991	-	153 991	n.s.
Provisions pour risques et charges	8	9 195	2 620	6 575	251,0%
Prov. techniques des contrats d'assurances €	9	10 509 609	9 888 022	621 587	6,3%
Prov. techniques des contrats d'assurances UC	9	1 379 364	1 363 267	16 097	1,2%
Dettes envers les Ets de crédit	3	2 756	1 896	860	45,4%
Dettes nées d'opérations d'assurances et réassurance	4	74 169	70 239	3 930	5,6%
Passifs d'impôt courants	5	15 683	12 544	3 139	25,0%
Passifs d'impôt différés	5	29 734	15 250	14 484	95,0%
Compte de régularisation et autres passifs	6	1 322 587	1 108 347	214 240	19,3%
Total du passif		14 235 737	13 153 154	1 082 583	8,2%

BILAN
en milliers d'euros
au 31 décembre 2013

Consolidation ACMN Vie

Actif

	31.12.2013	31.12.2012	Variation	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (€)	8 616 007	7 200 902	1 415 105	19,7%
- Obligations et autres titres à revenus fixes - HFT (€)	3 448 356	3 755 039	- 306 683	-8,2%
- Actions et autres titres à revenus variables - HFT (€)	5 167 651	3 445 863	1 721 788	50,0%
Actif en représentation des UC	1 359 345	1 206 261	153 084	12,7%
- Obligations et autres titres à revenus fixes - HFT (UC)	290 852	268 172	22 680	8,5%
- Actions et autres titres à revenus variables - HFT (UC)	1 068 493	938 089	130 404	13,9%
Actifs financiers disponibles à la vente (€)	3 035 217	2 976 921	58 296	2,0%
- Obligations et autres titres à revenus fixe - AFS	3 031 727	2 975 953	55 774	1,9%
- Participations et ATDLT - AFS	3 490	968	2 522	260,5%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	59 122	22 799	36 323	159,3%
Créances nées d'opérations d'assurances et réassurance	40 390	41 184	- 794	-1,9%
Actifs d'impôt différés	-	2 054	- 2 054	-100,0%
Comptes de régularisation et actifs divers	40 523	45 482	- 4 959	-10,9%
- Autres actifs	36 177	42 079	- 5 902	-14,0%
- Comptes de régularisation - Actif	45	54	- 9	-16,7%
- Autres actifs d'assurance	4 301	3 349	952	28,4%
Immobilisations corporelles	2 281	2 463	- 182	-7,4%
Immobilisations incorporelles	269	1 616	- 1 347	-83,4%
Total de l'actif	13 153 154	11 499 682	1 653 472	14,4%

BILAN
en milliers d'euros
au 31 décembre 2013

Consolidation ACMN Vie

	31.12.2013	31.12.2012	Variation	
Passif				
Capitaux propres	690 969	654 355	36 614	5,6%
Capitaux propres - Part du groupe	690 969	654 355	36 614	5,6%
- Capital souscrit	270 120	263 774	6 346	2,4%
- Primes d'émission	334 305	320 059	14 246	4,5%
- Réserves consolidées - Groupe	25 291	19 112	6 179	32,3%
- Résultat - Groupe	46 009	26 772	19 237	71,9%
- Gains ou pertes latents - Groupe	15 244	24 638	(9 394)	-38,1%
Dettes subordonnées	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	2 620	4 081	(1 461)	-35,8%
Prov. techniques des contrats d'assurances €	9 888 022	9 535 022	353 000	3,7%
Prov. techniques des contrats d'assurances UC	1 363 267	1 206 261	157 006	13,0%
Dettes envers les Ets de crédit	1 896	4 177	(2 281)	-54,6%
Dettes nées d'opérations d'assurances et réassurance	70 239	53 287	16 952	31,8%
Passifs d'impôt courants	12 544	14 683	(2 139)	-14,6%
Passifs d'impôt différés	15 250	14 896	354	2,4%
Compte de régularisation et autres passifs	1 108 347	12 920	1 095 427	n.s.
Total du passif	13 153 154	11 499 682	1 653 472	14,4%

COMPTE DE RESULTAT
en milliers d'euros
au 31 décembre 2014

Consolidation ACMN Vie

	Note	31.12.2014	31.12.2013	Variation	
Primes émises		871 431	853 559	17 872	2,09%
Variation des primes non acquises		-	-	-	-
Primes acquises	1	871 431	853 559	17 872	2,09%
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités		-	-	-	-
Autres produits d'exploitation (nets de charges)	2	794	701	93	13,28%
Produits des placements		510 272	543 098	32 826	-6,04%
Charges des placements		63 973	49 820	14 152	28,41%
Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement		55 865	13 593	69 457	-510,99%
Plus et moins-values latentes sur titres HPT		253 606	243 279	10 327	4,24%
Produits des placements nets de charges	3	755 770	722 965	32 805	4,54%
Charges des prestations des contrats	4	1 417 201	1 402 038	15 163	1,08%
Produits des cessions en réassurance		2 173	2 111	62	2,94%
Charges des cessions en réassurance		744	1 838	1 093	-59,51%
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	5	1 429	273	1 156	423,37%
Charges des autres activités		-	-	-	-
Frais d'acquisition des contrats	6	24 928	23 270	1 658	7,12%
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés		-	-	-	-
Frais d'administration	7	67 317	48 375	18 942	39,16%
Autres produits et charges opérationnels courants	8	14 091	28 299	14 208	-50,21%
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		103 030	74 970	28 060	37,43%
Autres produits et charges opérationnels	9	6 310	359	6 669	n.s.
Charge de financement	10	3 991	-	3 991	n.s.
Impôts sur les résultats	11	36 763	29 320	7 443	25,39%
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		55 966	46 009	9 957	21,64%
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente (AFS)		166 051	46 071	212 123	-460,42%
"Comptabilité reflet" brute d'impôt différés		146 933	32 105	179 038	-557,67%
Impôts différés		7 265	4 574	11 839	-258,82%
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		11 853	9 392	21 246	-226,20%

ACMN VIE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE 2013 / 2014

en milliers d'euros	ACMN Vie IFRS 2013.12	ACMN Vie IFRS 2014.12
Résultat net	46 009	55 966
Impôt	29 319	36 762
Résultat avant impôts	75 328	92 728
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 813	601
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	1 502	6 509
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	0
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	0	0
+/- Produits/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	33 206	12 471
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	36 521	19 581
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (a)	0	0
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (b)	-1 033	-1 539
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (c)	-60 295	-1 269 232
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	10 948	1 023 371
- Impôts versés	-24 475	-26 404
= Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-74 855	-273 804
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	36 994	-161 495
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (d)	-2 522	-84
+/- Flux liés aux immeubles de placement (e)	0	0
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (f)	-284	10
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	-2 806	-74
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (g)	4 416	-13 944
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (h)	0	150 000
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	4 416	136 056
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)	0	0
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	38 604	-25 513
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	36 994	-161 495
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-2 806	-74
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	4 416	136 056
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	18 622	57 226
Caisse, banques centrales (actif & passif)	0	0
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	18 622	57 226
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	57 226	31 713
Caisse, banques centrales (actif & passif)	0	0
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	57 226	31 713
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	38 604	-25 513
	0	0

ACMN VIE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE 2013 / 2014

en milliers d'euros	ACMN Vie IFRS 2013.12	ACMN Vie IFRS 2014.12
(a) Les flux liés aux opérations avec les établissements de crédit se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur les établissements de crédit (sauf éléments inclus dans la Tré	0	0
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers les établissements de crédit, hors dettes rattachées	0	0
(b) Les flux liés aux opérations avec la clientèle se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur la clientèle, hors créances rattachées	-1 033	-1 539
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers la clientèle, hors dettes rattachées	0	0
(c) Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés à des actifs financiers à la juste valeur par résultat	-492 478	-2 207 547
+/- Encaissements et décaissements liés à des passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente	-74 819	300 631
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente	507 002	637 684
+/- Encaissements et décaissements liés à des instruments dérivés de couverture	0	0
+/- Encaissements et décaissements liés à des dettes représentées par un titre	0	0
(d) Les flux liés aux actifs financiers et aux participations se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise	0	0
+ Encaissements liés aux cessions de filiales, nettes de la trésorerie cédée	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence	0	0
+ Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence	0	0
+ Encaissements liés aux dividendes reçus	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	-2 522	-84
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	0	0
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
+ Encaissements liés aux intérêts reçus, hors intérêts courus non échus	0	0
(e) Les flux liés aux immeubles de placement se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immeubles de placement	0	0
+ Encaissements liés aux cessions d'immeubles de placement	0	0
(f) Les flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-284	0
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	10
(g) Les flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	25 009	6 197
+ Encaissements liés aux cessions d'instruments de capital	0	0
- Décaissements liés aux dividendes payés	-20 593	-20 141
- Décaissements liés aux autres rémunérations	0	0
(h) Les autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux produits des émissions d'emprunts et des dettes représentées par un titre	0	0
- Décaissements liés aux remboursements d'emprunts et des dettes représentées par un titre	0	0
+ Encaissements liés aux produits des émissions de dettes subordonnées	0	150 000
- Décaissements liés aux remboursements de dettes subordonnées	0	0
N.B. : il est à noter que les variations des provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont neutralisées dans les retraitements de dotations nettes aux provisions et figurent dans les décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers.		

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 décembre 2014

Consolidation ACMN Vie

	Capital et réserves liées		Réserves consolidées	Variations de valeur des instruments financiers		Résultat net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Réserves liées au capital (1)		Variations de valeur des instruments financiers	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture				
en milliers d'euros									
Capitaux propres au 31 décembre 2012	263 774	320 059	19 328	24 638	-	26 556	654 355	-	654 355
Variation de capital	6 346	14 246	5 963	-	-	5 963	20 592	-	20 592
Affectation du résultat 2012	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distribution 2013 au titre du résultat 2012	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	6 346	14 246	5 963	-	-	26 556	20 593	-	20 593
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (2) (3)	-	-	-	9 394	-	-	9 394	-	9 394
Résultat 31 décembre 2013	-	-	-	9 394	-	46 008	46 008	-	46 008
Sous-total	270 120	334 305	25 291	15 244	-	46 008	36 614	-	36 614
Capitaux propres au 31 décembre 2013									
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat 2013	-	-	25 867	-	-	25 867	-	-	-
Distribution 2014 au titre du résultat 2013	-	-	-	-	-	20 141	20 141	-	20 141
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	-	25 867	-	-	46 008	20 141	-	20 141
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (2) (3)	-	-	-	11 855	-	-	11 855	-	11 855
Résultat 31 décembre 2014	-	-	-	11 855	-	55 966	55 966	-	55 966
Sous-total	270 120	334 305	51 158	27 099	-	55 966	67 821	-	67 821
Capitaux propres au 31 décembre 2014									
	270 120	334 305	51 158	27 099	-	55 966	738 648	-	738 648

(1) Comprend notamment les primes à émission et la réserve légale de la société-mère, la composante capitaux propres des instruments hybrides de la société-mère et des plans dont le paiement est fondé sur des actions de la société-mère.

**COMPTES
CONSOLIDÉS
ÉTABLIS EN NORMES IFRS**

**ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
(Établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne)**

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

Cette annexe est divisée en six parties :

- I. INFORMATIONS GENERALES
- II. METHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION, PERIMETRE
- III. PRINCIPES COMPTABLES
- IV. NOTES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS
- V. AUTRES INFORMATIONS
- VI. GESTION DES RISQUES

I. INFORMATIONS GENERALES

1. PRÉSENTATION DE ACMN VIE

ACMN Vie, société d'assurance, est régie par le Code des assurances. Son siège social est situé 9 Boulevard Gouvion Saint Cyr – 75017 PARIS. Elle est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») comme entreprise d'assurance mixte (entreprise d'assurance vie et entreprise d'assurance non vie) et soumise au contrôle de cette dernière.

ACMN Vie est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 412 257 420.

Pour répondre aux besoins de ses clients, ACMN Vie est présente dans le domaine de l'assurance des personnes.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de ACMN Vie et ceux des entités faisant partie du périmètre de consolidation.

ACMN Vie est filiale de Nord Europe Assurances (NEA), holding qui regroupe les activités d'assurances du Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE). NEA est, elle-même, détenu par le Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE) via la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (CFCMNE).

2. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de ACMN Vie sont établis en conformité avec les normes comptables internationales de présentation de l'information financière IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la clôture de l'exercice. Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

ACMN vie n'applique pas de normes par anticipation.

3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

ÉMISSION DE TITRES SUBORDONNÉS REMBOURSABLES (TSR)

Dans le but de conforter sa marge de solvabilité ACMN Vie a procédé à une émission de titres subordonnés remboursables d'une durée de 10 ans pour un montant de 150 millions d'euros, avec un coupon de 4,625 % et une échéance le 4 juin 2024. Ce titre est coté sur le marché EuroNext à Paris. Il est comptabilisé au bilan en « Dettes subordonnées » selon la méthode du cout amorti. Le détail est disponible en IV.1 Note 10.

Le prospectus de l'émission est disponible sur le site d'ACMN Vie : (<https://www.acmnvie.fr/fr/conseils/tsr/index.html>).

PASSAGE AUX NORMES IFRS/PREMIERE APPLICATION

L'émission de titres subordonnés sur un marché réglementé réalisée cette année place ACMN Vie dans le champ d'application obligatoire des normes IFRS à compter du 1er janvier 2014. A compter de l'exercice 2014, le groupe ACMN Vie publiera un rapport financier annuel en normes IFRS dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Cette publication est réalisée en France, sous le contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Pour son premier exercice de consolidation ACMN Vie a maintenu dans les méthodes d'évaluation des actifs et passifs adoptées antérieurement dans les comptes consolidés de sa mère.

Les principaux retraitements entre les comptes sociaux et les comptes IFRS d'ACMN Vie portent sur :

- L'annulation des dotations à la provision d'égalisation ;
- la mise en valeur de marché des actifs financiers de la compagnie ;
- le constat d'une provision pour Participation aux Bénéfices Différés qui reflète la part des assurés dans les plus-values comptabilisées à l'actif ;
- les impôts différés liés aux ajustements ci-dessus ;
- l'annulation des mouvements sur la réserve de capitalisation ;
- la consolidation des OPCVM et SCI contrôlés.

Les impacts sont les suivants :

	Compte IFRS	Comptes sociaux	Différence	
Total Provisions Techniques	11 888 973	11 000 049	888 924	8,08%
Total Bilan	14 235 737	12 006 689	2 229 048	18,57%
Total Fonds Propres (part groupe)	738 649	687 862	50 787	7,38%
Total Résultat (part groupe)	55 966	37 712	18 254	48,40%

Les méthodes et principes sont développés ci-après.

TRANSFERT DE PORTEFEUILLE

La compagnie ACMN Vie a réalisé 2 cessions de portefeuille d'assurance au cours de l'exercice :

- ♦ Le portefeuille du PERP Indépendant a été transféré à Suravenir avec une date d'effet au 01/01/2014. L'encours était de 9,1M€ à la date du transfert. Ce transfert est sans impact sur les comptes 2014.
- ♦ Le portefeuille UFG5 a été cédé à l'assureur AGEAS fin 2014. L'avis de transfert a été publié au Journal Officiel du 30/12/2014. Ce portefeuille présentait un encours total de 97,9M€ à la date du transfert. Ce transfert impacte le résultat à hauteur de 625K€ (poste « autres produits et charges opérationnels »).

4. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est survenu entre le 31 décembre 2014 et la date de présentation des comptes consolidés au conseil d'administration du 10 mars 2015.

II. METHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION, PERIMETRE

1. METHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés regroupent les états financiers d'ACMN VIE et des entités dont elle a le contrôle, ou dans lesquelles elle exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière.

Les entités consolidées par ACMN VIE sont uniquement des OPCVM/FCP et des titres immobiliers (SCPI, OPCI) détenus principalement en représentation de ses passifs d'assurance (en euros ou en Unités de Comptes).

ACMN Vie consolide ces titres dès que son pourcentage de détention dépasse 35% en appliquant une « short cut method ». La juste valeur des parts non détenues par la société est ainsi ajoutée aux postes d'actif concernés tandis que la contrepartie est enregistrée comme une dette en autres passifs.

2. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Pour établir ses comptes consolidés, ACMN Vie doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que des informations données dans les notes de l'annexe.

ACMN Vie revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des nouvelles conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, ou de conditions économiques différentes, les montants figurant dans les états financiers futurs pourraient différer des estimations actuelles.

Au 31 décembre 2014, les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements sont les suivants :

- les passifs relatifs aux contrats d'assurance, avec les projections de sinistralité, de marges futures, les tables de mortalité et les taux d'actualisation ;
- une part des actifs en juste valeur, dont la valorisation, à défaut de cours de Bourse ou de transactions récentes, repose sur l'analyse des flux de trésorerie ;
- le calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés
- les dépréciations durables au travers des seuils de déclenchement et des montants de dépréciations constitués ;
- les passifs sociaux, dont l'évaluation s'appuie sur des hypothèses de taux d'actualisation, table de mortalité, rotation des effectifs ;
- la part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Ces estimations et jugements sont détaillés dans les notes des postes d'actifs et de passifs concernés.

3. PERIMETRE

DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation d'ACMN VIE au 31 décembre 2014 a été établi en application d'IFRS 10. Il est détaillé dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	Pays	31.12.2013		31.12.2014	
		% d'intérêt	Intérêts minoritaires constatés	% d'intérêt	Intérêts minoritaires constatés
OPCVM					
CMNE PERFORMANCE 2014	FRANCE	100,00%	0		
CMNE SELECTIONS	FRANCE			35,70%	2 345
CONVICTIONS CLASSIC B	FRANCE			50,29%	10 751
DIADEME GLOBAL SELECTION (A)	FRANCE	56,25%	21 889	56,25%	20 999

ELIXIME JANVIER 2015	FRANCE	99,83%	53	99,81%	53
ELIXIME JANVIER 2016	FRANCE	99,75%	57	99,87%	28
ELIXIME JUIN 2014	FRANCE	99,78%	65		
FCPR NORD-EUROPE 1	FRANCE	35,03%	4 320	35,03%	2 480
LA FRANÇAISE AM FUND - LFP RENDEMENT GLOBAL 2022 - CLASSE R USDH	LUXEMBOURG			74,02%	172
LF AM LFP MUL O BC C.	LUXEMBOURG			86,46%	14 527
LF AM LFPFSGIRE ID D.	LUXEMBOURG			92,83%	1 807
LFIP LEADERS EMERGENTS	LUXEMBOURG			68,59%	179
LFIP MULTI TRENDS	FRANCE			48,09%	9 266
LFIS PERSPECTIV 1 C C.	FRANCE	98,56%	6 316	98,56%	7 440
LFIS VISION ABSOLUTE RETURN IS	LUXEMBOURG	70,01%	29 751	70,01%	31 490
LFIS VISION CREDIT OPP. I EUR	LUXEMBOURG	67,67%	20 978	52,42%	66 530
LFP ACTIONS EURO ISR (R)	FRANCE	42,16%	44 557		
LFP ACTIONS MONDE FCP	FRANCE	45,71%	20 019	48,23%	20 276
LFP ALLOCATION 7 (R)	FRANCE	59,15%	33 996	57,81%	38 789
LFP ALLOCATION VOLATILITE PI	FRANCE	93,87%	6 154	73,06%	6 787
LFP ALLOCATION VOLATILITE PR	FRANCE	87,79%	3 505	88,62%	3 523
LFP ALTERAM EVENT	FRANCE	75,44%	24 920	83,36%	20 668
LFP ALTERAM MULTI ARBITRAGE II	FRANCE	85,54%	12 301	80,38%	17 149
LFP ALTERAM MULTI ARBITRAGES	FRANCE	68,13%	53 243	68,93%	52 991
LFP CDS 3 ANS (S)	FRANCE	81,63%	20 766	96,26%	3 606
LFP CONVERTIBLES DYNAMIQUE P	FRANCE	60,22%	137		
LFP COUSSIN OPPORTUN.FCP 3DEC	FRANCE	86,58%	309	99,85%	11
LFP CREDIT FLEXIBLE INTER R	FRANCE	36,96%	520		
LFP EURO INFLATION	FRANCE			98,97%	1 073
LFP FONCIERES EUROPE (R)	FRANCE	53,80%	1 797	56,47%	1 989
LFP HORIZON 2014	FRANCE	70,47%	3 782	86,91%	1 333
LFP INFLATION PLUS	FRANCE			41,53%	11 136
LFP LEADERS EMERGENTS	LUXEMBOURG	66,60%	213		
LFP LIBROBLIG FCP 5DEC	FRANCE			84,54%	10 829
LFP MULTISTRATEGIES OBLIGATAIR	FRANCE			38,86%	2 315
LFP MULTI TRENDS	FRANCE	47,78%	9 319		
LFP OBLIGATIONS EMERGENTES P	FRANCE			51,35%	6 881
LFP OBLIGATIONS ISR D	FRANCE	37,06%	2 704		
LFP OBLIGATIONS LT	FRANCE	49,23%	8 231	36,87%	19 835
LFP OPPORTUNITY DELFF EUR HGH	LUXEMBOURG			59,00%	7 672
LFP PATRIMOINE EMERGENT I	FRANCE	77,88%	4 444		
LFP PATRIMOINE EMERGENT P	FRANCE	38,90%	908		
LFP PATRIMOINE FLEXIBLE R	FRANCE	89,54%	19 822	89,59%	32 482
LFP PREMIUM EMERGENTS R	FRANCE			96,53%	362
LFP PROFIL PERFORMANCE R	FRANCE	73,57%	17 873	73,41%	17 012
LFP PROFIL REGULARITE R	FRANCE	89,26%	9 803	87,71%	11 480
LFP RENDEMENT 2017 R	FRANCE	52,51%	1 866		
LFP S&P Capital IQ Fund - LFP R2P Global High Yield I CAP EUR	LUXEMBOURG			99,80%	0
LFP S&P Capital IQ Fund - LFP R2P Global High Yield R CAP USD	LUXEMBOURG			97,61%	15
LFP SELECTION EMERGING	FRANCE	82,47%	18	50,57%	66
LFP TRESORERIE ACTIV R	FRANCE			37,33%	88 001
LFP TRESORERIE MOYEN TERME R	FRANCE	90,26%	7 710	92,46%	5 467
LFP TRESORERIE R	FRANCE	53,07%	187 271		
NEA 2009	FRANCE	99,96%	117		
NEA ACTIONS	FRANCE	98,64%	7 374	98,60%	7 574
NEA ARBITRAGES	FRANCE	97,34%	2 059		
NORD OUEST ENTREPRENEURS 4	FRANCE			53,88%	1 156
SWELL CLAS.GTAA FD UCITS S FCP	FRANCE			98,86%	177
SWELL SOFT GTAA FUND	FRANCE	48,87%	38 387	95,70%	1 632
UFG ALTERAM STRATEGIE FUTURES	FRANCE	99,95%	11		
			627 566		560 356
SCPI/OPCI	-				

LFP EUROPEAN FUND OF FUNDS SI.	FRANCE	91,49%	3 388	91,49%	1 959
LFP GRANDS VIGNOBLES	FRANCE	69,42%	5 858	62,95%	8 108
LFP IMMO SR 2	FRANCE	100,00%	0	35,82%	25 081
LFP OPSIS ASSURANCE	FRANCE	98,85%	218	98,41%	317
LFP OPSIS PATRIMOINE PARTENAIR	FRANCE	48,41%	20 467	47,54%	21 542
LFP PIERRE	FRANCE	45,69%	373 609	44,55%	387 469
PIERRE EXPANSION	FRANCE	84,53%	5 744	84,53%	5 811
SCPI LFP EUROPIMMO	FRANCE			70,71%	2 341
SCPI LFP OPPORTUNITE IMMO	FRANCE	41,23%	11 427		
SCPI PIERVAL SANTE	FRANCE			77,16%	2 125
UFG PIXEL 1	FRANCE	53,84%	41 843	57,14%	17 927
			462 554		472 681
TOTAL			1 090 120		1 033 036

ACQUISITIONS ET ENTRÉES DANS LE PÉRIMÈTRE

Au cours de l'année 2014, les principales entrées dans le périmètre de consolidation s'expliquent par :

- des investissements dans des nouveaux fonds réalisés dans le cadre de la gestion des fonds euros ou d'opérations en Unités de Comptes ;
- du passage au-dessus du seuil de détention 35%.

CESSIONS ET SORTIES DU PÉRIMÈTRE

Au cours de l'année 2014, les principales sorties du périmètre de consolidation s'expliquent par :

- des cessions totales ou partielles de titres réalisées dans le cadre de la gestion des fonds euros ou d'opérations en Unités de Comptes ;
- l'arrivée à échéance ou la fermeture de fonds (CMN Performance 2014, Elixime 2014) ;
- du passage sous le seuil de détention de 35%.

4. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

DATE DE CLOTURE

La date de clôture est le 31 décembre.

CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ETRANGERES

Les comptes consolidés sont établis en euros.

IMPÔTS DIFFERES

En application d'IAS12 des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Les retraitements liés à l'application des normes IFRS font donc également l'objet de calcul d'impôts différés.

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice et applicable au cours des exercices suivants.

Les actifs d'impôts différés ne sont retenus que lorsque leur récupération est probable grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs aux gains ou pertes latents sur actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés en capitaux propres.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

SEGMENTATION SECTORIELLE

L'activité d'ACMN Vie est exclusivement centrée sur les assurances des personnes :

- Produits d'épargne et de capitalisation
- Produits de prévoyance

Au sein du groupe NEA la répartition des activités est la suivante :

- ACMN Vie : assurances des personnes
- ACMN IARD : assurances des biens / assurances des personnes
- Nord Europe Life Luxembourg (NELL) : assurances des personnes
- North Europe Life Belgium (NELB) : assurances des personnes
- CPBKré : réassurance

L'activité de NEA est elle-même reprise dans les comptes consolidés du CMNE au sein de l'activité « Assurance ».

La répartition des activités épargne et prévoyance au sein d'ACMN Vie est la suivante :

	Primes	Provisions
Epargne (K€)	795 177	11 758 340
Prévoyance (K€)	76 254	130 633
Total	871 431	11 888 973
Epargne (%)	91,2%	98,9%
Prévoyance (%)	8,8%	1,1%
Total	100,0%	100,0%

Compte tenu du caractère prépondérant de l'activité « épargne » la présentation des comptes IFRS par activité n'apporte pas d'information complémentaire pertinente.

5. ETABLISSEMENT DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

La présentation retenue utilise la méthode indirecte. Le résultat, pour la détermination des flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles, est ajusté pour tenir compte des éléments sans effet de trésorerie et des éléments pour lesquels l'effet de la trésorerie consiste en flux de trésorerie d'investissement ou de financement.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis d'après leurs caractéristiques intrinsèques que sont la disponibilité immédiate ou la conversion à très court terme en un montant connu de liquidités dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Les équivalents de trésorerie sont composés des prêts et emprunts à vue ou au jour le jour, contractés avec des établissements de crédit.

Les différents flux de trésorerie relatifs à un exercice sont classés, d'après la logique d'intention, en activités opérationnelles, d'investissement et de financement, sachant qu'une opération unique peut inclure des flux classés dans des activités différentes.

Les flux de trésorerie opérationnels sont ceux issus des activités d'exploitation qui contribuent à la formation de l'essentiel du résultat, y compris les activités de marché pour compte propre. Figurent à ce titre parmi les activités opérationnelles, les flux de trésorerie liés aux titres en juste valeur par résultat ainsi que les titres à revenus variables, constitutifs de placements à court terme ou relatifs aux activités de portefeuille, et les titres à revenu fixe disponibles à la vente.

Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers incluent les variations des actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat pour la variation de leur juste valeur.

Par défaut, les flux de trésorerie qui ne répondent pas aux définitions d'investissement ou de financement sont classés sous cette activité.

Les activités d'investissement sont définies comme l'acquisition et la sortie d'actifs à long terme et des autres placements qui ne sont pas inclus dans les équivalents de trésorerie ou dans les activités

opérationnelles. Y figurent notamment les titres de participation et les autres titres à revenu variable détenus à long terme qui ne sont pas liés aux activités de portefeuille ainsi que les titres à revenu fixe détenus jusqu'à maturité.

Les flux liés aux activités de financement comprennent les mouvements sur capital et les mouvements liés aux émissions ou remboursements d'emprunts ou de dettes subordonnées.

N'étant pas constitutifs de ressources affectées aux activités qui les génèrent, les revenus (intérêts et dividendes) provenant des activités d'investissement ainsi que les intérêts liés aux activités de financement sont rattachés aux activités opérationnelles. Les produits de cessions restent, quant à eux, rattachés à l'activité auxquels ils se rapportent pour leur montant avant impôt.

Les flux sont nets de réassurance.

III. PRINCIPES COMPTABLES

1. ACTIFS INCORPORELS

Un actif incorporel est un actif non monétaire, sans substance physique et identifiable (c'est-à-dire pouvant être séparé et vendu, transféré, concédé, loué ou échangé ou résultant de droits contractuels ou légaux).

2. PLACEMENTS FINANCIERS

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

*** Instruments négociés sur un marché actif**

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

*** Instruments négociés sur un marché non actif**

Lorsqu'un marché est non actif, les prix de marché peuvent être utilisés comme un élément afin de déterminer la juste valeur, mais peuvent ne pas être déterminants.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché. Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les données observables sur un marché sont à retenir tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le Groupe utilise des données non observables, "mark-to-model".

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le Groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

Classification des titres

Les titres peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat (ou HFT « Hold-For-Trading »),
- actifs financiers disponibles à la vente (ou AFS « Available-For-Sale »),
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (ou HTM « Held-To-Maturity »),
- prêts et créances.

La classification dans l'une ou l'autre de ces catégories traduit l'intention de gestion du groupe et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

■ **Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat (HFT)**

Critère de classement et règles de transfert

La catégorie des "Instruments financiers évalués en juste valeur par résultat" comprend :

* Les instruments financiers détenus à des fins de transaction :

Il s'agit principalement des instruments qui ont été acquis pour être revendus ou rachetés à court terme ou sont intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement pour lequel un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe ou bien encore constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture.

Les conditions de marché peuvent conduire le groupe à revoir sa stratégie de placement et l'intention de gestion de ces titres. Ainsi, lorsqu'il apparaît inopportun de céder des titres initialement acquis dans un objectif de cession à court terme, ces titres peuvent faire l'objet d'un reclassement, dans le respect des dispositions spécifiques prévues par l'amendement IAS 39 d'octobre 2008. Les transferts vers les catégories "Actifs financiers disponibles à la vente" ou "Actifs financiers détenus jusqu'à échéance" sont autorisés en cas de situation exceptionnelle. Les transferts vers la catégorie "Prêts et créances" sont conditionnés à l'intention et la capacité du groupe de détenir ces titres dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance et au respect des critères inhérents à la définition de la catégorie comptable des "Prêts et créances" (pas de cotation sur un marché actif). Ces transferts de portefeuille ont pour objectif de traduire au mieux la nouvelle intention de gestion de ces instruments et de refléter de manière plus fidèle leur impact sur le résultat du Groupe.

* Les instruments financiers classés par choix dès l'origine, et de façon irrévocable, à la juste valeur par résultat. Ce classement peut s'appliquer dans les cas suivants :

- instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
- instrument présentant, sans application de la juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
- instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Le groupe a utilisé cette option notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés en "Actifs et passifs à la juste valeur par résultat" sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêtés ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est prise en compte dans la juste valeur. Les résultats de cessions d'actifs sont évalués selon le principe « premier entré – premier sorti » (ou FIFO « First In - First Out »).

En cas de transfert vers l'une des trois autres catégories, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

■ **Actifs financiers disponibles à la vente (AFS)**

Critère de classement et règles de transfert

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en "Prêts et créances", ni en "Actifs financiers détenus jusqu'à maturité" ni en "Juste valeur par résultat".

Les titres à revenu fixe peuvent être reclassés en "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie, ou en "Prêts et créances" en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres "Gains ou pertes latents ou différés", hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente", ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement. Les résultats de cessions d'actifs sont évalués selon le principe « premier entré – premier sorti » (ou FIFO « First In - First Out »).

En cas de transfert de la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" vers les catégories "Actifs financiers détenus jusqu'à échéance" ou "Prêts et créances" d'instruments ayant une échéance fixe, et en l'absence de dépréciation, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments n'ayant pas une échéance fixe vers la catégorie "Prêts et créances", les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés". Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

Dépréciation et risque de crédit

✳ Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres :

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers à revenu variable disponibles à la vente en cas de baisse prolongée et significative de la juste valeur par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenus variables, le groupe considère qu'une dévalorisation du titre d'au moins 40% par rapport à son coût d'acquisition, ou sur une période de plus de 24 mois consécutifs, entraîne une dépréciation, à l'exception des cas où l'appréciation de la juste valeur faite par le Groupe ne reflète pas une perte probable de tout ou partie du montant investi. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat, dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente". Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres passées en résultat sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique "Gains ou pertes latents ou différés".

✳ Dépréciation au titre du risque de crédit :

Les dépréciations sur actifs financiers à revenu fixe disponibles à la vente (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste "Coût du risque". En effet, seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Ces dépréciations sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique "Coût du risque" en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

■ **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (HTM)**

Critère de classement et règles de transfert

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe que le groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à l'échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cessions ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

ACMN Vie n'a classé aucun titre dans cette catégorie.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes ainsi que les frais d'acquisition s'ils sont significatifs.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" du compte de résultat.

Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale et susceptible de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique "Coût du risque". Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique "Coût du risque".

📍 Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins quatre contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables, ...

3. ACTIFS CORPORELS

Les actifs corporels sont ceux détenus par le Groupe pour être utilisés dans la fourniture de services ou à des fins administratives, et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période.

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production incluant les dépenses de mise en service, et amortis selon le mode le plus représentatif de la dépréciation économique.

La durée d'utilité se situe entre 3 et 10 ans selon la catégorie d'actifs corporels correspondante.

Les licences & logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. La durée d'utilité estimée la plus fréquente est de 3 ans.

4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Conformément à IAS 37, une provision est constituée lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie probable de ressources. Cette sortie de ressources doit pouvoir être estimée avec une fiabilité suffisante pour pouvoir constituer une provision. À défaut, il s'agit d'un passif éventuel qui n'est pas comptabilisé, mais fait l'objet d'une information en annexe.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs. L'impact de l'actualisation est enregistré en résultat financier.

Les provisions pour risques et charges comprennent les sommes provisionnées au titre des avantages au personnel évalués selon la norme IAS 19. Le détail des paramètres retenus est détaillé en IV. 1. Note 8

5. PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET CONTRATS FINANCIERS

Les contrats commercialisés par les compagnies d'assurance sont classés en 3 catégories :

- les contrats d'assurance ;
- les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire ;
- les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire relèvent de la norme IFRS 4. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire relèvent de la norme IAS 39.

La compagnie n'a pas recensé, à ce jour, de contrats financiers relevant de la norme IAS 39.

■ **CONTRATS D'ASSURANCE**

DÉFINITION

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel la compagnie accepte un risque d'assurance significatif d'un tiers (l'assuré) en consentant d'indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire si un événement futur incertain spécifique (l'événement assuré) affecte défavorablement l'assuré.

PRINCIPAUX CONTRATS

Pour ACMN Vie, les principaux contrats d'assurance visés par la norme IFRS 4 sont :

- les contrats d'assurance non-vie ;
- les contrats d'assurance vie comportant un risque d'assurance décès significatif

COMPTABILISATION

Les pratiques comptables existantes en France et relatives aux contrats d'assurance (règlement CRC 2000-05) sont maintenues, à l'exception des provisions d'égalisation et sous réserve que les provisions ainsi déterminées soient conformes au test d'adéquation des passifs prescrit par les normes internationales.

CONTRATS D'ASSURANCE NON-VIE

La provision pour primes non acquises constate la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance du contrat, ou à défaut son terme. Elle est calculée prorata temporis.

Les provisions pour sinistres à payer représentent la valeur estimée des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus et non payés, déclarés ou non, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise. Les provisions pour

sinistres à payer sont calculées dossier par dossier ou par méthodes statistiques, et récapitulées par exercice de survenance et par catégorie. Les dépenses sont estimées à leur coût futur non actualisé et augmentées d'une provision pour frais de gestion, déterminée en fonction des taux de frais réellement observés.

Les provisions d'égalisation constatées en application des réglementations locales pour faire face à des risques caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé ou à un risque macroéconomique sont éliminées dans les comptes consolidés.

Les autres provisions techniques se composent des provisions suivantes :

- provisions mathématiques de rentes : ces provisions représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise afférents aux rentes dommages et rentes contractuelles. Elles sont calculées en utilisant les tables considérées comme adéquates localement et les taux techniques au plus égaux au taux de rendement prévisionnel prudemment estimés des actifs affectés à leur représentation ;
- provisions pour risques en cours : ces provisions sont destinées à couvrir les sinistres et frais de gestion afférents qui excèdent la fraction de primes reportées nettes des frais d'acquisition correspondants. Le calcul est effectué en fonction d'un taux moyen de sinistralité observé sur chaque branche au cours des exercices N et N-1;
- provisions pour risques croissants : ces provisions sont constituées en assurance incapacité- invalidité lorsque les risques croissent avec l'âge de l'assuré et que l'assureur perçoit des primes constantes dans le temps.

CONTRATS D'ASSURANCE VIE

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements.

Pour les contrats en euros, elles sont égales à la valeur acquise de l'épargne, compte tenu des versements et des retraits effectués par le souscripteur.

Pour les contrats en unités de compte, les provisions mathématiques sont évaluées sur la base de la valeur vénale des actifs servant à ces contrats à chaque clôture. Les gains ou les pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat, afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

La provision globale de gestion est dotée afin de couvrir les charges futures de gestion des contrats, non couvertes par ailleurs. Elle est calculée, conformément à l'article 31 quinquies GC du Code général des impôts, par différence entre les charges futures de gestion et les ressources futures probables, liées à chaque ensemble homogène de contrats existants à cette date.

Les provisions pour participation aux bénéfices concernent les contrats d'assurance et les contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elle regroupe une provision pour participation aux bénéfices exigible et une provision pour participation aux bénéfices différée.

La provision pour participation aux bénéfices exigible représente le montant des fonds définitivement attribué aux bénéficiaires de contrats lorsque ces fonds, non encore crédités individuellement, ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits. Elle est comptabilisée dans les comptes individuels et maintenue dans les comptes consolidés.

La provision pour participation aux bénéfices différée traduit l'impact, pour l'évaluation des passifs, des retraitements de consolidation, et notamment la mise en juste valeur des placements. Elle est comptabilisée dans les comptes consolidés, en maintenant les principes existants en normes françaises (règlement CRC 2000-05).

Les taux de participation utilisés se base sur les taux contractuels attachés à chacun des portefeuilles concernés (en pratique entre 90 % et 100 %) et tenant compte des pratiques constatées sur les derniers exercices.

La provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation selon les modalités de comptabilisation du sous-jacent. Au bilan, elle figure :

- au passif, si elle est assise sur une différence de base positive nette (valeur d'actif des comptes consolidés supérieure à celle retenue dans les comptes individuels) ;
- à l'actif, dans le cas opposé. Les participations différées actives donnent lieu à un test de recouvrabilité et seules les participations considérées comme recouvrables sont maintenues à l'actif du bilan.

Les participations différées actives et passives ne peuvent se compenser que lorsqu'elles résultent de différences positives et négatives de nature et d'échéance similaires, et dans les limites de la mutualisation des résultats financiers imposées par les contrats, notamment l'existence d'actifs cantonnés.

TEST DE SUFFISANCE DES PASSIFS

Un test de suffisance des passifs est effectué à chaque arrêté comptable. Ce test permet de vérifier que les passifs d'assurance vie et non-vie sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance.

Les flux de trésorerie futurs prennent en compte les garanties et options attachées à chacun des contrats. Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant.

En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

SÉPARATION DES DÉRIVÉS INCORPORÉS

Les dérivés incorporés dans un contrat hôte entrant dans la catégorie des contrats d'assurance sont séparés et évalués séparément à la juste valeur lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- leur valeur se modifie en fonction de l'évolution d'un sous-jacent financier (taux, actions, devises...);
- l'investissement initial est nul ou faible en comparaison de sa volatilité potentielle;
- et fera l'objet de règlements dans le futur.

Cependant, certains dérivés incorporés répondant à la définition de contrat d'assurance ou correspondant à des options de rachat pour un montant défini ne sont pas évalués séparément du contrat hôte conformément à la norme IFRS 4. Les dérivés incorporés séparés sur contrats sont classés dans la catégorie des instruments financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat. Aucun dérivé incorporé dans les contrats d'assurance d'ACMN Vie n'a fait l'objet d'une comptabilisation séparée.

■ **CONTRATS FINANCIERS AVEC PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE**

DÉFINITION

Selon la norme IFRS 4, la participation aux bénéfices discrétionnaire correspond au droit contractuel qu'a le titulaire d'un contrat de recevoir, en tant que supplément aux prestations garanties, des prestations complémentaires :

- qui devraient probablement représenter une part significative des bénéfices contractuels;
- dont le montant ou l'échéance est contractuellement à la discrétion de l'émetteur;
- qui sont contractuellement fondés sur la performance d'un ensemble défini de contrats ou d'un type de contrats déterminé, les rendements des placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille d'actifs déterminés détenus par l'émetteur ou le résultat de la société, d'un fonds ou d'une autre entité qui émet le contrat. L'élément de participation discrétionnaire repose sur les clauses contractuelles de participation aux bénéfices, mais aussi sur les dispositions réglementaires applicables localement.

PRINCIPAUX CONTRATS

Pour le groupe, sont classés comme contrats financiers avec participation discrétionnaire les contrats d'assurance vie de type épargne (monosupport euros ou multisupport avec poche euros) :

COMPTABILISATION

Les contrats financiers avec participation discrétionnaire relevant de la norme IFRS 4 sont valorisés et comptabilisés selon les mêmes règles que les contrats d'assurance, y compris pour les dérivés incorporés (cf. supra). En revanche, les passifs de ces contrats sont présentés dans une ligne spécifique au bilan.

■ **CONTRATS FINANCIERS SANS PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE**

DÉFINITION

Les contrats sans risque d'assurance significatif et sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont considérés comme des contrats financiers relevant de la norme IAS 39.

PRINCIPAUX CONTRATS

Il n'a pas été recensé, à ce jour, de contrats financiers relevant de la norme IAS 39 chez ACMN Vie.

6. RÉASSURANCE : CESSIONS EN RÉASSURANCE

CLASSIFICATION

Les traités de réassurance qui prévoient un transfert de risque significatif sont considérés comme des contrats d'assurance relevant de la norme IFRS 4.

COMPTABILISATION

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée de la même façon que les provisions techniques apparaissant au passif. Les provisions cédées en réassurance sont classées à l'actif du bilan. Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés en dettes au passif.

7. DETTES DE FINANCEMENT

À l'émission, les dettes de financement sont enregistrées selon la méthode du coût amorti. Cette méthode consiste à amortir par le résultat toutes les différences entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement. Les coûts directement attribuables à l'émission (commission, honoraires...) font l'objet d'un étalement sur la durée de la dette.

IV. NOTES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS

1. NOTES RELATIVES AU BILAN

Note 1-2 : HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

ACTIFS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers à la juste valeur par résultat				
Obligations et autres titres à revenus fixes - HFT	3 765 150	550 040	3 215 110	
Actions et autres titres à revenus variables - HFT	7 321 293	7 321 293	-	
Sous total	11 086 443	7 871 333	3 215 110	
Actifs financiers disponibles à la vente				
Obligations et autres titres à revenus fixe - AFS	3 017 631	2 914 766	102 865	
Participations et ATDLT - AFS	3 574	-	3 574	
Sous total	3 021 205	2 914 766	106 439	
Autres actifs financiers				
Prêts sur etabl Crédit	34 469			34 469
Prêts sur la clientèle	41 093			41 093
Sous total	75 562	-	-	-
Total	14 183 210	10 786 099	3 321 549	-

PASSIFS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Passifs financiers				
Dettes envers les Etablissements Crédit	2 756	-	-	2 756
Dettes envers la clientèle	74 169	-	-	74 169
Total	76 925	-	-	76 925

Note 3 : CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

3a. CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers d'euros)	2014	2013	Variation	
Prêts et créances sur établissement de crédit				
Comptes courants	34 469	59 122	-	24 653
Prêts	-	-		-41,70%
Autres créances	-	-		
Sous total	34 469	59 122	-	24 653
				-41,70%

3b. DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers d'euros)	2014	2013	Variation	
Dettes envers sur établissement de crédit				
Comptes courants	2 756	1 896	860	45,36%
Emprunts bancaires	-	-		
Autres dettes	-	-		
Sous total	2 756	1 896	860	45,36%

Note 4 : OPERATION D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE**4a. CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE**

(en milliers d'euros)	2014	2013	Variation		
Part des réassureurs dans les provisions techniques					
Provisions techniques - Part réassureurs	4 094	4 301	-	207	-4,81%
Sous total	4 094	4 301	-	207	-4,81%
Créances nées d'op. d'assurances et réass.					
Avances sur contrats	37 939	36 568		1 371	3,75%
Autres créances	3 154	3 822	-	668	-17,48%
Sous total	41 093	40 390		703	1,74%
Total	45 187	44 691		496	1,11%

Les créances sur les assurées liées aux avances sur contrats sont valorisées intérêts courus inclus.

4b. DETTES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE

(en milliers d'euros)	2014	2013	Variation		
Dettes nées d'op. d'assurances et réass.					
Dettes nettes d'assurance directe	71 642	68 964		2 678	3,88%
Dettes de réassurance	2 527	1 275		1 252	98,20%
Sous total	74 169	70 239		3 930	5,60%

ANTERIORITE

(en milliers d'euros)	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total	
Créances nées d'op. d'assurances et réass.	41 093	-	-	41 093	
Dettes nées d'op. d'assurances et réass.	74 169	-	-	74 169	
Total (créances - dettes)	-	33 076	-	-	33 076

Note 5 : IMPÔTS - IMPÔTS DIFFERES

(en milliers d'euros)	2014	2013	Variation		
Passifs d'impôt courants					
Passifs d'impôt courants	15 683	12 544		3 139	25,02%
Sous total	15 683	12 544		3 139	25,02%
Passifs d'impôt différés					
Retraitement CNC :					
Provision d'égalisation	2 030	1 825		205	11,23%
Différences temporaires	- 882	- 775	-	107	13,81%
IFC	- 156	- 129	-	27	20,93%
Retraitement IFRS:					
ID sur les titres AFS	16 610	9 345		7 265	77,74%
ID sur les titres HFT	12 132	4 984		7 148	143,42%
Autres :					
Sous total	29 734	15 250		14 484	94,98%
Total	45 417	27 794		17 623	63,41%

Note 6 : COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS ET PASSIFS DIVERS**6a. COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS**

(en milliers d'euros)	2014	2013	Variation	
Autres actifs				
Dépôts garantie versés	565	573	-	8
Autres débiteurs divers	45 178	35 604		9 574
Stock et assimilés				
Sous total	45 743	36 177	9 566	26,44%
Comptes de régularisation actif				
Charges constatées d'avance	751	45		706
Sous total	751	45	706	
Total	46 494	36 222	10 272	28,36%

6b. COMPTE DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	2014	2013	Variation	
Autres passif				
Dépôts reçus des réassureurs	206	206	-	0,00%
Autres créditeurs divers	13 788	18 021	-	4 233
Versements restants à effectuer sur titres	275 557	-		275 557
Minoritaires sur OPCVM-SCI	1 033 036	1 090 120	-	57 084
Sous total	1 322 587	1 108 347	214 240	19,33%

Les « versements restants à effectuer sur titres » correspondent à des engagements d'investissement pris par la compagnie en 2014 et qui seront réalisés en 2015. Le détail des minoritaires est présenté en II.2 Périmètre.

Note 7 : IMMOBILISATION CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Augmentation	Diminution	31/12/2014
Immobilisation corporelles				
Coût historique	6 794		2 387	4 407
Amortissement et dépréciation	- 4 513		1 981	- 2 532
Sous total	2 281	-	406	1 875
Immobilisation incorporelles				
Coût historique	12 402		2 560	9 842
Amortissement et dépréciation	- 12 133		2 355	- 9 778
Sous total	269	-	205	64

Les immobilisations incorporelles sont majoritairement composées de logiciels et droits liés à l'utilisation de logiciels. Le principal montant concerne le logiciel de gestion des contrats dont la fin d'amortissement est intervenue en octobre 2013.

Note 8 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**MOUVEMENTS**

(en milliers d'euros)	Ouverture	Dotations	Reprises	Cloture
Provisions pour impôts				
Provisions pour engagement de retraite	383	66		449
Autres provisions pour risque & charges	2 237	6 509	0	8 746
Total	2 620	6 575	0	9 195

L'augmentation des provisions s'explique principalement par la comptabilisation des coûts liés au projet VEGA2 et à un risque de renonciation suite au transfert de contrats à AGEAS.

ENGAGEMENT DE RETRAITE

La compagnie évalue ses engagements liés aux indemnités légales de départ à la retraite de ses salariés. Les paramètres sont les suivants :

paramètre	valeur
Date	31/12/2014
Rotation du personnel	4,0%
Revalorisation des salaires	2,1%
Taux d'actualisation	1,7%
Taux de charges sociales	40%
Montant de la provision (K€)	449

Note 9 : PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCES

RÉPARTITION PAR TYPE

(en milliers d'euros)	2014	2013	Variation	
Provisions VIE	10 438 387	9 815 044	623 343	6,35%
Provisions NonVie	71 222	72 978	- 1 756	-2,41%
Provisions en Unité de Comptes	1 379 364	1 363 267	16 097	1,18%
Total	11 888 973	11 251 289	637 684	5,67%
<i>dont participation aux bénéfices différés</i>	895 239	513 503	381 736	74,34%

DETAIL PAR NATURE DE PROVISION

(en milliers d'euros)	2014	2013	Variation	
Provisions VIE				
Provisions assurance vie	9 146 264	8 962 317	183 947	2,05%
Provisions sinistres à payer	13 257	14 789	- 1 532	-10,36%
Provisions part. bénéfice vie	1 256 203	812 993	443 210	54,52%
Autres provisions techniques autres vie	22 663	24 945	- 2 282	-9,15%
Sous total	10 438 387	9 815 044	623 343	6,35%
Provisions Non Vie				
Provisions sinistres à payer	18 022	37 205	- 19 183	-51,56%
Provisions techniques autres non vie	53 200	35 773	17 427	48,72%
Sous total	71 222	72 978	- 1 756	-2,41%
Provisions en Unité de Comptes				
Provisions en Unité de Comptes	1 379 364	1 363 267	16 097	1,18%
Sous total	1 379 364	1 363 267	16 097	1,18%
Total	11 888 973	11 251 289	637 684	5,67%

PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES ET NETTES DE REASSURANCE

(en milliers d'euros)	2014	2013	Variation	
Total Provisions techniques brutes	11 888 973	11 251 289	637 684	5,67%
Provisions cédées en réassurance	- 4 094	- 4 301	207	-4,81%
Total Provisions techniques nettes	11 884 879	11 246 988	637 891	5,67%

Les provisions cédées en réassurance sont classées à l'actif du bilan.

RAPPROCHEMENT ENTRE LES PROVISIONS TECHNIQUES EVALUEES EN NORMES SOCIALES ET PROVISIONS TECHNIQUES EN IFRS.

(en milliers d'euros)	2014	2013	Variation	
Total provisions norme locale	11 000 049	10 743 475	256 574	2,39%
Provision d'égalisation	- 6 315	- 5 689	- 626	11,01%
Participation aux bénéfices différés	895 239	513 503	381 736	74,34%
Total provisions norme IFRS	11 888 973	11 251 289	637 684	5,67%

Note 10 : DETTES SUBORDONNEES

MOUVEMENTS SUR L'EXERCICE

(en milliers d'euros)	Ouverture	Emission	Remb.	Autres variations	Clôture
Titres subordonnés à durée indéterminée					
Titres subordonnés remboursables		150 000		3 991	153 991
Emprunts subordonnés					
Dettes subordonnées	-	150 000	-	3 991	153 991

Les dettes de financement sont comptabilisées au coût amorti. Au 31 décembre 2014, la colonne « Émission » traduit principalement l'impact des TSR émis par ACMN VIE pour 150 000 milliers d'euros. La colonne « Autres variations » reprend les mouvements liés aux intérêts courus et non échus.

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE

(en milliers d'euros)	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Titres subordonnés à durée indéterminée				
Titres subordonnés remboursables	3 991		150 000	153 991
Emprunts subordonnés				
Dettes subordonnées	3 991	-	150 000	153 991

INFORMATIONS RELATIVES AUX DETTES DE FINANCEMENT AU 31/12/2014

En K€	ACMN Vie
Nature	Titre subordonné remboursable
Date d'émission	4 juin 2014
Durée	10 ans
Devise	Euro
Montant	150 000
Nombre de titres	1 500
Nominal	100
Taux nominal	4,625%
Prix de remboursement	Nominal
Frais d'émission	800
Amortissement	Remboursement au pair le 4 juin 2024
Dérivés associés	néant

INFORMATIONS RELATIVES AUX DETTES DE FINANCEMENT AU 31/12/2013

Néant

Note 11 : CAPITAUX PROPRES**MOUVEMENTS DE L'EXERCICE**

en milliers d'euros	Capital et réserves liées		Réserves consolidées	Variations de valeur des instruments financiers	Résultat net part du groupe	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées			
Capitaux propres au 31 décembre 2012	263 774	320 059	19 328	24 638	26 556	654 355
Variation de capital	6 346	14 246				20 592
Affectation du résultat 2012			5 963		- 5 963	-
Distribution 2013 au titre du résultat 2012					- 20 593	- 20 593
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	6 346	14 246	5 963	-	- 26 556	1
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en Résultat 31 décembre 2013				- 9 394	46 008	9 394
Sous-total	-	-	-	- 9 394	46 008	36 614
Capitaux propres au 31 décembre 2013	270 120	334 305	25 291	15 244	46 008	690 968
Variation de capital						-
Affectation du résultat 2013			25 867		- 25 867	-
Distribution 2014 au titre du résultat 2013					- 20 141	- 20 141
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	-	25 867	-	- 46 008	- 20 141
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en Résultat 31 décembre 2014				11 855	55 966	11 855
Sous-total	-	-	-	11 855	55 966	67 821
Capitaux propres au 31 décembre 2014	270 120	334 305	51 158	27 099	55 966	738 648

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note 1 : PRIMES ACQUISES

RÉPARTITION DES PRIMES ACQUISES

(en milliers d'euros)	2014	2013	Variation	
Primes acquises				
Epargne en euros	672 673	653 373	19 300	2,95%
Epargne en Unité de Comptes	122 504	125 555	- 3 050	-2,43%
Prévoyance	76 254	74 631	1 622	2,17%
Sous total	871 431	853 559	17 872	2,09%

RÉPARTITION DES PRIMES ACQUISES NETTES DE RÉASSURANCE

(en milliers d'euros)	2014	2013	Variation	
Primes acquises	871 431	853 559	17 872	2,09%
Primes cédés en réassurance	- 2 089	- 2 109	20	-0,93%
Primes acquises nettes de réassurance	869 342	851 450	17 892	2,10%

Note 3 : PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES

RÉPARTITION DES PRODUITS NETS DE PLACEMENT

(en milliers d'euros)	2014	2013	Variation	
Revenus des placements immobiliers	74 672	74 500	172	0,23%
Revenus des autres placements	314 695	295 609	19 085	6,46%
Autres produits des placements	37 815	33 038	4 777	14,46%
Autre charges des placements	- 21 977	- 16 243	- 5 734	35,30%
Ajustement des ACAV (plus-values)	83 090	110 995	- 27 905	-25,14%
Ajustement des ACAV (moins-values)	- 41 637	- 33 577	- 8 060	24,00%
Total des placements nets de charges	446 658	464 323	- 17 664	-3,80%
Plus values de cession des placements	99 201	27 176	72 025	265,03%
Moins values de cession des placements	- 43 336	- 40 769	- 2 568	6,30%
Plus et moins-values de cessions nets	55 865	- 13 593	69 457	-510,99%
Variation des dépréciations	- 359	28 956	- 29 315	-101,24%
Variation des justes valeur par résultats	253 606	243 279	10 327	4,24%
Total	755 770	722 965	32 805	4,54%

Note 4 : CHARGES DES PRESTATIONS DE CONTRATS

DETAIL DES CHARGES DES PRESTATIONS DE CONTRATS

(en milliers d'euros)	2014	2013	Variation	
Prestations et frais payés	919 745	860 235	59 510	6,92%
Variation des provisions pour sinistres (Vie)	- 1 532	1 034	- 2 566	-248,21%
Variation des provisions pour sinistres (Non Vie)	- 19 183	- 947	- 18 236	1925,69%
Variation des provisions d'assurance vie	22 548	- 121 255	143 803	-118,60%
Variation des provisions en Unités de compte	15 958	154 013	- 138 055	-89,64%
Variation des provisions pour participation aux bénéficies	230 848	278 106	- 47 258	-16,99%
Variation des autres provisions techniques (Vie)	- 4 029	- 975	- 3 054	313,23%
Variation des autres provisions techniques (Non Vie)	18 045	- 953	18 998	-1993,49%
Variation des provisions techniques	262 654	309 023	- 46 369	-15,00%
Variation de la provision pour participation aux	234 802	232 780	2 022	0,87%
Charges des prestations des contrats	1 417 201	1 402 038	15 163	1,08%

Note 5 : CHARGES OU PRODUITS NET DES CESSIONS EN REASSURANCE**COMPTE DE REASSURANCE**

(en milliers d'euros)	2014	2013	Variation	
Résultat de la réassurance				
Primes cédées	- 2 089	- 2 109	20	-0,93%
Sinistres payés à la charge des réassureurs	351	449	- 98	-21,89%
Variation de provisions à la charge des réass.	- 207	951	- 1 158	-121,75%
Commissions & autres produits	517	436	81	18,52%
Sous total	- 1 429	- 273	- 1 156	423,37%

Note 6 : FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS

(en milliers d'euros)	2014	2013	Variation	
Commissions sur primes	- 21 222	- 20 677	- 545	2,64%
Frais d'acquisition (interne)	- 3 706	- 2 733	- 973	35,59%
Autres frais		140	- 140	-100,00%
Total	- 24 928	- 23 270	- 1 658	7,12%

Note 7 : FRAIS D'ADMINISTRATION

(en milliers d'euros)	2014	2013	Variation	
Commissions sur encours	- 45 265	- 44 016	- 1 249	2,84%
Frais d'administration (interne)	- 21 898	- 4 414	- 17 484	396,10%
Autres frais	- 153	55	- 208	-378,71%
Total	- 67 316	- 48 375	- 18 941	39,16%

Note 6 / 7 : FRAIS GENERAUX PAR NATURE/DESTINATION**DETAIL DES FRAIS GENERAUX PAR NATURE/DESTINATION****FRAIS GENERAUX PAR NATURE**

(en milliers d'euros)	2014	2013	Variation	
Charges externes	- 21 283	- 15 646	- 5 638	36,03%
Impôts et taxes	- 3 666	- 3 564	- 102	2,86%
Charges de personnel	- 17 734	- 17 863	129	-0,72%
Autres charges de gestion	1	-	1	
Amortissements	- 583	- 1 768	1 185	-67,03%
Total	- 43 265	- 38 841	- 4 424	11,39%

L'augmentation des frais généraux s'explique principalement par le coût du projet de migration des Systèmes d'Information VEGA1 : 6,4M€ contre 2,1M€ pour le projet COPA en 2013. Hors coût de migration le montant des frais généraux serait donc stable.

FRAIS GENERAUX PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)	2014	2013	Variation	
Frais d'acquisition	- 3 706	- 2 733	973	35,59%
Frais d'administration	- 21 898	- 4 414	17 484	396,10%
Frais de règlement des sinistres	- 2 697	- 2 736	39	-1,41%
Autres charges techniques	- 11 230	- 25 618	14 388	-56,16%
Charges de placements	- 1 581	- 1 655	73	-4,42%
Autres charges non techniques	- 2 152	- 1 685	467	27,72%
Total	- 43 265	- 38 841	4 424	11,39%

Les clés de répartition utilisées pour le passage des frais par nature vers les frais par destination ont été revues en 2014. L'objectif était d'aboutir à une meilleure répartition et plus particulièrement de réduire les frais imputés à la destination « Autres charges techniques ».

CHARGES DE PERSONNEL

(en milliers d'euros)	2014	2013	Variation	
Salaires bruts	- 11 048	- 11 693	645	-5,52%
Charges sociales et de retraite	- 5 194	- 6 076	882	-14,52%
Autres frais	- 1 649	- 218	1 431	656,27%
CICE	157	125	32	25,97%
Total	- 1 492	93	1 399	1498,59%

EFFECTIFS MOYENS

(en nb)	31/12/2014	31/12/2013	Variation	
Cadres	128	140	-12	-8,57%
Non cadres	78	79	-1	-1,27%
Sous total	206	219	-13	-5,94%
Hommes	95	106	-11	-10,38%
Femmes	111	113	-2	-1,77%
Sous total	206	219	-13	-5,94%

Note 6 / 7 : COMMISSIONS**DETAIL DES COMMISSIONS**

(en milliers d'euros)	2014	2013	Variation	
Commissions sur encours	- 45 265	- 44 016	1 249	2,84%
Commissions sur primes	- 21 222	- 20 677	545	2,64%
Total	- 66 487	- 64 693	1 794	2,77%

Note 8 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS

(en milliers d'euros)	2014	2013	Variation	
Autres charges non techniques (interne)	- 11 230	- 25 618	14 388	-56,16%
Autres frais	- 2 861	- 2 681	180	6,72%
Total	- 14 091	- 28 299	14 208	-50,21%

Note 9 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

(en milliers d'euros)	2014	2013	Variation	
Autres produits opérationnels				
Produits non techniques	4 324	3 310	1 014	30,64%
Produits exceptionnels	1 166	1 460	- 294	-20,17%
Sous total	5 490	4 770	720	15,09%
Autres charges opérationnels				
Charges non techniques	- 2 318	- 1 715	- 603	35,13%
Charges exceptionnelles	- 6 976	- 46	- 6 930	
Intéressement & participation des salariés	- 2 507	- 2 650	144	-5,42%
Sous total	- 11 800	- 4 411	- 7 389	167,49%
Total	- 6 310	359	- 6 669	

Note 10 : CHARGE DE FINANCEMENT

(en milliers d'euros)	2014	2013	Variation	
Intérêt sur passif subordonnés	- 3 991	- -	3 991	
Emprunt bancaire & autres dettes de financement	-	-	-	
Total	- 3 991	- -	3 991	

Note 11 : IMPÔTS SUR LES RESULTATS**DECOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPÔT**

(en milliers d'euros)	2014	2013	Variation	
Impôts exigibles	- 29 543	- 22 336	7 207	32,26%
Impôts différés	- 7 220	- 6 984	236	3,38%
Total	- 36 763	- 29 320	7 443	25,39%

ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT EXIGIBLE

(en milliers d'euros)	2014	2013	Variation	
Résultat comptable avant impôts (norme sociale)	67 255	58 129	9 126	15,70%
Résultat fiscal	77 768	58 820	18 948	32,21%
Impôts exigibles	- 29 543	- 22 336	7 207	32,26%
taux d'imposition	-38,0%	-38,0%		

V. AUTRES INFORMATIONS

1. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2014, le capital social de la société s'élève à 270.120.720 euros, soit 236.948 actions de 1.140 euros de valeur nominales. La répartition est la suivante :

-	NORD EUROPE ASSURANCES (NEA)	:	236.942	99,9975%
-	Divers :		6	0,0025%

2. DIVIDENDE

L'entité consolidante a prévu de verser un dividende de 41,0M€ soit 173 euros par titre.

Le dividende sera versé :

- En numéraire à hauteur de 9,0M€ soit 38 euros par titre
- En actions à hauteur de 32,0M€ soit 135 euros par titre

3. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux sont les suivants :

(en milliers d'euros)	2014	2013
Nature des rémunérations		
Rémunération fixe	247	250
Rémunération variable	49	48
Sous total	296	298

4. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes provisionné au titre de 2014 s'élève à 192K€ (TTC).

5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

La compagnie a souscrit 3 IFT en 2005 afin de couvrir son portefeuille contre une remontée des taux d'intérêt. Le montant du notionnel couvert est de 600M€.

VI. GESTION DES RISQUES

1. PILOTAGE DES RISQUES

Les instances de pilotage des risques sont de deux natures distinctes :

Les Comités « transverses » qui rendent les arbitrages nécessaires et notamment sur la gestion des risques : Conseil de Surveillance et Comité de Direction Générale par délégation du Conseil de Surveillance

Les Comités « spécifiques » dédiés à la gestion des risques

- Comité des Risques : garant de la démarche globale de gestion des risques, du processus ORSA, de la gestion des risques opérationnels & du contrôle interne, conformité, sécurité système informatique...
- Comité Financier, Comité ALM et Comité d'Investissement : dédiés à la gestion du risque de marchés
- Comité Technique Produits : dédié à la gestion du risque technique

CONSEIL D'ADMINISTRATION/COMITE DE DIRECTION

Le Conseil d'Administration, organe de pilotage de la stratégie du Groupe, détermine les orientations relatives à l'activité, la politique de fonds propres, la rentabilité et veille à leur mise en oeuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans les limites de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Comité de Direction Générale est responsable de la mise en oeuvre opérationnelle, du suivi et de la coordination des actions & décisions actées en Conseil d'Administration.

COMITE DES RISQUES

Le comité des risques est en charge du suivi opérationnel de l'identification (validation des risques majeurs) et de la gestion des risques (définition des limites et approbation des moyens de maîtrise à mettre en oeuvre). Il organise le recensement et le suivi des incidents, analyse leur incidence avérée et potentielle, propose une évolution des instruments de gouvernance des risques en conséquence (évolution de la cartographie des risques, des processus, des politiques de risques, des indicateurs, des limites de risque,...) et pilote le processus ORSA (appétence au risque, niveau de tolérance par risque,...).

COMITE FINANCIER

Le comité financier a pour objectif de décrire la politique d'investissement menée sur le trimestre écoulé dans le cadre de la Politique de placements et d'allocation d'actifs arrêtée par le Conseil d'Administration, d'en analyser les conséquences au regard de l'évolution des conditions de marché, de proposer au Conseil de Surveillance des adaptations de la politique.

Il évalue les conséquences de l'allocation d'actifs sur le bilan ainsi que sur la solvabilité pour en informer l'organe délibérant. Au vu des éléments dont il dispose, il peut proposer le recours à des instruments de couverture si besoin.

Le comité financier valide chaque année la politique de distribution de participation aux bénéficiaires et mise en réserve.

COMITE D'INVESTISSEMENT

Le comité d'investissement a pour objectif de décider les investissements s'inscrivant strictement dans le cadre des décisions d'allocation d'actifs arrêtées par le Conseil d'Administration.

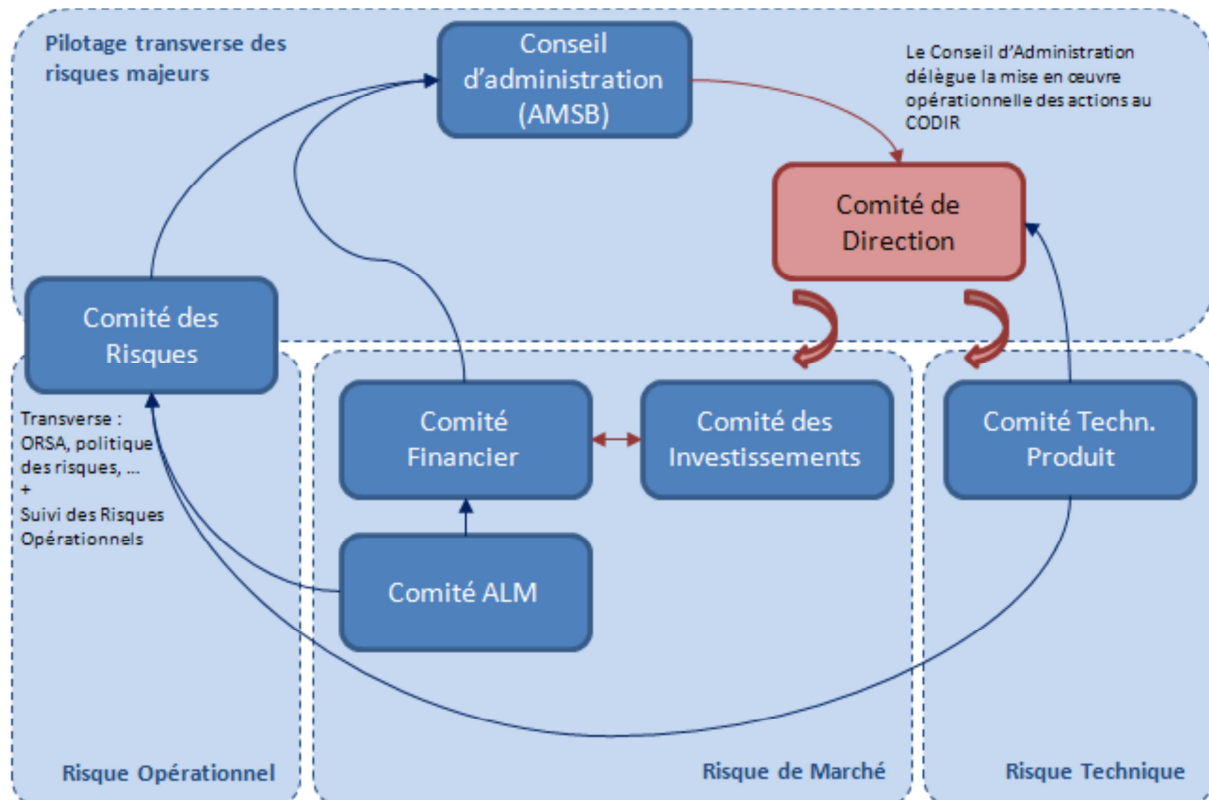
COMITE ALM

Le Comité ALM a pour objectifs d'optimiser la congruence Actif/Passif tout en cherchant à maximiser la performance des actifs, d'intégrer le coût en fonds propres dans la stratégie d'allocation proposée. Les principales missions confiées au Comité ALM sont de : proposer une élaboration d'allocations stratégiques d'actifs, et de proposer une politique de PB (participation aux bénéficiaires).

COMITE TECHNIQUE PRODUITS (CTP)

Le Comité Technique Produits (CTP) pilote l'offre produits de la compagnie. Il valide les projets de modification de l'offre de contrats (tarif, garanties, exclusions, UC éligibles). Il s'assure notamment de la conformité de la Politique de souscription avec la stratégie de l'entreprise. Il est le garant du respect a priori des normes de risque et de rentabilité, telles que définies au sein du risk appetite (appétence au risque). Le comité technique produits pilote également la réassurance et le SCR de souscription conformément au budget.

Instances de pilotage du risque : périmètre et interactions



2. PRINCIPAUX RISQUES

Les principaux risques suivis par la compagnie sont les suivants :

RISQUES FINANCIERS

RISQUE ACTION

Risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actions.

Le risque de chute des actions est appréhendé dans le cadre de simulations visant à connaître l'impact de scénarios de stress (exemple baisse de 20% des marchés actions).

Les investissements en actions sont exclusivement réalisés au travers de part d' OPCVM ou FCP dont certains sont dédiés ce qui permet une gestion adaptée aux contraintes et objectifs de la compagnie.

RISQUE IMMOBILIER

Risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actifs immobiliers.

Le risque de chute des cours de l'immobilier est appréhendé dans le cadre de simulations visant à mesurer l'impact de scénarios de stress (exemple : baisse de 25% des cours de l'immobilier).

Les investissements en immobilier sont réalisés principalement en part de SCPI investies en immobilier de bureaux français. ACMN Vie est présente aux Conseils de Surveillance des différentes SCPI ce qui lui permet de suivre l'évolution de ce marché.

RISQUE DE TAUX

Risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de changements affectant la courbe des taux d'intérêt ou la volatilité des taux d'intérêt.

La gestion du risque de taux repose sur :

- le suivi des échéanciers de remboursement du portefeuille obligataire : ce suivi permet de connaître la répartition des flux financiers futurs par tranche d'échéance ;
- le suivi du taux de rendement actuariel des portefeuilles : chaque portefeuille cantonné fait l'objet d'un suivi de ses taux de rendement. Ces taux de rendement permettent de vérifier l'absence de sous-évaluation des passifs d'assurance concernés et de déterminer, pour les contrats Épargne, les rémunérations versées aux clients ;
- les tests de sensibilité aux mouvements des taux : des hypothèses de variation de taux d'intérêt sont appliquées aux différents portefeuilles. Elles visent à connaître l'impact des mouvements des taux sur le résultat ;
- l'adéquation des durations du portefeuille obligataire avec celles des passifs d'assurance.

RISQUE DE CREDIT

Risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de changements affectant le niveau ou la volatilité des marges ("spreads") de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque.

RISQUE SOUVERAIN

Risque inhérent à l'Etat et aux administrations publiques d'un pays donné et à sa capacité à rembourser sa dette et à pouvoir faire face à ses engagements.

ACMN Vie détient une exposition marginale aux « PIGS ». La compagnie ne détient aucun titre émis par l'Etat Grecque.

RISQUE DE LIQUIDITE

Risque, pour les entreprises d'assurance de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles.

RISQUES TECHNIQUES

RISQUE DE RACHAT

Risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux de cessation, d'échéance, de renouvellement et de rachat des polices.

RISQUE DE DECES

Risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux de mortalité, lorsqu'une augmentation de ces taux entraîne une augmentation de la valeur des engagements d'assurance.

RISQUE D'INCAPACITE-INVALIDITE

Risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux d'invalidité de maladie et de morbidité.

RISQUE DE REASSURANCE

Risque de perte que pourrait entraîner le défaut inattendu d'une entreprise de réassurance à laquelle la compagnie a cédé des risques.

RISQUES OPERATIONNELS

Risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événements extérieurs.

La gestion du risque opérationnel s'appuie sur les processus ci-dessous :

- La cartographie des risques : identification des principaux risques de l'entreprise sur la base d'entretiens « à dire d'expert » avec les propriétaires des processus clés. Cette cartographie mise à jour annuellement constitue la pierre angulaire du système de gestion des risques. Elle participe à la définition du profil de risques de l'entreprise et à la définition des plans de contrôle de niveaux 1 et 2.
- La collecte des incidents : les incidents sont déclarés au fil de l'eau de leur survenance dans une application dédiée. Ils alimentent le reporting Risques & Contrôles trimestriel.
- Le suivi des plans d'actions et des recommandations : suivre la mise en oeuvre effective, et dans les délais impartis, des plans d'actions de maîtrise des risques et des recommandations de l'Inspection Générale et/ou du Conseil d'Administration.

Elle est formalisée dans la politique de gestion des risques opérationnels. Cette dernière est sous la responsabilité du Département Contrôle Permanent de ACMN VIE.

Les risques inhérents aux activités sous-traitées sont pilotés par les délégataires dans le cadre des conventions de gestion avec EI, les ACM, le CMNE et la Française AM. La définition et la formalisation de ces conventions sont régies par la Politique de Sous-Traitance de l'entreprise. Celle-ci prévoit notamment les obligations du prestataire en matière de dispositif de gestion des risques et des contrôles et de reporting associé.